L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1662 - VENDREDI 07 JANVIER 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



À l'aube de 2022

Ça repart fort !



Union européenne

Mise en place des ZNT, préparation à l'arrivée de la nouvelle PAC, démarrage de la contractualisation en élevage bovin, crise sanitaire qui joue les prolongations… autant de dossiers qui sont déjà sur la table en ce début d'année. 2022 s'annonce lourde d'enjeux majeurs pour l'agriculture, avec, en arrière-plan, l'élection présidentielle, sommet de la vie politique française. Terres de Bourgogne vous présente néanmoins ses meilleurs vœux !

Cette semaine avec votre journal*

Barème d'entraide 2021-2022



* Offre réservée aux abonnés uniquement.

Côte d'Or

› Race Galloway

Les p'tites vaches de la plaine



Nièvre

› Legta du Morvan

Appréhender les risques du métier



Yonne

› Chablisien

Le projet de méthanisation suspendu







Sommaire

Côte d'Or

04 • Bovins : Les p'tites vaches
05 • En images : De nouveaux bureaux JA
06 • Nouvelle année : Une minute pour deux vœux

Nièvre

07 • Étude : Des échanges entre générations
08 • Canton de Tannay : Jugement de bétail de Saizy
09 • Assemblée générale : L'avenir du Parc du Morvan

Yonne

10 • Viticulture : Le projet de méthanisation dans le Chablisien suspendu
11 • Chambre d'agriculture : En ordre de marche pour 2022

Région

12 • Changement climatique : Quelles évidences scientifiques ?
13 • Les vœux des présidents
14-15 • Afdi : L'agriculture africaine accompagnée face au défi du développement

Rétrospective

16-21 • Second semestre 2021

Infos Services

22 • Économie et Gestion
23 • Marchés : Analyses et tendances
24 • Petites annonces
25-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Futur

Appels à projets pour les transitions agricoles et alimentaires

Dans le cadre du plan France 2030, trois appels à projets sont lancés pour accélérer le déploiement de nouvelles solutions innovantes au service de notre système alimentaire.

Au cœur des ambitions affichées par France 2030 figurent la structuration des filières et des territoires, l'accompagnement de l'industrialisation des solutions et la création des conditions d'un système alimentaire durable, structuré et compétitif. Ce plan, consacrant plus de 2,3 milliards d'euros aux transitions agricoles et alimentaires, doit permettre d'investir dans les solutions d'avenir pour accélérer le déploiement de la 3ème révolution agricole ; celle du vivant et de la connaissance au service de notre souveraineté alimentaire. Ouverts à hauteur de 207 millions d'euros dans le cadre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4), trois nouveaux appels à projets visent à faire émerger des projets collectifs de recherche et les accompagner de leur réalisation jusqu'à leur déploiement. S'adressant aux acteurs des secteurs agricole et agroalimentaire (entreprises, exploitants, instituts techniques et de recherche, etc.) ainsi que des territoires, ces financements doivent permettre le déploiement de solutions concrètes et opérationnelles au service de la souveraineté alimentaire et de la compétitivité. Ils viennent s'ajouter aux deux appels à projets dédiés aux start-up de la Food Tech et de l'Agri Tech lancés en novembre. Ces trois appels à projets ont pour thèmes :

- Répondre aux besoins alimentaires de demain
- Innover pour réussir la transition agroécologique
- Les légumineuses.

L'appel à projets sur les légumineuses vise le développement des surfaces cultivées avec ces plantes en France, en levant plusieurs verrous scientifiques et techniques dans les domaines de la production agricole, de la transformation alimentaire et de l'adoption des légumineuses par les consommateurs. Il pourra soutenir des projets relatifs à la sélection génomique de variétés de protéines végétales et la recherche sur la composition protéique des graines de légumineuses. Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 28 avril.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

en bref

Origine de la viande Le décret en Conseil d'État le 11 janvier

Le décret sur l'obligation d'affichage de l'origine des viandes en restauration *« sera examiné le 11 janvier au Conseil d'État »*, a annoncé Julien Denormandie lors d'une conférence de presse le 4 janvier. Ce texte *« pourra sortir dans la foulée si le Conseil d'État le valide »*, a précisé le ministre de l'Agriculture. Très attendue par la profession depuis son annonce par son prédécesseur Didier Guillaume, au Space en 2019, cette mesure permettra notamment *« de savoir si le poulet consommé dans les cantines de nos enfants vient du Brésil ou d'Ukraine »*. L'étiquetage obligatoire de l'origine des viandes (actuellement en place uniquement pour la viande bovine) est particulièrement réclamé par la filière des volailles de chair, du fait de la forte présence de produits importés en restauration. Sur le plan européen, une proposition législative de la Commission est attendue pour fin 2022. Un calendrier qui ne pousse pas la présidence française de l'UE (PFUE) à faire aboutir ce dossier au premier semestre. Le sujet sera toutefois *« rappelé et promu dès que pertinent dans le cadre d'autres dossiers de la PFUE »*, précise le cabinet du ministre de l'Agriculture à Agra Presse.

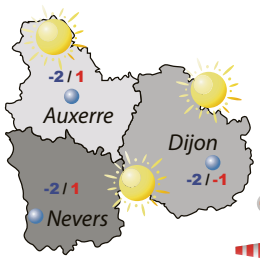
Don du sang Une étonnante campagne de l'EFS

Pour sensibiliser à la nécessité de donner son sang, l'Établissement français du sang (EFS) invite les citoyens et les entreprises à supprimer les lettres A, B, et O de toutes leurs communications, jusqu'au 15 janvier. Les lettres A, B et O, correspondent aux différents groupes sanguins. Le but est de faire comprendre l'importance de disposer d'une ressource régulière et importante pour faire face aux besoins de santé. Dans le cadre de cette opération nommée « Missing Type » ou « Caractères manquants », l'EFS propose, dans les mails ou autres messages écrits, de retirer ces trois lettres, ce qui ne manquera pas d'interpeller vos interlocuteurs qui pourront ainsi réaliser ce que c'est que de vivre sans les réserves de sang nécessaires. Ainsi, Terres de Bourgogne devient Terres de ourg gne, ce qui ne nous empêche pas de vous souhaiter une bonne année, ou plutôt, une « *nne nnée !* »

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 7 Janvier



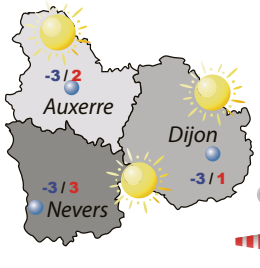
Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : -3 à -1°C
T° maxi : 0 à 2°C

Vents : Est 20 km/h

Saint Raymond
Soleil : 08h42 - 17h13
Lune : 11h53 - 23h08

Samedi 8 Janvier



Agréable
Le ciel sera clair et le soleil généreux tout au long de cette journée.

T° mini : -4 à -2°C
T° maxi : 1 à 3°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

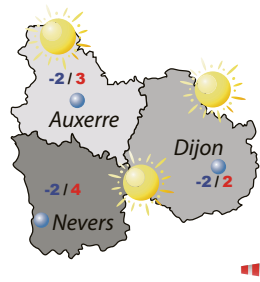
Saint Lucien
Soleil : 08h42 - 17h14
Lune : 12h11 - N.C.

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 9 Janvier



Belle journée
Une belle journée s'annonce, avec un soleil bien présent. Les vents seront faibles.

T° mini : -3 à -1°C
T° maxi : 2 à 4°C

Vents : Sud-Est 10 km/h

Sainte Alix
Soleil : 08h41 - 17h15
Lune : 12h27 - 00h20

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 Janvier au Mercredi 12 Janvier

Des précipitations de pluie et neige mêlées sont attendues.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 3 à 5°C

Du Jeudi 13 Janvier au Dimanche 16 Janvier

Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.

Vents : à km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 4 à 6°C

clin d'œil



Phytos

Les zones d'ombre des nouveaux textes sur les ZNT

Le ministère de l'Agriculture a mis en consultation deux textes réglementaires sur les Zones de non-traitement (ZNT) en matière de phytos. Les distances seront bien étendues aux travailleurs, mais les modes d'information des riverains sont renvoyés aux chartes. Quant aux restrictions sur les produits classés CMR2, elles attendront l'automne 2022, tout comme les éventuelles indemnisations d'agriculteurs.



Charles Baudart

La nature des modalités d'information des riverains reste pour l'instant ouverte.

La réponse du ministère de l'Agriculture à la décision du Conseil d'État de juillet 2021 sur les zones de non-traitement (ZNT) était très attendue. Mais les textes réglementaires soumis à consultation publique le 21 décembre soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses. Comme les Sages le demandaient, le nouvel arrêté prévoit que les distances de traitement seront étendues aux lieux *« accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements »*. Cette disposition, assure l'entourage de Julien Denormandie, s'appliquera de manière pragmatique. Elle se basera sur les définitions européennes et devrait exclure certaines zones peu fréquentées, comme les camps militaires. Pour le reste, anticipe Christian Durlin, vice-président de la FNSEA en charge du dossier, *« l'interprétation de proximité sera discutée dans chaque département »*. La discussion aura lieu dans le cadre des chartes, dont le nouveau décret en consultation maintient le principe. Mais en réponse aux demandes du Conseil d'État, la profession disposera de six mois après la parution des textes au Journal officiel pour réviser ces documents et les faire approuver par les préfets. Principale nouveauté : les chartes devront obligatoirement prévoir *« des modalités d'information des résidents et des personnes présentes »*, une mesure jusque-là optionnelle. Alors que les ONG auraient souhaité des dispositifs d'information individuels ou en open source, la nature des modalités d'information reste ouverte. Elle devrait être précisée par une circulaire dans les prochains mois. Les préfets, déplore Générations Futures dans un communiqué du 21 décembre, risquent de se trouver *« sous pression des organismes agricoles »*, et pourraient accepter *« une information a minima »*. Comme le confie Christian Durlin, la FNSEA suggère de son côté de valoriser les Bulletins de santé du végétal pour communiquer sur des probabilités de traitement, ou de développer des systèmes d'affichage dans les parcelles.

Rendez-vous après les présidentielles

Aucune mention en revanche dans les nouveaux textes des produits suspectés d'être cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR2). S'appuyant sur l'Anses, le Conseil d'État avait pourtant explicitement demandé au gouvernement de réviser des distances *« manifestement insuffisantes »*. Selon nos informations, le ministère devrait simplement demander à l'Anses d'accélérer la révision des Autorisations de mise sur le marché (AMM) de ces produits. Après le 1er octobre 2022, tous les produits CMR2 qui n'auront pas été réexaminés par l'agence pour des distances spécifiques pourraient alors voir leurs zones de non-traitement fixées à 10 m. Pour Génération Futures, cette réponse montre que le gouvernement cherche tout simplement *« à instrumentaliser l'agence sanitaire »*. Et le syndicalisme majoritaire lui-même doute que quelques mois supplémentaires suffisent à achever le travail, alors que seule une dizaine de produits CMR2 sur les 300 existants ont pour l'heure été réévalués par l'Anses. La Rue de Varenne, consciente des embouteillages sur les bureaux de l'agence, envisagerait cependant déjà de renforcer ses moyens. C'est également à l'automne prochain que pourrait être envisagée, notamment pour les situations d'impasses techniques sur les CMR2, la compensation demandée de longue date par le syndicalisme majoritaire. *« Beaucoup de choses vont se passer d'ici là, et nous demandions la compensation dès le premier mètre »*, s'agace Christian Durlin.

IVAN LOGVENOFF (AGRAPRESSE)

Innovation

Arvalis organise les troisièmes biennales Phloème

Arvalis - Institut du végétal organise Phloème *« Les biennales de l'innovation des systèmes céréaliers »* les 25 et 26 janvier à Paris. L'ambition est de contribuer à la transition agroécologique des systèmes céréaliers pour une agriculture rentable, durable et soucieuse des attentes sociétales.

L'activité des céréaliers et plus généralement la conduite des grandes cultures s'exercent dans un champ de contraintes de plus en plus dense (réglementation, changement climatique, accès aux marchés, compétitivité), auquel s'ajoutent de nouvelles demandes sociétales : assurer la qualité des produits mais aussi préserver la qualité de l'environnement, le tout dans un marché international ouvert et très concurrentiel. La troisième édition de Phloème, les 25 et 26 janvier à la Cité des Sciences et de l'Industrie, à Paris, se nourrira des succès de la précédente édition et apportera des réponses concrètes et des pistes prometteuses, pour une agriculture encore plus performante et durable à travers quatre sessions plénières et deux sessions thématiques, des espaces dédiés aux posters, une remise de prix de la thèse la plus prometteuse, ainsi que le forum des possibles. En tant que forum de rencontres et d'échanges sur les céréales et les systèmes de grandes cultures qui fera le point sur les principales avancées pour les filières, les consommateurs et les citoyens, Phloème accueillera des participants du milieu scientifique, de l'enseignement, du développement, les entreprises des filières, du négoce, et plus largement, tous ceux, issus du secteur agricole ou non, qui souhaitent s'informer sur les innovations de la filière.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Programme et informations pratiques sur www.phloem.com

en bref

Salons Le prochain Sival reporté à la mi-mars

La prochaine édition du Sival, salon des techniques du végétal spécialisé (fruits et légumes, viticulture, horticulture, plantes médicinales, semences) est reportée à la mi-mars. Initialement prévu du 11 au 13 janvier, il se tiendra du 15 au 17 mars au Parc des expositions d'Angers. Face au pic de contamination par le variant Omicron, de nombreux exposants ont manifesté leur inquiétude quant à l'organisation et à la difficulté de mobiliser le visitorat dans ces circonstances. *« Dans ce contexte, pour assurer aux exposants et partenaires d'optimiser leur participation, Christophe Béchu, maire d'Angers, Mathilde Favre d'Anne, présidente de Destination Angers, et Bruno Dupont, président du Sival, ont pris la décision de reporter la prochaine édition »* du salon, indique un communiqué. L'équipe du Sival se dit d'ores et déjà *« impatiente de retrouver exposants, visiteurs et partenaires en mars à Angers (…) pour une édition 2022 de retrouvailles »*.

Élevage Le ministère précise les obligations des référents *« bien-être animal »*

Alors que l'obligation de nommer un référent *« bien-être animal »* dans chaque élevage est entrée en vigueur au 1er janvier, le ministère de l'Agriculture a précisé leurs obligations dans un arrêté paru au Journal officiel le 29 décembre. Dans les élevages de porcs et de volailles, les référents auront l'obligation de suivre un parcours de formation au bien-être animal, entamé dans les six mois suivant leur désignation et finalisé au plus tard dans les 18 mois. Pour les autres filières d'élevage d'animaux de rente, le suivi de la formation sera volontaire. Les formations reconnues dans le parcours des référents seront labellisées par le ministère et délivrées par des organismes habilités (Vivéa et Ocapiat). Le certificat délivré à l'issue du parcours de formation expirera au bout de sept ans. Le référent devra alors suivre de nouvelles formations *« afin de tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques »*. Les personnes ayant suivi des formations au bien-être animal depuis 2018 peuvent les faire valoir au sein du parcours obligatoire, à condition que ces formations soient reconnues par le ministère. Selon le même principe, plusieurs diplômes agricoles détaillés dans l'arrêté (bac pro, BTS, brevet professionnel…) délivrent une certification automatique pour les sept ans suivant leur obtention.

Bovins

Les p'tites vaches

Cyril Pautet et Sandrine Vincenot élèvent une dizaine de Galloway à Rouvres-en-Plaine.



Les deux veaux Galloway nés en juin, rentrés quelques jours en stabulation pour le sevrage, ne sont guère plus lourds que leurs homologues charolais nés mi-novembre.



Cette race réputée pour sa rusticité n'excède pas les 500 kg pour les femelles et 750 kg pour les taureaux.

Elles ne passent pas inaperçues, même si l'une de leurs caractéristiques est justement leur petite taille. La Galloway, race écossaise encore peu présente en France, a fait son arrivée l'année dernière dans la plaine dijonnaise. Cyril Pautet et Sandrine Vincenot ont acheté leurs premiers animaux dans le Jura et en comptent désormais une dizaine, avec deux premiers veaux nés en juin.

Le couple d'éleveurs de Rouvres-en-Plaine a eu un véritable coup de cœur pour ces jolis bovins, dotés d'une robe noire avec parfois des variantes rouge, ceinturée ou blanche : *«Le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne en élève quelques-uns et nous avons voulu en faire autant, en complément de notre troupeau charolais. En plus de sa beauté et son côté très attachant, la Galloway présente pour nous plusieurs avantages : elle n'a pas de cornes et se plaît parfaitement dans les prés où nous avons déjà des chevaux, cela n'était pas forcément le cas avec nos charolaises. La Galloway est aussi connue pour sa grande rusticité, nous l'élevons en plein air toute l'année, avec une alimentation intégralement à base d'herbe, sans la moindre intervention humaine, c'est un critère que nous recherchions. Les vêlages ne sont jamais assistés, la Galloway est pleinement autonome. Cet animal valorise également des plantes contrairement à d'autres races, elle mange par exemple des ronces… Quand nous sommes allés en chercher dans le Jura, elles étaient en train d'arracher des rumex ! Les Galloway sont parfaites pour entretenir des terrains en friches. Le conservatoire d'espaces naturels les utilise notamment pour ça».*

Sa viande tendre, juteuse et savoureuse est aussi très recherchée. *«Elle est très riche en oméga 3. J'ai lu que les Américains la classaient en deuxième position, juste derrière celle du bison»*, confie Cyril Pautet.

AG



La Galloway porte une robe noire avec parfois des variantes rouge, ceinturée ou blanche. Ses poils sont longs et ont tendance à friser.

Agroforesterie

Reboisement gagnant

L'EARL de la Croisotte a planté 870 arbres et 6,5 km de haies dans trois de ses parcelles à Chaignay, au nord de Dijon.

Associer des arbres aux cultures apporte bien des avantages. Pascal Tatigny et son fils Rémi, adeptes de l'agriculture de conservation des sols, en sont plus que convaincus : *«L'agroforesterie présente de nombreux atouts, elle lutte contre l'érosion, augmente la fertilité des sols grâce à l'apport de matières organiques. Les arbres génèrent un intéressant effet brise-vent et d'ombrage. La structure des sols s'améliore, même chose pour l'infiltration des eaux de pluie. L'agroforesterie redonne aussi de la valeur au paysage !»* Les racines des arbres n'entrent pas en concurrence avec celles des cultures. *«Bien au contraire, elles évoluent en symbiose»*, insiste Pascal Tatigny, qui a suivi plusieurs formations en agroforesterie : *«pour ce faire, il ne faut pas réaliser de labour sinon les racines de l'arbre partent à l'horizontal. Dans notre cas, nous travaillons en semis direct depuis plus de 20 ans, il n'y a donc pas de problème. Parmi les préconisations, il est important de laisser une bande d'herbe avant de planter, l'orientation nord sud est à privilégier. Les arbres prennent un peu de place, c'est vrai, mais il est prouvé qu'à long terme, nous augmentons la productivité de la parcelle»*. Le nombre d'auxiliaires augmente lui aussi avec l'agroforesterie : *«cela permet de réguler les prédateurs et les pathogènes. Indirectement, nous limiterons les traitements et nous retrouverons un équilibre écologique sur la parcelle»*. D'importants soutiens financiers sont disponibles : l'EARL de la Croisotte a bénéficié d'une subvention de 80 % du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, par le biais de son programme Bocage et paysages.

AG

Les enfants en action

Des scolaires du collège d'Is-sur-Tille ont planté 16 arbres fruitiers le 14 décembre sur l'une des parcelles de l'exploitation de Chaignay. Cette opération s'est déroulée dans le cadre d'un partenariat avec l'association nationale *«Des enfants et des arbres»*. *«Celle-ci est encore peu connue dans notre région»*, indique Rémi Tatigny, actuellement apprenti en BTS Acse à Nancy. *«Des enfants et des arbres»* participe *«au retour de l'arbre champêtre et au déploiement de l'agroforesterie en impliquant la société civile et les enfants dans l'effort de plantation»*. Parmi ses objectifs, l'association souhaite *«tisser des liens de proximité entre jeunes consommateurs et producteurs, sensibiliser les citoyens de demain aux vertus de l'arbre et enraciner en eux les valeurs d'engagement, de solidarité, de respect du vivant»*. Un soutien financier est également proposé à la plantation. Tout projet validé par le comité technique et organisé avec la complicité d'un établissement scolaire peut être soutenu à hauteur de 2000 euros. Cette aide *«doit permettre de lever les freins financiers qui empêchent un passage à l'acte pour de nombreux agriculteurs»*. Ce soutien correspond en moyenne à 180 arbres s'il s'agit d'un projet de plantation dit intraparcellaire (arbres plantés en lignes au sein des parcelles), ou bien à 307 mètres linéaires en moyenne pour un projet de plantation de haies. *«Dans notre cas, nous avons été aidés à hauteur de 80 %, tout comme le programme de la Région»*, précise Pascal Tatigny. Renseignements sur : https://desenfantsetdesarbres.org/



Rémi Tatigny, près des plantations.

En images

De nouveaux bureaux JA

Les assemblées cantonales des Jeunes agriculteurs se poursuivent dans le département. Retour en images sur les derniers rendez-vous de décembre.



Sombernon. Présidente : Justine Chaboud, trésorier : Christophe Briandet, vice-président : Loïc Bonjour, délégué Safer : Loïc Bonjour, responsable installation : Germain Cadouot, administrateur départemental : Justine Chaboud.



Genlis-Auxonne. Président : Charles Pautet, secrétaire général : Romaric Rougetet, trésorier : Vianney Thivant, vice-président : Ludovic Bertet, délégué Safer : Benjamin Bonin, responsable installation : Martin Bertet, administrateurs départementaux : Charles Pautet, Florian Moreau.





Aignay-Baigneux. Présidente : Carine Haubry, secrétaire général : Hugo Perroquin, trésorier : Maxime Moyot, vice-président : Aimeric Gelot, vice-président suppléant : Eliott Perraudin, délégué Safer : Alexandra Konieczny, délégué safer suppléant : Cyril Bret, responsable installation : Cyril Bret, administrateurs départementaux : Carine Haubry, Cyril Bret, Thibaut Riotte, Guillaume Moyot, Thibaut Aubry.

Produits fermiers

Les Saveurs de nos fermes

Une maison de producteurs vient d'ouvrir à Chevigny-Saint-Sauveur. Les produits d'une cinquantaine d'agriculteurs sont proposés dans un local de 300 m².

Une bien jolie *«boutique»* a ouvert ses portes fin novembre dans la métropole dijonnaise. *«Les Saveurs de nos fermes»* proposent des produits issus d'une cinquantaine d'exploitations agricoles du secteur. Avis aux amateurs : d'ici quelques semaines, la gamme pourrait considérablement s'étoffer en réunissant les produits d'une centaine d'agriculteurs. *«L'idée est de proposer un maximum de produits locaux en un seul et même site»*, indique Nicolas Trapet, éleveur Porcin à Valforêt, *«beaucoup de citadins parcourent de nombreux kilomètres pour aller s'approvisionner chez des agriculteurs. Avec Les Saveurs de nos fermes, ce sera beaucoup plus pratique pour eux. Les personnes intéressées à l'idée de nous rejoindre et de proposer des produits peuvent nous contacter. Nous privilégions le côté artisanal et local, nos producteurs travaillent aussi bien en bio qu'en conventionnel»*.

Une apicultrice à la baguette

Marion Richard, apicultrice en Haute-Marne, est à l'origine du projet. La jeune femme travaille déjà dans une maison de producteurs du même type à Saint-Dizier et a voulu recréer le même concept du côté de Dijon. *«Marion a sondé les agriculteurs du secteur. Mon cousin Sébastien et moi recherchions justement à valoriser notre viande porcine. Nous sommes aujourd'hui quatre associés avec Théophile Bougeot, le seul qui ne travaillait pas dans le milieu agricole. Nous ne sommes pas fermés à l'idée d'accueillir de nouvelles personnes !»*, poursuit Nicolas Trapet.

Un bon départ

Les premiers échanges se sont effectués en mars dernier : *«nous nous sommes mis d'accord et tout s'est effectivement enchaîné très vite, d'autant qu'un local était proposé à location à Chevigny-Saint-Sauveur, dans un secteur très fréquenté. Nous commençons tout juste de communiquer sur notre nouvelle activité, toutes les installations ayant été terminées dans les deux semaines qui ont précédé notre ouverture. Le bouche-à-oreille et internet fonctionnent déjà très bien. Une boulangerie va ouvrir ses portes à proximité et ajoutera une nouvelle attractivité à notre quartier»*. Le magasin est ouvert du mercredi au samedi de 8 h 45 à 19 heures, rue Nicolas de Condorcet à Chevigny-Saint-Sauveur, dans la Zac des Terres rousse à côté de la boulangerie Bio Le Perchoir et de la banque CIC. Contact : 06 29 54 62 95, page Facebook *«Les saveurs de nos fermes»*.

AG



Marion Richard, Théophile Bougeot, Sébastien et Nicolas Trapet, les quatre associés.

► *brève*

Savoir-faire 100 % Côte-d'Or

Un nouveau comité d'agrément de la marque « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » s'est réuni à Dijon avant les fêtes pour délivrer les derniers agréments de l'année 2021. Trente-six nouveaux bénéficiaires sont recensés, dont plusieurs agriculteurs : Ferme Le Charmoi (fruits et légumes, champignons, céréales à Oigny), EARL Jacotot (asperges, pommes de terre, oignons, ails à Ouges), Raphaël Carré (miel de fleurs à Charencey), EARL du Val De Vergy (viande de bœuf, volailles, œufs, céréales à Ruelle-Vergy), Gaec du Lavoir (légumes secs à Sainte-Colombe-sur-Seine), Les Diamants châtillonnais (champignons à Chatillon-sur-Seine), Gaec des Grandes Noues (lait et produits laitiers à Renève), Dominique Hélène Bertrand (lait et produits laitiers à Corpoyer-la-Chapelle), Safran des Aulnes (safran transformé à Auxonne), EARL des Charmilles à Louet, La Champignonnière de Tanay (champignons à Tanay), Gaec des Trois Rivieres (viande de bœuf à La-Villeneuve-sur-Vingeanne), SCA du Prix dimanche (fruits et légumes à Ouges), SCEA Le Meix d'or bio (plantes aromatiques et médicinales à Saint-Julien), EARL La Noue des bleus (fruits et légumes à Échenon), Clément Vincent (viande de bœuf à Massingy-lès-Semur), Mathieu Garreau (fruits et légumes à Saint-Julien), Le Réservoir à champignons (champignons à Gurgy-le-Château), Benjamin Verdot (fruits et légumes à Chemin d'Aisey, Camille Paquet (lait et produits laitiers à Bure-lès-Templiers, La Safranerie templière (plantes aromatiques et médicinales à Recey-sur-Ource), Défis 21 Terre du Canal (fruits et légumes à Ouges), Fruirouge et Cie (lieu de vente de proximité à Nuits-Saint-Georges), La Chouette Fabrique (céréales à Bretenière), Modeliacus (épicerie fine à Meuilley), Croix Rouge insertion Pré vert (fruits et légumes à Quetigny).

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Nouvelle année

Une minute pour deux vœux

Petit coup de fil « surprise » à quatre présidents d'OPA, invités à formuler deux Vœux pour 2022 : le premier pour sa propre exploitation, le second pour l'organisation qu'il préside.



Ça y est, une nouvelle année vient de débuter. Certains d'entre nous accueillent 2022 avec plein d'espoirs, de rêves et d'ambitions, d'autres avec un peu plus de défiance et d'incertitudes. Qu'en est-il dans le monde agricole ? La question a été posée à quatre présidents d'OPA avec la même consigne à chaque fois : formuler dans un temps très restreint un vœu pour sa ferme et l'organisation qu'il préside.

Le numéro de Vincent Lavier est le premier composé. Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, exploitant à Saulx-le-Duc près d'Is-sur-Tille, se prête au jeu et évoque aussitôt la météo : *« Celle-ci a un rôle déterminant chaque année sur nos terres superficielles, nous redoutons à chaque fois le moindre aléa et ce, jusqu'à la récolte. Mon vœu serait de vivre une année sans aléa climatique »*. Concernant la Chambre d'agriculture, Vincent Lavier souhaiterait assister une nette amélioration du contexte sanitaire, avec l'espoir de retrouver un contact *« digne de ce nom »* avec les exploitants du département : *« nous n'avons pas pu organiser nos réunions d'information à destination des agriculteurs ces deux dernières années. Nous pensions pouvoir le faire en ce début d'année 2022, d'autant plus qu'une nouvelle réforme de la Pac sera effective en 2023 et qu'il est important pour nous de pouvoir communiquer et d'échanger sur ce sujet mais aussi sur d'autres thématiques. La pandémie que nous subissons entraîne une forme de repli sur soi qui n'est bénéfique pour personne et je souhaite que nous puissions en sortir rapidement »*.

En 2022, Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise et président de JA21, espère davantage de *« libéralisme »* : *« Il faudrait que l'on nous laisse enfin travailler et entreprendre, il serait vraiment temps… Pouvoir bosser sur mon exploitation : c'est bien la seule chose que je demande »*. Plus spécifiquement au syndicat qu'il préside, Antoine Carré aimerait que *« les jeunes soient davantage écoutés, que leurs revendications soient enfin prises en compte »* : *« la profession, plus globalement, mérite d'être beaucoup mieux considérée. Les politiques ont beau nous recevoir et assurer nous comprendre : nos rencontres ne sont jamais suivies d'actions concrètes en notre faveur. Cela est très usant, je voudrais que cela change en 2022 »*.

Contacté à son tour, Fabrice Genin, exploitant à Marsannay-le-Bois et président de la FDSEA, *« ose croire »* en un *« assouplissement administratif dans la profession »* : *« J'en demande peut-être un peu trop, car nous n'en prenons malheureusement pas la direction… Mais c'est en tout cas le vœu que je formule s'il en faut un ! Si toutes nos démarches se simplifiaient et étaient faites en bonne intelligence, nos métiers seraient certainement moins compliqués »*. Le responsable côte-d'orien, d'un point de vue plus collectif et syndical, souhaite une bonne année *« économique »* à tous les producteurs du département.

Didier Lenoir, président de Dijon Céréales et agriculteur à Charmes, cite lui aussi la météo, espérée favorable en 2022 pour ses productions végétales : *« Quand on sème, l'objectif est bien sûr de récolter ! Un cycle exempt d'aléas climatiques : c'est ce que nous espérons tous »*. Didier Lenoir formule également le vœu que *« l'ensemble des projets mis en place par Dijon Céréales se réalisent lors de cette nouvelle année, afin que ces derniers profitent à un maximum d'agriculteurs »*.

AG

► Agenda

11/01 Assemblée du GIE Charolais Évaluation

L'assemblée générale du GIE Charolais Évaluation se tient mardi 11 janvier de 14 h 45 à 17 heures au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. À l'ordre du jour : présentation des performances des veaux en cours d'évaluation, bilan de la vente 2021 et organisation de la vente 2022, prêt génétique, intervention « Nouvelle Pac et Loi Égalim 2 : quels impacts sur l'élevage allaitant ? » par Vincent Doal, directeur de l'EDE. Une visite de la station sera proposée à l'issue de cette réunion.

FDSEA Des cantonales bientôt lancées

La FDSEA de Côte-d'Or prépare ses assemblées cantonales avec un premier rendez-vous programmé à l'espace Jean-Bertin de Saulieu mercredi 12 janvier à partir de 14 heures. La Pac et les nouveaux contrats en viande bovine seront notamment à l'ordre du jour. Le canton d'Arnay-le-Duc sera le second à se réunir sur les mêmes sujets jeudi 20 janvier à la petite salle des halles à 14 heures. Le troisième rendez-vous fixé à ce jour concerne l'équipe d'Aignay-Baigneux, invitée à se réunir mardi 25 janvier à 20 h 30 à la salle des fêtes de Duesme.

► Formations

11 et 18/01 Initiation aux plantes médicinales et huiles essentielles en élevage

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

11/01 Découvrir les pratiques manuelles

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

13/01 Convertir ses grandes cultures en AB

La Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne organisent une formation sur la conversion bio jeudi 13 janvier de 9 heures à 17 h 30 à la CAVB de Beaune. Ce rendez-vous s'adresse à tous les exploitants du pays beaunois (grandes cultures ou polyculture/élevage) qui souhaitent en savoir davantage sur l'agriculture biologique. Au programme notamment : l'évaluation des modifications à mettre en place dans son système de production afin de répondre au règlement bio européen, tout en évaluant l'impact technico-économique de ces changements sur son exploitation. Intervenants et contacts pour les inscriptions : Lucie Paumelle (06 89 27 97 68), Clément Divo (06 07 84 91 57).

13/01 Initiation à l'homéopathie

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

18/01 Intégrer des Cives sur mon exploitation

Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

ZNT riverains

Participez à la consultation publique

Le Conseil d'État a annulé plusieurs dispositions du nouvel arrêté phyto. Le gouvernement met donc en consultation une extension des règles ZNT riverains aux lieux accueillant des travailleurs, et l'obligation de préciser les moyens de prévenance des riverains dans de nouvelles chartes.

En complément de votre mobilisation à tous depuis des années pour conserver des règles cohérentes et applicables, la FNSEA a réalisé un travail acharné auprès des ministères.

Nous avons évité des mesures de prévenance individuelles au niveau national. Nous vous proposons de pousser pour une information collective, via le BSV par exemple, pour nous aider à rédiger une nouvelle charte en ce sens.

Nous sommes aussi parvenus à limiter les ZNT aux espaces accueillant des travailleurs réguliers, mais cela reste une contrainte supplémentaire que vous pouvez encore dénoncer.

Enfin, malgré des engagements du ministère depuis 2019, aucune mesure de compensation ou même de réciprocité pour les nouvelles constructions n'est prévue : réclamez-en !

Nous vous encourageons donc à participer à la consultation publique, en personnalisant avec les surfaces en cultures en moins sur votre exploitation à cause de ces ZNT ou le nombre de riverains de vos parcelles qui rend impossible la prévenance individuelle…

Participation directement via le site du ministère de l'Agriculture. Pour l'instant, les règles de la charte de Côte-d'Or restent applicables.

FDSEA21

Étude

Des échanges entre générations

Le 15 décembre dernier, était présentée une étude retraçant 5 ans de données sur deux groupes d'agriculteurs dans le secteur du Sud-Morvan.

« Nous voulions pouvoir fournir un suivi approfondi des jeunes installés après leur installation via une analyse technico-économique sur 5 ans » pointe Frédérique Marceau, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, avant d'ajouter : *« en parallèle, nous avons suivi un autre groupe d'agriculteurs plus expérimentés sur le même secteur afin de mettre les données en miroir pour voir les différences et les points à améliorer pour les diverses exploitations »*. Bernard Villette, responsable de ces deux groupes réunis sous l'intitulé *«groupe de travail Transmission / Installation»* détaille : *«en accompagnant ces personnes, nous voulions créer du lien entre les générations afin qu'un dialogue s'engage sur leurs pratiques. En somme, nous sommes partis de la situation individuelle pour arriver à un projet de groupe »*. C'est ainsi qu'au bout de 5 ans, l'intégralité de l'étude *« l'économie agricole en Sud-Morvan : de l'individuel au collectif»* a été présentée le 15 décembre dernier.

Prises de conscience

«La mise en relation des cédants avec les jeunes installés leur a permis de prendre conscience que les exploitations trop grandes étaient de plus en plus difficiles à transmettre d'un point de vue financier, mais aussi car elles ne sont plus adaptées aux projets de la majorité des jeunes. En effet, pour la plupart, ils restent sur des exploitations «à taille humaine» relève Frédérique Marceau. Bernard Villette rebondit : *«Dans la Nièvre, la pyramide des âges est telle que les cédants devront probablement faire des concessions lors de la transmission. Les échanges entre les parties étaient là pour aider les jeunes dans les premières années mais aussi aider les cédants à prendre leur retraite dans de bonnes conditions»*.

Des imprévus

Si l'étude est aujourd'hui terminée, le suivi n'a pas été un long fleuve tranquille : *«Pendant que l'étude était en cours, il y a eu la redéfinition des Communautés de communes, ce qui a fait changer nos interlocuteurs à ce niveau. Enfin, la crise sanitaire ne nous a pas non plus facilité la tâche surtout dans les échanges et la confiance que nous voulions créer entre les participants ou encore les différents acteurs. Certaines réunions n'ont pas pu avoir lieu à cause du confinement. De plus, un voyage à Rungis était prévu, mais il n'a pu se réaliser à cause des restrictions sanitaires. Mais, malgré tout, nous sommes parvenus à nous rencontrer à de nombreuses occasions et à obtenir nos résultats. Enfin, nous avons effectué des rendus individuels à chacun »* développe Bernard Villette. Il ajoute : *« Étant un projet pilote, l'étude n'est pas parfaite, mais donne une idée de ce qu'il se passe»*. Frédérique Marceau conclut : *«Si nous pouvons réitérer l'opération, nous le ferons afin d'avoir plus de données, toujours dans le but d'aider l'installation et la transmission»*.

CHLOÉ MONGET



CA 58

La restitution publique du suivi des jeunes agriculteurs du canton de Luzy a eu lieu le 15 décembre dernier à Luzy.

L'étude

Au total une vingtaine d'exploitants (jeunes et expérimentés) ont bénéficié de la réalisation d'une expertise technico-économique sur les exercices de 2016 à 2020. Les exploitations étaient principalement des systèmes d'élevage bovin allaitant avec quelques ateliers diversifiés (ovins, veaux de boucherie, équins, volailles, etc.) avec une production majoritaire d'animaux maigres (broutards, génisses, vaches de réforme). Trois synthèses annuelles des résultats économiques ont été réalisées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Deux formations ont été organisées avec une partie des membres du groupe. Le projet global a été financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural de la Région Bourgogne-Franche-Comté (FEADER). *«Grâce à cela, une démarche innovante de conseil agricole économique a pu être testée auprès des jeunes agriculteurs d'un territoire ciblé correspondant à l'ancien canton de Luzy»* insiste Frédérique Marceau.

Legta du Morvan

Appréhender les risques du métier

En cette fin d'année, et comme les années précédentes, les élèves du Legta du Morvan ont participé à des formations sur la prévention des risques professionnels, grâce à l'aide de la MSA.

Comme à l'accoutumée, les conseillers en prévention des risques professionnels de la MSA ont animé des formations auprès des élèves du Legta du Morvan. Ainsi les élèves ont suivi les deux temps de formation théorique et pratique afin d'intervenir en toute sécurité sur les bovins et les chevaux, pendant leur stage et plus tard peut-être en tant qu'exploitants ou salariés agricoles.

Les bovins

La classe 2nd Productions Animales filière bovine accompagnée par Catherine Blin, enseignante, a participé aux cours théoriques animés par Audrey Miny, conseillère prévention MSA, avant d'aller directement sur exploitation pour prendre toute la mesure de l'utilité des conseils. Ainsi se sont-ils rendus chez Pierre Ribailler (exploitant sur la commune de Châtin) en présence de Christophe Lapalus, formateur à l'Institut de l'élevage.

Les élèves ont pu mettre en pratique les enseignements afin de travailler en sûreté : techniques d'approches en sécurité en stabulation, faire et refaire les nœuds des longes afin de maintenir l'animal, installer un licol (sur veau et vache).

Les équins

De son côté la classe de 2nd Productions Animales filière équine du lycée, encadrée par Cécile Roussel (comportementaliste équin), a étudié le comportement à l'état sauvage des équidés pour savoir anticiper leurs réactions lors d'activités pratiques. Grâce à l'accueil du groupe chez deux professionnels, Aurélie Perruchot et Simon Pierre, les élèves ont pu étudier différents cas de figure face à des profils d'équidés variés et ont su appliquer les conseils de Cécile afin d'éviter un accident tout en développant la relation Homme/Cheval. Les nouveaux gestes adoptés par les élèves pendant cette formation seront indispensables lors de la réalisation de leurs périodes de stage afin d'éviter les prises de risques et d'instaurer un climat de confiance avec l'animal. Pour parfaire leurs connaissances, les élèves feront, au printemps, une formation sur la sécurité lors de l'embarquement des chevaux.

LEGTA DU MORVAN (CATHERINE BLIN ET SYBILLE LATHUILLIÈRE)


Legta du Morvan

Les élèves ont réalisé des nœuds de maintien afin de travailler en toute sécurité.

Canton de Tannay

Jugement de bétail de Saizy

Le 11 décembre, les JA du canton de Tannay organisaient leur traditionnel jugement de bétail bovin et ovin.


Pierre Marcelot et Florian Guyard espèrent que malgré la crise sanitaire, le jugement de bétail départemental pourra se tenir.

Malgré la crise sanitaire, les JA du canton de Tannay tenaient à ce que leur jugement de bétail du 11 décembre ait lieu : *« L'an dernier il n'a pu se dérouler à cause des restrictions. Il était donc important pour nous que cela ne se reproduise pas cette année »* pointe Pierre Marcelot, président des JA du canton. Pour rappel, d'autres cantons ont réalisé des jugements de bétails : Saint-Saulge, Saint-Benin-d'Azy, Châtillon ou encore Corbigny.

Continuité

Il poursuit : *« Ces dernières années sont très particulières pour l'organisation d'événement. Et, en maintenir certains, est pour nous indispensable afin de faire perdurer des traditions auxquelles nous tenons. De plus, les voisins ou éleveurs qui y sont habitués apprécient grandement ces rendez-vous qui donnent un peu de vie dans certains villages ».*

Un lien à maintenir

Florian Guyard, coprésident des JA 58, souligne : *« Il faut être actif dans les cantons afin de créer une synergie collective. Ces moments sont privilégiés pour maintenir le lien entre les éleveurs, les autres professionnels et la population car tout le monde échange. Pour le moment, rien n'est décidé pour la tenue de la départementale, à cause de la crise sanitaire. Mais, nous serions très heureux qu'elle puisse tout de même se dérouler dans les meilleures conditions possibles ».*

CHLOÉ MONGET

Classement du jugement de bétail de Saizy

Bovin :
1 ex æquo Pierdet Mathilde et Perdriat Thomas
3. Pierdet Guillaume
4. Sellier Louis
5. Billard Alexiane
6. Billard Laurick
7. Blandin Rémi
8 ex æquo: Ferriault Marie Eve et Joly Nicolas
10. Gautheron Evann
11. Pierdet Célia
12. Dagonneau Armand
13. Dagonneau Alix

Ovin :
1. Gautheron Evann
2. Pierdet Guillaume
3. Blandin Rémi
4. Pierdet Célia
5. Pierdet Mathilde
6. Joly Nicolas
7. Billard Laurick
8. Billard Alexiane

Service de remplacement

Engranger des connaissances

Employé en CDD au service de remplacement depuis septembre, Frédéric Aurembout considère cette expérience professionnelle comme une « ouverture d'horizons ».


Sur l'exploitation de Jean-Charles Zwanepoel, Frédéric Aurembout *«permet de faire face aux charges de travail ponctuelles actuellement : Semis et récolte du maïs».*

À 18 ans, Frédéric Aurembout vient tout juste de terminer ses études (Bac pro CGEA) et a été embauché au service de remplacement en septembre sur le secteur de Champlemy, Chateauneuf-Val-de-Bargis, Nevers, Cosne. L'acceptation de ce contrat est pour lui une chance et a une visée bien particulière.

But précis

«Je voudrais reprendre l'exploitation de mon père lorsqu'il partira en retraite dans quelques années. Mais, avant je souhaitais me former et voir différentes manières de travailler. Pour y parvenir, le service de remplacement me paraissait tout à fait adapté pour obtenir une ouverture d'horizons. Le fait de travailler dans diverses exploitations peut aussi me donner des idées pour la conduite de la mienne lorsque j'en aurai une».

Observer et s'adapter

Si l'engagement de Frédéric auprès des différentes exploitations est total, il souligne tout de même qu'il est nécessaire de *«garder une certaine neutralité, car je suis un employé occasionnel. Il faut donc suivre les indications des chefs d'exploitation, car on ne fait pas ce que l'on veut lorsque l'on remplace quelqu'un. Même s'il faut être autonome, nous sommes dirigés».* Pour lui, d'autres qualités rentrent en ligne de compte pour faire partie du service de remplacement : *«Il ne faut pas avoir peur des engins, des animaux et surtout il faut être calme et serein même dans des situations mouvementées».*

Pour tout le monde

Avec un parcours d'étudiant en agriculture, Frédéric Aurembout est tout à fait à l'aise dans les exploitations. Mais, il tient tout de même à rappeler que : *«le service de remplacement est ouvert à tous, même s'ils ne viennent pas du milieu. Chacun peut y participer. En plus, des formations sont proposées aux agents afin d'engranger des connaissances pour leur montée en compétences. Pour ma part, j'ai suivi une formation sur la contention».* Il conclut : *«Dans tous les cas, il faut avoir au minimum la passion du métier, car ce n'est pas une profession facile».*

CHLOÉ MONGET

Le mot de l'adhérent

Jean-Charles Zwanepoel est adhérent au service de remplacement depuis quelques années : *«je suis conscient que sans une aide extérieure, en cas d'absence ou d'accident, l'exploitation pouvait rater des moments cruciaux et mettre ma famille en danger. De plus, mon père ne pouvait plus m'aider, même en période de croisière. Alors en cas d'immobilisation totale de plusieurs jours, semaines ou années… il fallait trouver une solution».* Pour lui, le système du service de remplacement permet de simplifier les démarches : *«En règle générale c'est compliqué d'avoir du personnel tout court. Et, avec le service de remplacement on évite aussi la gestion : recrutement, fiche de paie, etc. Quand on n'a pas le choix (accident, évènements familiaux) on s'adapte pour ne pas subir et donc on se félicite d'avoir souscrit au préalable».* Il met également en lumière que les salariés du service de remplacement sont formés au fur et à mesure : *«Tous les utilisateurs forment les salariés tour à tour. Ainsi, les nouveaux adhérents profitent de cette plus-value offerte par les anciens pour de la main-d'œuvre occasionnelle. Ainsi en cas de maladie vous pouvez confier à ces salariés votre exploitation, en toute confiance».* Enfin, sur le coût de l'adhésion, Jean-Charles Zwanepoel stipule : *«Le contrat d'adhésion auprès du SR est de 30 € et de 316 € par an auprès de Groupama. Ce qui représente actuellement 1,5 tonne de blé… Certes, c'est un investissement, mais on achète sûrement des choses moins indispensables à la survie de nos exploitations».*

Assemblée générale

L'avenir du Parc du Morvan

L'assemblée générale du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan s'est tenue le 14 décembre ; l'occasion de revenir sur des fondamentaux pour mieux entrevoir le futur.



L'assemblée du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan a été animée par (de gauche à droite) : Olivier Georges (directeur du Parc naturel régional du Morvan), Cyril Brulé (vice-président du Parc, conseiller municipal de Villiers-en-Morvan - 21), Sylvain Mathieu (président du Parc et conseiller régional), Christian Guyot (1er vice-président du Parc, maire de Saint-Père – 89), Catherine Amiot (vice-présidente du Parc, 4e vice-présidente du conseil départemental de Saône-et-Loire, maire d'Epertully – 71) et Jocelyne Guérin (vice-présidente du Parc, 3ème vice-présidente du conseil départemental de la Nièvre, du canton de Luzy et maire de Luzy - 58).

Le 14 décembre avait lieu le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan. Durant l'événement, les élus ont adopté plusieurs délibérations et ont voté les budgets primitifs de 2022 (1 budget principal et 3 budgets annexes), avec un montant total fixé à 3 300 000 euros pour le budget principal.

Travaux

Pour mieux accueillir les visiteurs à la Maison du Parc, un crédit d'investissement de la Région (à hauteur de 110 000 euros) permettra divers travaux. Parmi ceux-ci, un enclos sera créé pour parfaire l'accueil des randonneurs équestres. Toujours pour que la réception des visiteurs soit optimale, le mobilier sera changé en partie, afin d'être plus adapté aux personnes handicapées, notamment. Le musée de la Résistance fera aussi peau neuve avec une rénovation. Sylvain Mathieu, président du Parc, insiste : *« toutes ces réfections permettront de rendre la réception de visiteurs plus agréable pour tous, et plus confortable »*.

La ressource en eau

Courant 2022, un nouveau budget annexe fera son apparition *« en lien avec les enjeux climatiques que nous connaissons, liés principalement à la ressource en eau »* souligne Sylvain Mathieu. Ce budget sera consacré à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin de l'Aron, dès que toutes les intercommunalités en auront confié la compétence au Parc. Il viendra compléter ce que le Parc fait déjà sur le bassin de l'Yonne en matière de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) via le Contrat territorial Eau et Climat (600 000 €, financés entièrement par l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), la région, le conseil départemental, les cotisations des communes et des intercommunalités). Le président du Parc a salué l'implication des financeurs dans ce domaine : *« L'eau est devenue une préoccupation de tous, et ces financements sont une chance pour le Parc qui reçoit cette aide bienvenue »*.

La forêt morvandelle

Outre l'eau, un point a été fait sur la position du parc face aux coupes rases ou dites coupes à blanc. *« Elles ont un impact environnemental indéniable. Elles ont aussi des conséquences sur le paysage, et sur nos itinéraires de randonnée face à cela, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un vide juridique et qu'il fallait que les coupes à blanc soient soumises à évaluation environnementale préalable, conformément au droit européen de l'environnement »* pointe Cécile Guénon, présidente du groupe de travail Biodiversité au Parc naturel régional du Morvan. De son côté, Sylvain Mathieu rassure *« nous ne voulons pas interdire toutes les coupes rases, nous voulons juste que toute coupe rase soit étudiée et autorisée en fonction de son impact environnemental »*. Pour les Plans Simples de Gestion (PSG), Cécile Guénon spécifie : *«pour le moment l'évaluation environnementale n'est pas demandée, mais en principe elle devrait l'être aussi»*. Sylvain Mathieu conclut : *« Bien évidemment, un accompagnement du parc sur ces questions auprès des propriétaires forestiers sera effectué par les équipes techniques du Parc, notamment pour les conseiller sur les itinéraires techniques alternatifs à la coupe rase »*.

CHLOÉ MONGET

Le Parc s'étend

17 nouvelles communes ont été labellisées Parc naturel régional du Morvan : Saint-Brancher (89), Magny (89), Menades (89), Empury (58), Mouron-sur-Yonne (58), Sémelay (58), Avrée (58), Fléty (58), Monthelon (71), Autun (71), Broye (71), Mesvres (71), Saint-Nizier-sur-Arroux (71), Charbonnat (71), La Boulaye (71), Dettey (71) et Saint-Eugène (71).

Économie locale

Le Nœud Vert : un lancement prometteur

Durant les week-ends de décembre, le Nœud Vert (voir n° 1658) organisait ses premières ventes à l'atelier ; l'occasion de prendre la température des clients.



« Les premières ventes à l'atelier sont très prometteuses pour l'avenir de la marque » selon Hugo Marx.

Comme annoncé dans le n° 1658 de Terres de Bourgogne, le Nœud Vert (nouvelle fabrique de vêtement basée à Nevers), orchestrait ses premières ventes à l'atelier. *« Tout s'est très bien passé, et les clients sont ravis de l'initiative »* souligne Hugo Marx, un des trois associés de la marque avec Émilie Henault et Sébastien Buvat. Malgré un temps peu clément, ils étaient donc au rendez-vous comme Valérie B. venu faire du shopping.

Une belle idée

« Je suis cette démarche depuis le début sur les réseaux sociaux. L'initiative du Nœud Vert est très intéressante, car on relocalise une production qui tend à disparaître en France. À terme, si la marque prend de l'ampleur, cela peut apporter des emplois dans le secteur. De plus, ils utilisent des matières recyclées ou des invendus de tissus et recyclent leurs chutes. Je pense que tout cela permet de sortir d'un cercle infernal de la mode jetable. Certes, il y a un coût, mais les retombées potentielles sont tellement diverses qu'il est temps de réfléchir à ce que l'on veut vraiment… » détaille Valérie qui ajoute : *« leur collection reprend des basiques, essentiels dans une garde-robe et cela est très pertinent de commencer par là »*.

Toujours s'adapter

Outre la vente d'articles, ces événements étaient aussi l'occasion pour Émilie Henault d'en savoir plus sur les attentes des clients : *« Nous prenons le temps de discuter avec eux, et si l'on voit une demande forte sur un produit en particulier, nous ajusterons notre collection pour y répondre. Nous devons nous adapter en fonction de leurs retours »* avant de conclure dans un sourire : *« L'aventure ne fait que commencer »*.

CHLOÉ MONGET

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Viticulture

Le projet de méthanisation dans le Chablisien suspendu

Depuis 2008, des vignerons de la FDAC œuvrent pour l'aboutissement d'un projet de méthanisation dans le Chablisien. Mais après des années à chercher, en vain, des solutions pour concrétiser ce projet, ces derniers ont récemment pris la décision de le suspendre. La fin d'un projet pourtant prometteur et ambitieux.


Le projet de méthanisation de vignerons dans le Chablisien est suspendu après des années de travail. Les contraintes et les refus se sont succédés rendant impossible la concrétisation du projet.

« *Le projet, dans l'immédiat, est suspendu*», affirme Thierry Mothe, vice-président de la FDAC et viticulteur à Fontenay-près-Chablis (domaine du Colombier).

Depuis 2008, des vignerons de la FDAC (Fédération de défense de l'appellation Chablis) avait pour projet de construire un méthaniseur dans le Chablisien (d'abord à Chichée puis à Beines) pour les marcs de raisin. Un projet qui ne verra pourtant pas le jour, malgré des années de travail. «*Ce qui est sûr, c'est que nous, à la FDAC, nous ne mènerons pas ce projet à son terme, nous ne seront plus porteur du projet, s'il a lieu*», précise-t-il. «*Nous avons une réunion le 15 janvier avec la Chambre d'agriculture et d'autres opérateurs pour une éventuelle reprise du projet par des agriculteurs*».

Né il y a 14 ans, ce projet est arrivé sur la table «*suite au fait que notre distillateur de l'époque voulait nous (les vignerons de la FDAC) faire payer le transport et la distillation des marcs. Nous nous y sommes opposés. Dans un premier temps, nous avons trouvé un autre distillateur qui voulait bien prendre nos marcs gratuitement. Nous nous sommes dits qu'il serait intéressant d'aller vers une méthode alternative à la distillation. C'est là qu'une réflexion sur la méthanisation s'est faite*», se rappelle Thierry Mothe.

Une succession de problématiques

Si aujourd'hui le projet est suspendu, c'est essentiellement dû à deux éléments. «*Le premier est la présence d'une éolienne sur la parcelle. Celle-ci peut tomber sur le méthaniseur. Même si le risque est faible, il n'est pas nul*», explique le vigneron. «*Le deuxième point, c'est que lorsqu'il y a des temps hivernaux comme en ce moment, il y a du givre qui se forme. Ces morceaux de glace se décrochent et sont projetés au sol, ce qui peut endommager la bâche du méthaniseur et donc entraîner un arrêt de son fonctionnement pendant plusieurs mois*».

L'aspect économique entre aussi en jeu. «*Avec l'inflation, notre projet a pris un coût d'un million d'euros supplémentaires. Les subventions ont également diminuées. Elles ne sont plus forfaitaires mais calculées aux MWh produits. Économiquement, notre projet n'est plus rentable*», assure Thierry Mothe.

Le vice-président de la FDAC avoue regretter le manque de soutien vis-à-vis de ce projet, qui a connu de multiples retournements de situations, jusqu'à la décision de le suspendre. «*Entre la liquidation du premier bureau d'études, le refus du permis de construire sur la première parcelle trouvée à Chichée, cette histoire d'éolienne sur la seconde à Beines... De fils en aiguilles, nous avons décidé de nous arrêter là. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que nous n'avons reçu aucun soutien. Personne ne veut voir ce projet. Tout le monde nous dit que c'est bien, que c'est dans l'air du temps, que c'est de la valorisation de sous-produits dont on ne fait rien. Il faut faire ce projet mais pas dans sa commune, pas devant ses fenêtres, pas devant son jardin. C'était compliqué de le concrétiser*».

Pour l'heure, les vignerons vont poursuivre la méthode de la distillation pour leurs marcs de raisin. «*Tant que nous aurons des subventions européennes pour le faire, nous allons continuer dans le même système, qui est très simple. Cela ne nous coûte rien, nous n'avons aucune responsabilité, nous déposons seulement nos marcs sur une plateforme et le distillateur vient les chercher. C'est parfait pour un vigneron. Sauf qu'environnementalement parlant, ce n'est pas l'idéal. Et demain, avec le projet carbone, le viticulteur payera sa «pollution» pour la distillation et ce ne sera plus aussi rentable qu'aujourd'hui*». Et ce n'est pas faute d'avoir essayé de mettre en place une méthode alternative...

CHRISTOPHER LEVÉ

Élevage

La contractualisation bovine, un gros changement pour les éleveurs allaitants

Annoncée cet automne à Cournon, la contractualisation est devenue obligatoire pour une large partie des bovins allaitants depuis le 1er janvier. Cette démarche inédite est encore floue pour les éleveurs concernés.


Après celle du 24 novembre, une seconde réunion pour aborder la contractualisation bovine a eu lieu le 3 janvier.

Depuis le 1er janvier, les éleveurs doivent proposer un contrat à leur premier acheteur pour la vente de tous les bovins allaitants de 12 à 24 mois (mâles), les génisses de plus de 12 mois, pour toutes les vaches engraissées et les animaux vendus sous sigle de qualité (label rouge, bio ou autre). Cette contractualisation se mettra en place progressivement jusqu'au 1er janvier 2023, date à laquelle tous les bovins devront êtres vendus avec un contrat.

Ce contrat, d'une durée minimale de trois ans prévoit une fixation du prix commune avec l'acheteur. La FNB recommande aux producteurs d'opter pour une formule de prix dite «déterminable» faisant référence à des indicateurs choisis conjointement, dont les cotations (prix du marché) et l'indicateur de coût de production validé par l'interprofession.

Le syndicalisme à pied d'œuvre

Afin d'y voir plus clair, la section bovine de la FDSEA de l'Yonne avait organisé une réunion avec la FNB le 24 novembre. Elle a réitéré lundi 3 janvier pour travailler en commun sur le contenu du contrat. Les producteurs présents ont tour à tour échangé sur leur ressenti et leur perception de cette contractualisation, encore floue pour eux. Il ressort tout de même que les adhérents JA et FDSEA de l'Yonne voient une opportunité inédite de pouvoir reprendre la main sur la construction du prix et sur la défense de leur revenu à terme. Les éleveurs sont satisfaits d'avoir enfin une loi à leurs côtés, mais c'est à eux de s'en saisir pour «*fixer de nouvelles règles*» et inverser le sens de construction des prix.

Les éleveurs ont donc étudié ensemble le contenu du contrat, des points de vigilance à avoir lors de sa rédaction. Chacun devra s'approprier la démarche, mais une concertation sur les grands postes du contrat paraissait indispensable aux éleveurs présents.

Cette refonte en profondeur des relations commerciales avec les acheteurs d'animaux de boucherie aura des répercussions sur l'ensemble de la filière qu'il est encore difficile d'évaluer. Toutefois, les éleveurs icaunais de la FDSEA et des JA 89 sont bien décidés à redevenir acteurs et force de proposition dans la rédaction de ces contrats, qui effrayent encore de nombreux acteurs. La FDSEA de l'Yonne entend accompagner ses adhérents pour que cette mise en place de la contractualisation obligatoire se fasse le mieux possible et à la faveur des exploitants.

FDSEA DE L'YONNE

Chambre d'agriculture

En ordre de marche pour 2022

À l'occasion de la présentation de ses vœux, Arnaud Delestre, le président de la Chambre, a souligné les nombreux enjeux qui se posent à l'agriculture et sur lesquels l'organisme consulaire devra déployer tout son professionnalisme et ses savoir-faire.



Photo : Laëtitia Le Breton

Pour Arnaud Delestre, 2022 s'annonce comme une année durant laquelle les services de la Chambre d'agriculture devraient être particulièrement sollicités.

Lorsque démarre une nouvelle année, se dire qu'on peut s'appuyer sur des bases solides et confortées, c'est déjà un bon point pour avancer ! C'est ce qu'inspiraient les propos du président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Arnaud Delestre, le 4 janvier, à l'occasion de la présentation de ses vœux. Car en arrière-plan du bilan et des objectifs que se fixe l'organisme pour les douze mois qui viennent, apparaissait la signature du Contrat d'objectifs et de performance intervenue le 25 novembre dernier entre l'État et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). Ce contrat fixe des objectifs chiffrés sur les cinq prochaines années pour le réseau consulaire lié à l'agriculture mais, en contrepartie du respect des engagements pris, une véritable stabilité budgétaire a été obtenue. *« Nous avons les moyens de poursuivre un travail dont la qualité a été reconnue,* soulignait Arnaud Delestre, *et c'est aussi une reconnaissance de l'importance de la relation de proximité que nous représentons »*.

Répondre présent sur de nombreuses actions

Pour son cas propre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne dispose d'un budget de 5 millions d'euros abondé, pour moitié, par la fiscalité, et pour 20 %, par diverses subventions. Les 30 % restants étant constitués des recettes liées aux différentes prestations de services qu'elle propose. Et pour 2022, son président place l'organisme consulaire en ordre de bataille, notamment dans le cadre des Conseils stratégiques phytosanitaires (CSP). Des actions inscrites dans le contexte plus général d'évolution de la législation qui a conduit à la séparation des activités de vente et de conseil, notamment pour les coopératives. Dans le créneau du conseil qui est à occuper de ce fait, les Chambres d'agriculture mettent en avant leur indépendance. Mais, pour répondre aux besoins des agriculteurs qui, dans le cadre du renouvellement de leurs Certiphyto, une fois tous les 5 ans, doivent passer deux CSP, la Chambre d'agriculture doit mettre en place des moyens humains à la hauteur. *« Cela réclame une certaine réorganisation en interne,* reconnaissait Arnaud Delestre, *et une gestion fine des plannings, mais nous avons la volonté d'anticiper et de recruter en 2022 sur ces postes »*. Les services de la Chambre devraient aussi beaucoup être sollicités dans l'accompagnement des agriculteurs en 2022, en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC, au 1er janvier 2023. *« Un travail important de l'ensemble des équipes est attendu,* soulignait le président, *car se sont les assolements et les emblavements opérés à l'automne 2022 qui seront concernés. Nous devrons donc accompagner les agriculteurs dès le second trimestre de cette année afin que, dès les mois de mai-juin, ils sachent comment agir au mieux de leurs intérêts »*.

Accompagner le renouvellement des générations

L'arrivée de la nouvelle PAC est l'un des grands enjeux de 2022 listés par Arnaud Delestre. Mais il y en a bien d'autres qu'il s'est plu à rappeler : le changement climatique, les réponses aux attentes sociétales, la mise en place des Zones de non-traitement (ZNT). Sur ces dernières, le président convient qu'il s'agit d'un *« sujet important, mais sur lequel il faudra aussi rester pragmatique »*. Le renouvellement des générations en agriculture figure aussi en bonne place des préoccupations de la Chambre. Le dossier est particulièrement sensible dans l'Yonne où la proportion d'agriculteurs de plus de 55 ans, et donc proche de l'âge de la retraite, est importante (voir encadré). *« En 2021,* rappelait Arnaud Delestre, *plus de 200 jeunes, porteurs de nombreuses idées et innovations, sont venus au Point accueil installation de la Chambre et nous avons procédé à 50 installations dans le département. Il n'en reste pas moins vrai que la question des prix agricoles est essentielle pour rendre attractives les productions. Nous travaillons beaucoup sur l'anticipation de la cession d'exploitation. Sur ce thème, nous réalisons cinq formations par an, alors qu'il y a cinq ans, nous avions de la peine à en remplir une : preuve que le sujet intéresse et que les exploitants ont pris conscience de l'importance de se préparer »*. En 2022, la Chambre d'agriculture de l'Yonne compte bien poursuivre ses efforts d'accompagnement sur les réseaux de vente directe, les drives fermiers d'Auxerre et d'Avallon ou encore la plateforme Je veux du local qui compte aujourd'hui 253 producteurs. *« Notre objectif est d'en avoir 300 à la fin de l'année »* soulignait le président de la Chambre. La Chambre travaille de plus en plus étroitement avec les collectivités, afin de favoriser l'accès des productions alimentaires locales aux services de restauration collective. *« De manière plus globale,* ajoutait Arnaud Delestre, *nous allons renforcer le dialogue avec les élus, les collectivités et les citoyens. Nous travaillons sur la mise en place en 2022 d'une sorte de « carte de visite » agricole pour chaque territoire du département »*. Pour conclure, et toujours dans une logique d'accompagnement, les questions de la gestion de l'eau, mais aussi des productions énergétiques (photovoltaïque et méthanisation) feront l'objet d'une attention soutenue, au cours des douze prochains mois.

BERTY ROBERT

Une démographie agricole icaunaise à surveiller

Selon l'Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté, entre 2012 et 2019, l'Yonne est le département de Bourgogne Franche-Comté qui a vu sa population agricole diminuer de manière la plus sévère (-12 %). Le département affiche aussi le taux de remplacement des agriculteurs qui ont cessé leur activité le plus faible de toute la BFC (63,1 %). C'est aussi dans l'Yonne que la population agricole est, en moyenne, la plus âgée : 53 % a 50 ans et plus. Néanmoins, en 2020, le Point d'accueil installation 89 a accueilli 25 % de porteurs de projets en plus que l'année précédente.

Bilan 2021

Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture, est aussi revenu sur quelques moments forts de l'année 2021. Elle fut notamment marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur de Chambre, en la personne de François Avez, qui a pris ses fonctions le 1er septembre, en succédant à Hervé Mivielle. Sur le plan agronomique, l'année écoulée aura été marquée par une moisson correcte et avec des niveaux de prix pour le blé quasiment inconnus depuis dix ans. Mais le président de la Chambre a nuancé ce bon constat en rappelant que 2021 ne fut pas exceptionnelle pour toutes les productions.
*« **Il faut aussi noter,*** concluait-il, ***qu'en 2021 et malgré les contraintes encore lourdes liées à la crise sanitaire, l'activité et les services ont été maintenus »*.**

▸ Agenda

14-15 janvier Le forum des MFR à Auxerre

Le vendredi 14 et le samedi 15 janvier, les MFR de Bourgogne Franche-Comté organisent un forum nommé *« demain mon métier »*, au bâtiment 89, à Auxerre.

Un forum ouvert aux jeunes, aux familles, aux enseignants et à toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes.
Les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage seront présentées.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

- **Conduire un projet d'agroforesterie viticole**
Les 10 et 11 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

- **Maîtriser les couverts végétaux et les engrais verts**
Le 12 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

- **Soigner les plantes par les plantes.**
Les 12 et 13 janvier, à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.

- **Mon installation : faire le bilan et garder le cap.**
Le 13 janvier, à Tannerre-en-Puisaye. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

- **Utiliser les huiles essentielles en grandes cultures.**
Le 14 janvier, à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.

- **Gestion de l'azote en agriculture biologique.**
Le 18 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Créer mon aire de lavage (GC + Viti).
Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

La bio, j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures).
Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

- **La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation.**
Le 25 janvier, à Auxerre. Contact : Julian Martin 03 86 94 26 38.

- **Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau.**
Cinq dates en 2022-2023, à Lainsecq. Contact : Charlotte Absi au 06 30 62 99 58.

Changement climatique

Quelles évidences scientifiques ?

Comme nous l'avions fait en octobre, nous ouvrons nos colonnes à Vincent Chaplot, agriculteur côte-d'orien qui interroge la notion de changement climatique. Sur cette question, un média tel que le nôtre joue son rôle en permettant l'expression d'approches contradictoires. Ce qui ne signifie pas que la rédaction adhère à l'un ou l'autre des points de vue exprimés. (Berty Robert, rédacteur en chef).

Le 22 octobre dernier, Vincent Chaplot indiquait dans nos colonnes qu'un certain nombre de nouveaux éléments scientifiques laissent penser que l'Homme ne serait pas responsable du changement climatique. *«Ces éléments semblent diffuser car des pays comme la Chine, la Russie, le Brésil et l'Afrique du Sud ont annoncé leur intention de continuer à émettre du CO2 qu'ils considèrent comme nécessaire à leurs intérêts économiques et plutôt bénéfiques pour la planète. À l'heure où la France s'apprête à voter une loi climat contraignante qui va affecter tous les citoyens, l'agriculture et sans doute l'élevage, de quels faits disposons-nous exactement sur le changement climatique ?»*, s'interroge l'agriculture-chercheur côte-d'orien. L'entreprise Lynas, dans une étude de 2021 (environmental research letters) indique que depuis 2012, 88 125 articles scientifiques ont traité du changement climatique. Parmi 3 000 articles analysés, 2 972 confirment que le changement climatique est dû à l'Homme. Vingt-huit, seulement, infirment l'hypothèse d'une cause humaine. *«C'est sur la base de ce consensus construit depuis plusieurs décennies qu'une lutte coordonnée contre les émissions de gaz à effet de serre par des mesures contraignantes prend forme, y compris en France dans le cadre de la Loi climat en cours de maturation. Descartes, dans le Discours de la Méthode, prévenait pourtant qu'en matière de Science «l'unanimité des opinions n'est preuve qui vaille»»*, ajoute Vincent Chaplot.

Questions sur l'effet de serre

La température du globe augmente ? Le XXe siècle a pourtant débuté par un refroidissement suivi d'un réchauffement jusqu'aux années soixante, d'un refroidissement jusqu'au milieu des années 1980, du réchauffement actuel alors qu'un minimum solaire est attendu par les climatologues russes de 2025 à 2045. Georges Geuskens, physicien à Bruxelles, indique que de multiples hypothèses existent pour expliquer les variations de la température du globe. *«Si l'effet de serre existait, la température serait la même dans toutes les couches de l'atmosphère, ce qui n'est pas le cas. Il est également de ceux qui démontrent que le CO2 n'a pas la capacité d'accumuler l'énergie solaire à la différence de la vapeur d'eau»*, précise Vincent Chaplot. Le scientifique Daniel Farinotti (dans une étude parue dans Nature en 2019) indique que la fonte de quelque 215 000 glaciers durant les dernières décennies correspond à une remontée du niveau de la mer de 32 cm. Or, le chercheur brésilien Ricardo Felicio (2020) révèle que les études ne considèrent pas les gigantesques glaciers de l'Antarctique qui s'accroissent et que globalement, la planète contient plus de glace aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Il est aussi tout à fait normal que la glace tombe en mer l'été et se reforme l'hiver. *«Le CO^2 est vital pour les plantes qui l'utilisent pour produire de la biomasse et des grains»*, souligne Vincent Chaplot, *«plus sa teneur est élevée dans l'atmosphère, plus la photosynthèse est efficace et plus la vie est luxuriante. Or, ces dernières années, la planète n'a jamais été aussi verte et sa végétation productive ! Selon la FAO, l'Afrique de l'ouest qui a connu ses pires sécheresses durant la période froide des années 1970-1980, n'a jamais produit autant de denrées alimentaires depuis 20 ans. Selon certaines prévisions, lorsque le climat se refroidira, la production agricole mondiale diminuera»*.

VINCENT CHAPLOT

Syndicalisme

Valorisation du prix des animaux : le travail syndical a payé

Les sections bovines des FDSEA de la Nièvre et de l'Yonne reviennent sur l'important pas franchi en matière de contractualisation avec le groupe de distribution Schiever.

Comme nous le signalions dans notre numéro du 24 décembre, le groupe de distribution Schiever, basé à Avallon, dans l'Yonne, a conclu, début novembre, un contrat avec ses abatteurs qui couvre la totalité de ses achats de bêtes et demi-bêtes de race à viande charolaise. Une avancée qui n'aurait pu se produire sans la mobilisation des sections bovines des FDSEA de la Nièvre et de l'Yonne, comme le rappelle le communiqué qui suit : *«Les sections bovines des FDSEA de l'Yonne et de la Nièvre, à travers leurs présidents respectifs Arnaud Guyard et Romaric Gobillot, ont œuvré depuis plusieurs mois pour valoriser le travail des éleveurs auprès des partenaires locaux de la filière bovine. Avant même que la contractualisation ne soit rendue obligatoire par la loi Égalim 2, les représentants de la profession ont pris l'initiative de se rapprocher du groupe Schiever. À travers plusieurs réunions de travail, les représentants des éleveurs ont négocié auprès du groupe Schiever le principe de la prise en compte d'indicateurs de coût de production dans le calcul du prix payé à l'éleveur, permettant une meilleure valorisation du prix des animaux, supérieure au prix de marché. «La contractualisation nous permet de sortir d'une logique de prix payé aux producteurs uniquement basé sur la cotation, en dépit des coûts de production. Nous attendons de cette nouvelle mécanique de formation du prix, qui est déjà plus vertueuse, une plus grande transparence dans la filière et une reconnaissance plus juste de notre travail» explique Arnaud Guyard. Pour sa part, Romaric Gobillot précise que «l'accord concerne 50 bêtes par semaine, nées et élevées en région Bourgogne Franche-Comté. C'est, pour le groupe Schiever, une garantie qui sécurise les approvisionnements. Les animaux concernés sont des vaches charolaises de qualité, de conformation R+ minimum. Un cahier des charges, respecté par les éleveurs, est adossé à la démarche». Cette nouvelle logique de formation du prix se répercute dans les contrats établis par Schiever avec ses abatteurs. C'est ainsi que le 2 novembre, Schiever a signé un contrat avec l'ensemble de ses abatteurs, qui couvre 100 % de ses achats de bêtes et demi-bêtes de race à viande Charolaise»*.

SECTIONS BOVINES DES FDSEA 58 ET 89



Santé - sécurité

Un nouveau plan pour la MSA

La MSA lance son nouveau plan Santé sécurité au travail en agriculture 2021-2025. Il vise à soutenir les exploitants, les entreprises et les salariés des métiers de l'agriculture dans un contexte de développement, de changements et de crises.

Le Plan santé sécurité au travail (PSST) s'appuie sur l'efficacité du guichet unique du régime agricole, à travers la mobilisation des compétences pluridisciplinaires des acteurs concernant la prévention du mal-être, des troubles musculosquelettiques ou de la désinsertion professionnelle. Il porte une volonté de professionnalisation et d'innovation qui permet le développement de la performance des professionnels de la SST pour une plus grande efficacité auprès des assurés. Ce PSST s'appuie sur trois axes :

- Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail :

La MSA souhaite continuer à développer les actions de prévention de tous les risques et les situations qui peuvent compromettre à court, moyen ou long terme, la capacité des personnes à rester en activité : troubles musculosquelettiques (TMS) et/ou troubles psychosociaux (TPS), utilisation des machines, accidents de chutes de hauteur, employabilité des actifs agricoles, etc. Le régime agricole prolonge ses actions engagées dans le cadre du PSST 2016-2020 afin de poursuivre celles qui ont fait leur preuve, en tirer les bénéfices, les évaluer et les réajuster si nécessaire.

- Accompagner les projets et les transitions :

Le secteur agricole traverse une période marquée par de très fortes évolutions dans des registres divers : techniques, modes de production, attentes environnementales et sociétales, crise sanitaire. Les services de santé sécurité au travail de la MSA portent l'ambition d'instruire les liens entre santé et travail auprès des entreprises, des exploitants et des filières, tout en tenant compte des préoccupations et des projets des adhérents. Dans ce contexte la MSA entend développer la prévention primaire (agir sur les sources des risques afin de les supprimer ou de les réduire) concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.

- Développer la relation de service :

La MSA veut ouvrir la possibilité d'innover en matière de prévention à partir des attentes exprimées par les entreprises, les salariés et les filières sur les territoires. Le régime agricole mettra en œuvre des actions de prévention alliant santé, activité, performance, qualité, développement durable et responsabilité sociétale.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Vœux Christophe Chambon, président FRSEA Bourgogne Franche-Comté



L'année 2021, comme l'année 2020, restera gravée dans nos mémoires, avec ces vagues successives d'une épidémie à laquelle nous devons faire face. Nous savons que nous devons rester vigilants pour réussir à endiguer cette crise sanitaire sans précédent. Notre métier nous rappelle tous les jours que nous devons rester résilients pour faire face aux aléas. Les agricultrices et les agriculteurs de concert avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire ont redoublé et redoubleront d'efforts pour nourrir et assurer coûte que coûte la sécurité alimentaire de la France et de l'Europe. Ces liens forts que nous tissons avec la société sont l'occasion d'expliquer le rôle stratégique que nous jouons et qu'il faut préserver, renouveler et assumer pleinement. Nous savons que nous devons faire évoluer nos exploitations pour faciliter ces transitions, mais pour cela nous devons proposer des perspectives claires à tous ceux qui ont choisi ce métier. Dans ce cadre, nous savons qu'il y a quelques points de repère sur lesquels nous devons obtenir de réelles avancées pour maintenir une agriculture forte à la hauteur des enjeux :

- Assurer la sécurité alimentaire reste un défi à l'échelle de notre Pays, de l'Europe, de la planète.
- Mettre en place une réelle contractualisation est indispensable pour prendre en compte les coûts de production et assurer un revenu décent aux producteurs.
- Adapter nos systèmes de production au changement climatique devient urgent, mais nous devrons rappeler que l'agriculture n'existe pas sans eau !
- Contribuer à la neutralité carbone, car l'agriculture a la spécificité de faire partie de la solution, par son rôle dans la captation de carbone.

Ces priorités doivent se traduire concrètement par des projets que nous mettons en place comme le renouvellement des générations, la réflexion stratégique pour la filière viande et les programmes opérationnels, la création des organisations de producteurs avec l'APL BFC pour la filière laitière, la prise en compte de la zone intermédiaire dans la nouvelle PAC avec des dispositifs adaptés, le projet de création d'une association agri-environnementale pour les services environnementaux, sans oublier le déploiement des magasins de producteurs…

Pour cela nous devons développer notre intelligence collective, avec l'appui de nos organisations agricoles et un réseau syndical fort. D'ailleurs, les 29, 30 et 31 mars, nous aurons l'honneur et le plaisir d'accueillir le Congrès de la FNSEA à Besançon. C'est un moment fort, où les candidats à la Présidentielle auront l'occasion d'exprimer leurs priorités pour notre agriculture. Toute l'équipe de la FRSEA vous souhaite une bonne santé et une année 2022 fructueuse pour vous et toute votre famille.

Vœux Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne



Comme 2020, l'année 2021 s'achève dans un contexte sanitaire éprouvant pour tous. Et comme un malheur ne vient jamais seul, l'agriculture a dû faire face aux caprices de la nature, dès le début de l'année, avec un gel historique qui a détruit une grande partie de la récolte de fruits et de raisins, entraînant de très lourdes pertes pour les agriculteurs, puis avec les inondations qui ont également provoqué de gros dégâts. La MSA Bourgogne a accompagné les exploitants victimes de ces intempéries, en mettant en place des prises en charge de cotisations pour plus de 2,70 M€ hors gel, un montant lui aussi historique qui traduit les pertes importantes en Bourgogne.

Tout au long de l'année, la MSA Bourgogne s'est appliquée, au-delà de sa mission de service public, à répondre aux inquiétudes et aux besoins d'information croissants de ses ressortissants. Réactivant son dispositif « MSA Solidaire », elle a continué de soutenir les populations les plus fragiles, son partenariat avec le Secours populaire en est un exemple. Son implication dans le déploiement des Maisons France services consolide son rôle de relais des services de l'État au plus près des citoyens. Du côté des élus MSA, c'est l'action de terrain qui prime et s'ils ont mis à profit cette année 2021 pour se faire connaître, faire connaître leur rôle, ils sont également allés à la rencontre des présidents de Communautés de communes et des maires ruraux, pour défendre les valeurs et la place de la MSA sur les territoires. Notre volonté est simple : démontrer nos savoir-faire et le faire savoir. La convention d'objectifs et de gestion pour 2021-2025, fraîchement signée avec les pouvoirs publics, va permettre à la MSA de pérenniser ses activités et d'en développer d'autres auprès de nos adhérents et de leurs territoires, à qui nous devons le meilleur service. Ensemble, élus et salariés de la MSA Bourgogne, mettront tout en œuvre pour atteindre cet objectif, soyez-en assurés. Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2022.

L'association Agriculteurs français et développement international (AFDI) vient de renouveler ses instances dirigeantes et a élu à sa tête Sophie Fonquernie (agricultrice à Solemont dans le Doubs). L'occasion de se pencher sur quelques projets régionaux destinés à favoriser le développement de l'agriculture africaine.

L'agriculture africaine accompagnée face au défi du **développement**

Sophie Fonquernie, élue présidente nationale

Agricultrice à Solemont, près de Pont-de-Roide, Sophie Fonquernie vient de succéder Henri Biès-Péré à la présidence nationale d'Afdi. Une maison que l'ancienne vice-présidente du Conseil régional (deux mandats) connaît bien pour y avoir occupé le poste de présidente BFC de 2005 à 2010.

Elle l'assure… et on la croit volontiers ! Sophie Fonquernie ne cherchait pas à tout prix de poste pour rebondir après ses deux mandats de vice-présidente (chargée de l'agriculture et de l'agroalimentaire) au Conseil régional FC puis BFC. Se battre pour une place ? Non merci, ce n'est pas le genre de la maison. C'est alors comme souvent par un appel du pied, après le départ d'Henri Biès-Péré, qu'on lui a soufflé l'idée de regarder vers l'Afdi (Agriculteurs français et développement international) pour reprendre la présidence nationale. Afdi, une organisation qu'elle connaît bien. Très bien même. *« Je crois y avoir occupé tous les postes, dont celui de présidente BFC de 2005 à 2010… Comme toujours, le fil de mon engagement est de savoir si je peux être utile au maximum de mes compétences et modestement faire avancer le collectif. Je pense que l'exploitation ne s'arrête pas au bout du champ avec une barrière. Il est tout à fait possible de bien vivre en ruralité, d'avoir des activités extérieures enrichissantes et d'y être heureux ! »* Les choses se sont faites ensuite naturellement. Et c'est même la première fois que le poste revient à un représentant du réseau agricole et non d'une OPA.

Bio express

Sophie Fonquernie, 57 ans, agricultrice installée depuis 1989 à Solemont en EARL (du Bleu-Mont) avec son époux, Vincent ; 55 hectares, une trentaine de montbéliardes pour 200 000 litres de lait livrés à l'Ermitage Clerval (AOP Morbier) ; Engagements passés : syndical aux JA ; deux mandats à la Chambre d'agriculture du Doubs, deux mandats politiques à la vice-présidence (chargée de l'agriculture) du Conseil régional Franche-Comté puis Bourgogne-Franche-Comté ; associatif à l'Afdi avec la présidence BFC (2005-2010).

« Une responsabilité à deux faces »

« AFDI se doit d'être à l'écoute des organisations que l'on accompagne. C'est à elles de de nous indiquer leurs volontés, qu'elles soient acteurs de leur développement. Pour ensuite être une véritable force dans leur pays Nous intervenons en appui et non comme prescripteurs » souligne Sophie Fonquernie.

Et de poursuivre sur la vision de son mandat : *« Ma perception de la responsabilité comporte deux faces intimement liées : une face « fonctionnement »* au service d'une face « objectif ». *Dans l'associatif, il s'agit souvent de « faire » pour mieux « être ». Dans tous les cas, du concret et du pragmatisme sont nécessaires à la réalisation d'un rêve ou d'une utopie »* commence-t-elle par expliquer.

Avant d'entrer dans le détail de sa pensée : *« Sur la première face, imaginons une « Afdi idéale » ; elle est presque là : une Afdi capable d'offrir le service le plus pertinent et adapté à la demande des OP accompagnées ; une Afdi qui fonctionne autour de ses partenariats en réseau de façon à mutualiser, s'entraider et coopérer, de façon à augmenter son efficacité ; une Afdi qui donne envie par son équipe dynamique et motivée et par son activité bien communiquée. Nous avons sans cesse besoin de recrutement, de renouvellement, de rajeunissement de nos troupes à tous les niveaux. Nos interventions et la communication faite sur Afdi sont à intensifier ; une Afdi reconnue pour sa qualité : qualité des services externes proposés dans les partenariats et qualité du fonctionnement interne ; une Afdi qui travaille le fond et sait partager une vision du monde avec les OPA françaises ».*

Un avenir, des questions

Voici justement la deuxième face des responsabilités, celle d'une vision pour l'avenir. *« Depuis la création de Afdi, celle-ci a toujours visé le développement des paysans à travers le monde. Des paysans qui se développent pour vivre de leur métier, cela reste la base de notre action.*

Nous avons cependant à intégrer dans notre réflexion et notre action une nouvelle donne qui bouscule nos habitudes et concepts de développement : le changement climatique est engagé, avec la nécessité de s'adapter et l'urgence de l'atténuer ; nous réalisons avec l'épuisement de certaines ressources et de la biodiversité que notre monde est limité, notre rapport à la planète et au progrès s'en trouvent chamboulés ; les périodes de confinement ont rappelé que certains métiers restent indispensables à la vie de l'humanité, en premier celui des indispensables paysans qu'il convient de garder présents partout. »

La feuille de route est tracée. Comme on dit : y'a plus qu'à…

Ludovic Barbarossa


Sophie Fonquernie.

Esprit de **compagnonnage au Tchad**

Chambre d'agriculture 71

Depuis deux ans maintenant, la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire soutient un projet tchadien autour de la production de semences. La première récolte a eu lieu en juin dernier, témoin d'un travail qui demande du temps…

Le Tchad, ce sont 16 millions d'habitants répartis sur un pays grand comme deux fois la France. C'est aussi l'extrême pauvreté d'une population à 80 % rurale, ce qui la classe 187e sur 190 au classement IDH (indice de développement humain) …

Le projet Al Bouzhour a été lancé en janvier 2020 à N'Djamena. Constituant la base de la relance de l'agriculture, *« la Cciama* a choisi de travailler sur la production de semences certifiées, jusqu'à présent très majoritairement importées,* détaille Christophe Masson. *Les semences concernées sont celles du mil, du maïs, de l'arachide, du sésame et du niébé, le haricot africain. Il y a beaucoup d'emplois à la clé pour les jeunes et les femmes notamment »,* poursuit le responsable des programmes internationaux à la Chambre d'agriculture 71.

Pour mener une action efficace, il convient surtout de travailler avec la population et en concertation avec les dirigeants et les responsables locaux. *« Tout ceci se déroule dans l'esprit du compagnonnage,* insiste Christophe Masson. *On agit et on avance tous ensemble, pas de façon unilatérale ».*

La CA71 aide ainsi à la formation des jeunes sur les questions de production, de transformation, de commercialisation ; à renforcer et guider les structures pour, à terme, déboucher sur une chambre consulaire nationale agricole autonome ; à créer le mécanisme de financement des entreprises.

Christophe Masson le rappelle, il s'agit bien ici d'aider *« la population à aller chercher son propre avenir par l'engagement dans l'activité agricole et la professionnalisation de celle-ci ».*

** La Cciama est la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines, de l'industrie et de l'artisanat tchadienne. Une seule chambre consulaire pour tous ces secteurs…*

AFDI

Une première équipe **Afdi** dans le nord **de Madagascar**

Afdi Jura s'est lancé dans un projet au nord de l'île de Madagascar, près de la ville d'Ambilobe. Elle est la première équipe d'Afdi à intervenir sur ce territoire.

« Nous travaillons avec un collectif local de 800 agriculteurs qui s'appelle MTF et qui est né en 2014. Notre partenariat porte sur deux volets : l'accompagnement des jeunes à l'installation, qui est le premier objectif de ce collectif, et le fonctionnement de l'association », explique Étienne Degay, agriculteur à La Loye et membre du bureau Afdi BFC.

Dans cette partie de l'île, les productions principales sont le riz et le poulet, ainsi qu'un peu de zébus, des légumes, de la canne à sucre et des moutons.



Le programme mené avec MTF depuis trois ans a permis à 25 jeunes de s'installer en agriculture.

La pluviométrie est régulière.

« Nos deux premières missions à MTF se sont déroulées en 2018 et 2019. La Covid a interrompu nos déplacements mais nous gardons le contact par Skype. Nous espérons organiser une nouvelle mission en janvier 2022 pour travailler avec eux sur l'aspect économique de l'association et sur le maintien d'un budget : cotisations, subventions, salaires des salariés, etc. Nous aimerions envoyer pour cette mission un jeune agriculteur du Jura, accompagné par un animateur AFDI. » L'association MTF emploie deux locaux : un technicien pour les formations et une personne qui monte les dossiers de subventions, en lien avec le syndicat national SOA. Afdi BFC n'a pas de volontaire sur place mais un animateur Afdi national malgache suit tous les projets dans le Nord de l'île.

25 jeunes installés

Le programme mené avec MTF depuis trois ans a permis à 25 jeunes de s'installer en agriculture. *« Le programme est bien adapté et les jeunes s'en sortent bien »,* constate Étienne Degay.

Le parcours à l'installation prévoit une dotation d'environ 130 euros, pour construire un bâtiment pour les poulets, ou pour acheter des semences de riz, des intrants. Le jeune a accès au technicien de l'association et aux formations. *« Il leur est aussi demandé d'ouvrir un compte bancaire pour que de l'argent reste sur la ferme et ne soit pas dilué à l'échelon familial ».*

Sur cette région qui n'avait jamais reçu d'aide internationale auparavant, des programmes européens et américains se mettent en place. *« Nous étions les premiers français à travailler avec eux, nous avons reçu eu un super accueil. Nous espérons de part et d'autre pouvoir continuer à développer les échanges. »*

La cellule AFDI 39 est composée de 8 personnes qui se réunissent tous les 2 à 3 mois. *« Nous accueillons toutes les personnes sensibles à la solidarité internationale et qui veulent se greffer avec nous sur ce projet »,* invite Étienne Degay.

Isabelle Renaut



Les premières missions avec MTF ont eu lieu en 2018 et 2019, un voyage découverte est prévu en 2022.

Togo

Eloge de l'agriculture **française**

Après après deux ans passés au Togo au contact quotidien de la population rurale et agricole, notre ancien collègue de la FDSEA 70, Louis de Dinechin, jette un regard africain sur l'agriculture française… pour lui trouver des qualités essentielles.

Parti en janvier 2019 à Sokodé, au Togo, pour une mission humanitaire de deux ans avec l'ONG Fidesco, Louis de Dinechin était en charge notamment du développement d'un projet agricole… Alors que son séjour touche à sa fin, il nous livre ses impressions d'ingénieur agronome, nourries par ces deux années d'expérience tropicale. *« Étourdis par la valse de la presse française (sauf agricole), qui devient myope de se trop regarder le nombril, nous oublions de nous demander comment est vu notre pays de l'extérieur. Sur le plan de la politique et de l'histoire, nous avons reçu ici au Togo beaucoup de témoignages intéressants et parfois contradictoires. Mais c'est au sujet de l'agriculture que j'ai le plus échangé et réfléchi »,* relate-t-il.

Pénibilité vs mécanisation

« La première chose qui saute aux yeux des Africains, notamment grâce à la télévision, c'est la mécanisation dont nous bénéficions en Europe. A tel point qu'ils étaient très étonnés de voir un Blanc tenir un coupe-coupe ou une houe. Et de fait, les travaux les plus pénibles (notamment le travail du sol et la récolte) sont désormais mécanisés chez nous. Et c'est une chance. Certes, on peut regretter les silencieux labours à cheval, les chantiers de battage conviviaux, ou pourquoi pas pour remonter plus loin les corvées paroissiales… C'est notre madeleine de Proust collective, mais c'est incompréhensible pour les peuples du nord-Togo qui souffrent au quotidien au contact de la terre. La mécanisation, c'est à la fois moins de pénibilité pour ceux qui cultivent, et plus du tout pour ceux qui ont quitté la terre, et peuvent se permettre aujourd'hui de le regretter. »

Sécurité alimentaire

Second contraste, celui de la sécurité alimentaire. *« En France, jamais je ne me suis jamais inquiété de savoir si j'aurais à manger demain. Ou si on pourra tenir jusqu'à la moisson prochaine. C'est une chance, et à la lumière de notre expérience togolaise, je me rends compte combien cette sécurité est récente et précaire. Ici, dans certains villages, la mère de famille proportionne la taille du repas à la quantité de maïs qu'il reste dans le bafana. Quant à la part du panier alimentaire dans la dépense du foyer, elle stagne autour de 14 % en France, alors qu'on peut l'estimer à plus de 60 % à Sokodé, et bien plus encore dans les villages ruraux. »*

Les réserves corporelles jouent alors le rôle de variable d'ajustement… *« J'ai été d'ailleurs frappé de voir les métayers de Kparioh changer de forme au fur et à mesure de la saison. Ils maigrissent quand commencent le travail des champs en avril ou mai, double conséquence de l'activité physique qui augmente, et de l'alimentation qui se raréfie ou s'appauvrit. Ils grossissent quand la saison termine vers octobre, avec le repos et l'abondance. Et ce ne sont pas les 2 ou 3 kg que les magazines féminins proposent de nous faire perdre début janvier ! »*

Qualité et environnement

Louis apprécie aussi, par contraste, la sécurité sanitaire de l'alimentation française. *« Il faut venir ici pour se rendre compte de la qualité de notre alimentation française. Ça commence par la traçabilité. Le poisson de Sokodé peut aussi bien venir du lac d'à côté que de Chine. On n'en sait rien, la revendeuse du marché n'en sait rien non plus. Le manioc et l'igname viennent souvent de « pas trop loin », mais c'est le seul label qu'on peut y coller. La qualité, c'est aussi le sanitaire. On peut critiquer les faibles et rares dépassements des LMR en France mais on ne peut pas le faire au Togo… car rien n'est contrôlé. Et pourtant Dieu sait que les produits phytos sont utilisés ici, et dans de très mauvaises conditions. Faute de formation agricole suffisante. »* Louis n'oublie pas le volet environnemental de ce panorama. *« On peut déplorer le manque de diversité des paysages en France, la fin du bocage, la disparition de l'élevage familial… Mais ce n'est rien comparé au lessivage et à la perte des sols dans la zone de Sokodé, à la raréfaction de la faune sauvage et à la destruction des forêts. Bref, l'environnement « sain » et l'agriculture « durable » ne sont certainement pas à chercher dans l'agriculture de survie telle que pratiquée dans le pays kotokoli. Donc confort, sécurité, qualité. Il ne s'agit pas de se gargariser et de s'envoyer des lauriers. Il s'agit simplement, à la mode togolaise, de ne pas considérer que tout nous est dû, mais de rendre grâce au Ciel pour la beauté de la Nature, et pour le travail des paysans qui, d'hostile et jalouse, la rendent généreuse et rassurante. »*



Louis de Dinechin a découvert au Togo une agriculture tropicale très peu mécanisée, principalement vivrière.

Rétrospective 2021

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1662
VENDREDI 07 JANVIER 2022

Deuxième partie de la rétrospective 2021 que vous propose Terres de Bourgogne. Avec nous, replongez-vous dans les évènements qui ont marqué le second semestre de cette année agricole.

Juillet



1er juillet À cause des conditions météorologiques difficiles de l'été, la moisson 2021 dans la Nièvre a pris du retard et s'est déroulée entre les gouttes, comme ici sur l'exploitation de David Cadiot.



2 juillet Pour le Tour de France, la FDSEA et les JA 58 se sont engagés pour donner vie à une fresque réalisée sur plus d'un demi-hectare aux abords de Château-Chinon, afin d'être vue du ciel au passage de l'hélicoptère.



2 juillet Les moissons ont démarré pour une bonne partie des agriculteurs icaunais. Des moissons qui s'annonçaient prometteuses mais qui ont été en dessous des espérances, avec des résultats « moyens », notamment à cause des pluies qui ont chamboulé le calendrier de récolte et ont causé une dégradation de l'état sanitaire des cultures.



2 juillet À l'issue des dernières élections régionales au cours desquelles la présidente sortante, Marie-Guite Dufay, a été reconduite pour un nouveau mandat, un nouveau vice-président en charge de l'agriculture a été nommé, le 2 juillet : il s'agit de Christian Morel, agriculteur dans le Doubs et vice-président de la Chambre d'agriculture du Doubs - Territoire de Belfort.



9 juillet Terres de Bourgogne annonce un changement à la présidence du pôle régional de recherche et d'innovation agroécologique Agronov : Frédéric Imbert succède à Pierre Guez dans une fonction qu'il occupait depuis 9 ans. Dans le même temps, le pôle se dote d'une nouvelle directrice avec Liselore Martin.



16 juillet La pluie persiste et complique sérieusement la moisson en ce début d'été. Martial et Thomas Begin partagent leurs inquiétudes dans notre édition du 16 juillet. Ces deux agriculteurs d'Esbarres, comme bien d'autres, ne sont en réalité qu'au début de leurs surprises.



17 juillet La Fédération des chasseurs de la Nièvre et les représentants de la Chambre d'agriculture ont organisé une rencontre sur la problématique des dégâts de hannetons dans les prairies du Morvan ; un nouveau fléau.



20 juillet Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or et Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, sont venus visiter divers sites (marché au cadran de Moulins-Engilbert, Gaec Renier à Charrin, Local Paysan à Luzy) sur le thème du plan de France relance dédié à l'agriculture.



Photo : ministère de l'Europe et des affaires étrangères

20 juillet Franck Riester, ministre délégué et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État de l'époque, étaient à Chablis pour venir soutenir la filière viti-vinicole. Ils ont rencontré les représentants de la filière viticole icaunaise et bourguignonne afin d'aborder différents sujets : la suspension pendant cinq ans des surtaxes liées au conflit Airbus-Boeing, la récolte difficile, l'œnotourisme ou encore les aides via le plan de relance.



20 juillet Arthur et Victor Cordel, frères jumeaux originaires de Moselle et passionnés de fromages, ont décidé de faire un tour de France sur cette thématique. En vélo, ils ont parcouru plus de 3 000 kilomètres entre juillet et septembre, allant de fromagerie en fermes, donnant des coups de main aux éleveurs laitiers rencontrés. Le 20 juillet, ils étaient de passage à la fromagerie Delin de Gilly-lès-Cîteaux, où Terres de Bourgogne les avait rencontrés.



23 juillet Une crue exceptionnelle de la Saône survient en plein mois de juillet et anéantit de nombreux hectares de cultures à l'est du département. De premiers blés germés sont observés.



26 juillet Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Sébastien Thomas, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre ont signé une convention intégrant les artisans dans la plateforme « J'veux du local 58 ».

Août



2 août Les agriculteurs du département ont commencé à semer le colza dès les premiers jours du mois d'août. La culture étant très sensible aux insectes, la filière recommande de semer plus tôt, avant le 15 août, afin d'obtenir une plante plus robuste lors de l'arrivée des adventices. De quoi se donner plus de chance d'obtenir une récolte de qualité.



13 août Quinze agriculteurs côte-d'oriens dressent le bilan de leurs moissons. Sans surprise, les conditions très pluvieuses de l'été ont compliqué la récolte et altéré la qualité de nombreux grains.



16 août La profession convie l'administration à une visite terrain sur les bords de la Saône, suite à la crue de juillet. Le non-entretien des fossés est une nouvelle fois pointé du doigt : l'eau a mis beaucoup trop de temps à partir et a crucifié bon nombre de cultures, à l'image du maïs.



21 août **Une nouvelle Fête du Charolais se tient à Saulieu. Parmi les plus belles distinctions, le prix de la ville est attribué à Pierre Desloire, de Maligny.**



27 août **Le concours ovin d'Arnay-le-Duc réunit 347 béliers. Parmi les principaux résultats, le Gaec du Moulin de Jonchery, de Diancey, remporte le prix de championnat charollais.**

Septembre



En septembre **Le groupe GAIA dans la Nièvre a été relancé en septembre afin de trouver des solutions aux nouvelles problématiques rencontrées avec le changement climatique.**



3 septembre **Fabien Sudry, Préfet de Côte-d'Or et de Région Bourgogne Franche-Comté, présentait à Dijon un premier bilan du plan France relance, un an après son lancement. Une partie du plan a bénéficié au secteur agricole, dans le soutien aux Plans alimentaires territoriaux (PAT), aux efforts sur la biodiversité ou au soutien à la structuration des filières.**



4 septembre **Valentin Jeanguyot, 24 ans, a remporté le 1er prix départemental et régional de concours de labour et est arrivé 8e au national, dans la catégorie « à plat ». La dernière qualification d'un Nivernais au national remontait à 1995.**



4 et 5 septembre **Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire, a accueilli la fête régionale des Jeunes agriculteurs, appelée Terres de Jade. Plus de 8 000 visiteurs y ont été reçus.**



9 septembre **La première pierre de la cité des vins de Chablis a été posée, à l'occasion d'une cérémonie, en présence de nombreux élus du secteur et du milieu viticole, qui marque le début du chantier.**



10 septembre **Dijon a reçu les diplomates de 48 pays afin de mettre en valeur la candidature de la ville pour accueillir le siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Appuyée par le gouvernement français, la candidature avait été officialisée le 12 juillet. Le 25 octobre, le verdict est tombé : l'OIV va quitter Paris pour s'installer à l'hôtel Bouchu d'Esterno, dans le centre-ville de Dijon.**



11 septembre Le Spécial Trait Auxois consacre sa grande championne : Flicka d'Huilly, cheval appartenant à la jeune Léane Bizouard. Ce superbe Trait Auxois se qualifie pour le salon de l'agriculture par la même occasion.



17 septembre Le lancement officiel de la nouvelle image de l'AOC Pouilly-Fumé a permis d'aborder l'avenir avec la mise en place d'une étude des sols et du climat sur l'ensemble de la zone AOC.



17 septembre La vendange des vins tranquilles a commencé pour bon nombre de viticulteurs icaunais. Après les épisodes de gel et de grêle, les vignerons se sont activés pour récolter le plus rapidement possible le raisin car l'état sanitaire des vignes devenait fragile. Au total, les récoltes sont faibles avec des résultats à 25 hl/ha en moyenne, soit 40 % d'une récolte normale, dans le Chablisien. Et 20 à 25 % d'une année normale recensés dans l'Auxerrois, avec de grandes disparités inter-parcellaires.



18 septembre Plus de 3 000 visiteurs se sont rendus à Fertôt (Gimouille) pour participer à « *Un samedi à la ferme* ». Cette journée fut organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec les JA pour engager le dialogue entre professionnels et grand public.



24 septembre Belle année, enfin, pour la Déshy'21 à Baigneux-les-Juifs. Didier Robin, président de la coopérative, évoque une récolte de luzerne de bon niveau dans notre édition du 24 septembre.



24 septembre Un veau né en Côte-d'Or, au Gaec de Saint Roch à Recey-sur-Ource, atteint une enchère de 15 400 euros à la vente du Marault, dans le cadre du National Charolais.



24 septembre Terres de Bourgogne se faisait l'écho d'un appel lancé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : un urgent besoin de production de graines de moutarde se faisait ressentir. La filière était en quête de 1 000 hectares supplémentaires, à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté. Le but étant de monter à 4 000 voire 5 000 hectares, contre 3 000 actuellement, afin de satisfaire les attentes des transformateurs.



28 et 29 septembre L'Éco Agrifood Challenge s'est tenu à Dijon. Ce concours de start-up et de PME innovantes, organisé par le pôle Agronov, mettait en compétition 13 entreprises porteuses de projets très divers, de la robotique au financement, en passant par la gestion de données numériques.

Octobre



2 octobre La tomme du Morvan a été officiellement lancée le 2 octobre à l'occasion de la traditionnelle Fête de l'Automne et des associations à la Maison du Parc. Baptisée Cabrache, elle se décline en lait de vache, brebis et chèvre.



8 octobre Dans le cadre du Sommet de l'Élevage, à Cournon, dans le Puy-de-Dôme, Thibault Brianne, éleveur charolais de Saint-Privé, en Puisaye, a obtenu le trophée du Sabot d'Or. Une récompense qui couronne le travail génétique effectué par l'éleveur depuis son installation, en 2013.



15 octobre Une fois n'est pas coutume : le maïs, le tournesol et le soja donnent des résultats convaincants dans le département. Guillaume Moyot, agriculteur à Étormay, dresse un bon état des lieux dans son secteur dans notre édition du 15 octobre.



15 octobre Des éleveurs se rendent à nouveau à Dijon pour manifester sur la prolifération du loup. Cette action syndicale se déroule simultanément dans plusieurs départements de France. Le message reste le même : la présence de ce grand canidé n'est pas compatible avec l'élevage ovin.



15 octobre Les locaux du Village by CA étaient inaugurés à Dijon. Il s'agit d'une structure d'accompagnement de start-up créée, il y a déjà quelques années, par le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne. Celle-ci est désormais installée dans des locaux faisant partie de la future Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.



23 octobre Le village de Fleys, près de Chablis, a servi de cadre au baptême du millésime 2021. Deux parrains prestigieux étaient présents : la championne de canoë Eugénie Dorange et le journaliste Nelson Monfort.



30 octobre C'est l'heure des retrouvailles à Créancey, avec le concours de l'Auxois sud qui n'avait pas pu se tenir un an plus tôt. Le Gaec de Pergeot, de Châtellenot, remporte le prix d'honneur jeune mâle avec Rafting.

La société OXFORT
vous souhaite une belle et heureuse année 2022
OXFORT NUTRITION ANIMALE
KNZ FRANCE
61, Route de Dijon - 21600 Longvic
03 80 66 42 53

Novembre



2 novembre L'UPVY a présenté ses essais agroécologiques aux maires du département présents à Gy l'Évêque, où l'objectif est toujours le même : maintenir les surfaces de colza tout en préservant la qualité de l'eau. L'importance qu'a le colza pour la production apicole et le fait que son manque de surface met à mal l'apiculture a été mis en avant.



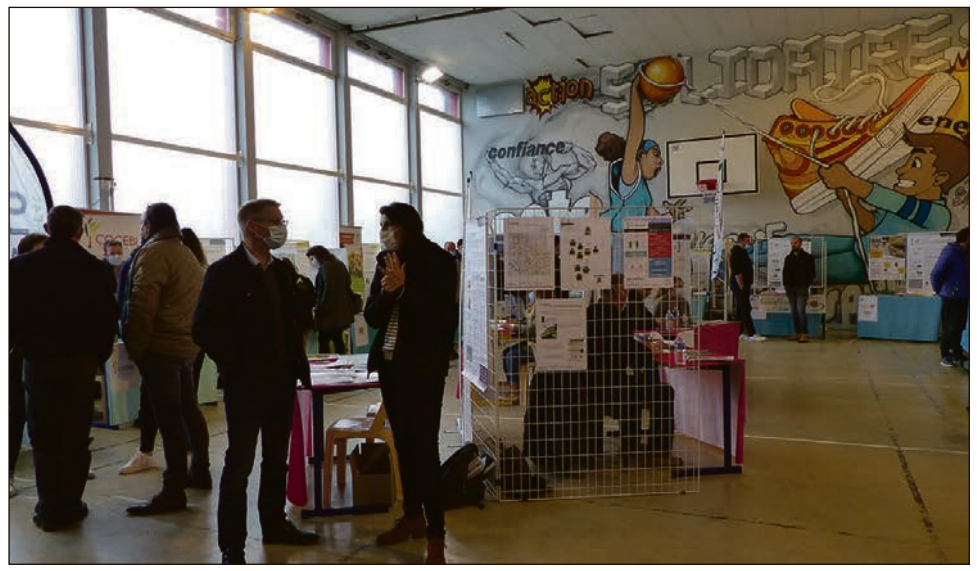
Du 6 au 9 novembre La Ferme Côte-d'Or reprend ses droits à la foire gastronomique de Dijon, grâce à l'investissement du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture. Sur le stand des JA, on inaugure le calendrier 100 % féminin de la nouvelle année.



7 novembre La foire Saint-Martin était de retour dans le centre-ville d'Auxerre, après un an d'interruption à cause de la crise sanitaire. Place de l'Arquebuse, les producteurs de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs ont retrouvé leurs places, leurs habitudes et leurs clients fidèles, pour une journée où tous étaient ravis de participer.



17 et 18 novembre Très belle affluence au concours de reproducteurs charolais de Semur-en-Auxois. Cette édition rassemble 23 élevages et 184 bovins. Le grand prix d'honneur mâle adulte est remporté par Negus, du Gaec Baudot Élevage, de Pont-et-Massène.



18 novembre Le forum des opportunités, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu au lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Une journée où les agriculteurs souhaitant se diversifier ont pu rencontrer des structures ayant des opportunités à leur offrir.



26 novembre Le président national des Jeunes agriculteurs, Samuel Vandaele. Était en visite dans le Doubs. Il a abordé les questions du foncier disponible pour les jeunes et des problématiques qui se posent par rapport aux projets d'agrivoltaïsme.

Décembre



2 décembre Le nouveau chai ainsi que la nouvelle salle de dégustation (financés par la Région) du lycée viticole de Cosne-sur-Loire ont été inaugurés. En projet depuis longtemps, ils sont désormais une réalité.



17 décembre Sur la première quinzaine de décembre, la FDSEA de l'Yonne et l'UPVY ont organisé une collecte de pneus d'ensilage usagés, soutenue par l'association Ensivalor. Une opération qui s'est terminée le 17 décembre où l'objectif était de récupérer ces pneus afin de les recycler, avec un coût réduit pour l'agriculteur.

Sécurité

Des stages de conduite d'engins agricoles

Près de 1 000 accidents ont impliqué un tracteur agricole, dont un sur deux pendant la moisson, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière. Les situations à risques sont nombreuses, c'est la raison pour laquelle les centres Centaures et Groupama proposent des stages de conduite d'engins agricoles.

Jean-Luc Regard, directeur opérationnel Centaure Grand Est explique : *«Pour réduire le nombre d'accidents et sensibiliser les exploitants agricoles à ces risques, Centaure Grand Est, filiale de Groupama, propose depuis 2 ans une formation spécialement conçue pour la conduite d'engins agricoles. Sur une journée, des cours théoriques portant sur la réglementation sont complétés avec des exercices pratiques de conduite à bord de tracteurs, spécialement loués à cette occasion sur les sites Centaure de Gevrey-Chambertin (21) et de Phalsbourg (57)».*

La nouvelle campagne de formation dure jusqu'au 24 février. Les inscriptions peuvent se faire par téléphone au 03 80 34 17 77 ou sur internet www.grand-est.centaure.com. *«Les sessions de formation,* ajoute Jean-Luc Regard, *sont organisées par groupe de 8 stagiaires maximum pour créer un esprit d'équipe. La formation commence par un tour de table afin de permettre à chacun de partager ses expériences. Le but est de sensibiliser et de permettre l'acquisition des bonnes pratiques pour éviter les situations accidentogènes».* Ce dispositif concerne les agriculteurs, les salariés agricoles et les utilisateurs d'engins par les collectivités locales.

À partir de 16 ans

Pour renforcer la prévention, les jeunes utilisateurs d'engins agricoles sont concernés dès 16 ans.

Le coût de la journée de formation, fixé à 320 euros HT, fait l'objet d'une participation financière à hauteur de 50 % par les Caisses locales de Groupama Grand Est dans le cadre des actions de prévention proposées à leurs sociétaires.

«En complément des formations auto et moto dispensées par Centaure, précise le directeur opérationnel Centaure Grand Est, *cette formation nous permet d'apporter une réponse complète à tous les usagers de la route. Grâce au module «Conduite engins agricoles», les exploitants agricoles bénéficient de conseils pour prévenir les risques routiers associés à la conduite d'un tracteur ou ensemble agricole». «La prévention fait partie de l'ADN de Groupama,* ajoute Jean-Louis Stémart, vice-président de Groupama Grand Est. *La formation Centaure «Engins agricoles» est un moyen concret pour sensibiliser nos sociétaires à la prévention routière, y compris dans le domaine agricole et en particulier pour les plus jeunes, dès 16 ans !».*

GROUPAMA

Juridique

Nouvelles règles en cas de cession de parts sociales d'une SCEA

La législation encadrant les cessions de parts au sein de Sociétés civiles d'exploitation agricole a considérablement évolué.

Jusqu'en 2020, les cessions de parts sociales au sein des Sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) étaient soumises au droit fixe d'enregistrement de 125 €. Avec la loi de finances pour 2020, plusieurs changements sont intervenus et modifient de manière conséquente ces cessions de parts sociales. En effet, l'article 730 bis en vigueur depuis le 1er janvier 2020 dispose que *«Les cessions de gré à gré de parts de sociétés civiles à objet principalement agricole, constituées depuis au moins trois ans avant la cession, sont enregistrées au droit fixe de 125 €».*

Ce qui était jusque-là une exception permise pour les sociétés civiles à objet principalement agricole est peu à peu restreint. *«L'objet de l'amendement était de mettre un terme à une pratique d'optimisation fiscale consistant à transformer, peu avant la cession des parts, une société de droit commun en SCEA afin de bénéficier du droit fixe de 125 euros»* comme l'explique l'ancien député des Hautes-Alpes Joël Giraud (rapport n° 2493, volume 1, Assemblée nationale, du 13 décembre 2019). Dès lors, en cas de cessions de parts sociales dans une SCEA créée depuis moins de trois ans, trois cas seront à distinguer :

- En cas d'apport en numéraires : la cession de parts sociales sera soumise au droit de 3 % sur les parts cédées.
- En cas d'apports de biens ou de droits immobiliers : la cession de parts sociales sera soumise au droit de 5 %.
- En cas d'apports en nature, s'il s'agit de biens mobiliers (matériel ou stocks), le droit fixe de 125 € continuera de s'appliquer. Il est impératif de connaître le changement de réglementation des droits d'enregistrement, surtout lorsqu'à la création d'une SCEA, la cession de parts sociales est envisagée dans un délai de moins de trois ans. Depuis le 1er janvier 2020, seules les cessions de parts sociales au sein des Gaec et des EARL soumises à l'impôt sur le revenu peuvent continuer de bénéficier du régime dérogatoire et préférentiel du droit fixe de 125 € ; sans qu'il y ait besoin de justifier de trois années d'existence du groupement ou de la société au moment de la cession.

ESTELLE DE PLINVAL

Aides Pac

Télédéclarations des aides animales 2022

Les télédéclarations ovins, caprins et bovins sont ouvertes pour les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, et de l'Yonne.

Les demandes d'aides animales doivent être télédéclarées sur le site Télépac, selon le calendrier suivant :

- aides ovines et caprines : jusqu'au 31 janvier inclus,

- aides bovines allaitantes et laitières : jusqu'au 16 mai inclus.

Pour les aides ovines : les éleveurs doivent détenir au moins 50 brebis éligibles.

Pour les aides caprines : les éleveurs doivent détenir au moins 25 chèvres éligibles.

Pour les aides aux bovins allaitants : les éleveurs doivent détenir au moins 10 UGB de vaches/brebis/chèvres (dont 3 vaches éligibles). La déclaration *«vaches allaitante»* est à réaliser à la date optimale pour chaque exploitation, en fonction de l'effectif éligible présent et de la date de fin de période de détention obligatoire. L'effectif éligible correspond au nombre de vaches et de génisses ayant vêlé, respectant un ratio de 0,8 veau né sur l'exploitation par vache avec une durée minimale de détention de 90 jours pour ces veaux. La période de détention obligatoire est de 6 mois, celle-ci débute le lendemain de la date de dépôt de la demande. Pour les aides aux bovins laitiers : le cheptel laitier doit avoir produit du lait entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022.

La période de détention obligatoire est de 6 mois, celle-ci débutant le lendemain de la date de dépôt de la demande.

Les éleveurs sont invités à lire attentivement les différentes notices détaillées mises en ligne sur Télépac (https://www.telepac.agriculture.gouv.fr - onglet «formulaires et notices 2022»).

Les éleveurs nouveaux demandeurs ou qui souhaitent des informations complémentaires, peuvent contacter les instructrices de la DDT aux numéros suivants :
Côte-d'Or : Chantal Magnon au 03 80 29 43 20

Nièvre : Michèle Méhéni au 03 86 71 52 85 / 52 24

Yonne : Isabelle Loiseau au 03 86 48 42 28 (le matin).
Ceux qui souhaitent être accompagnés dans leur démarche de télédéclaration peuvent trouver une assistance téléphonique ou prendre rendez-vous, dans chacun des départements, auprès des structures suivantes :

Côte-d'Or :
- Dijon, DDT : 03 80 29 43 20
- Bretenière, FDSEA : 03 80 68 67 67
- Pouilly-en-Auxois, Chambre d'agriculture : 03 80 90 89 09
- Bretenière, Chambre d'agriculture : 03 80 68 66 00
- Châtillon-sur-Seine, Chambre d'agriculture : 03 80 91 06 76
- Vitteaux, Elvéa : 03 80 49 67 12

Nièvre :
- Nevers, DDT : 03 86 71 52 85 / 52 24
- Nevers, Chambre d'agriculture : 03 86 93 40 00
- Nevers, Elvéa 71-58 : 03 85 81 38 80
- Nevers, Sicafome : 03 86 84 28 75
- Nevers, CER France Alliance Centre : 03 86 71 92 50

Yonne :
- Auxerre, DDT : 03 86 48 42 28
- Auxerre, Chambre d'agriculture : 03 86 94 22 22
- Auxerre, FDSEA : 03 86 49 48 10

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 04/01/2022

Commentaire

Effectif global : 632
Taux de vente : 90%
BROUTARDS : L'offre est correcte et de qualité pou ce premier marché de l'année. La majeure partie des acheteurs sont présents. Les cours sont fermes voir à haussiers. Bonne ambiance commerciale.
LAITONNES : Trop peu d'offre pour couvrir les besoins. Cours soutenus.
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS: Apports de saison. Bonne ambiance de reprise avec des acheteurs en nombre. Les cours sont également reconduits.
TAUREAUX : Présentation de qualités à des cours fermes. Vente rapide **L'équipe Sicafome vous souhaite les meilleurs voeux ainsi qu'une bonne santé.**

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 424 - Vente : 89%*
		300-350	2,81 €	2,87 €	2,84 €	+0,05
		350-400	2,75 €	2,88 €	2,80 €	+0,01
		400-450	2,70 €	2,81 €	2,75 €	-0,03
		450-500	2,59 €	2,73 €	2,67 €	-
		300-350	2,66 €	2,66 €	2,66 €	-0,04
		350-400	2,54 €	2,73 €	2,68 €	+0,02
F	U	300-350	2,83 €	2,85 €	2,85 €	+0,02
F	U	350-400	2,80 €	2,80 €	2,80 €	=
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 187 - Vente : 94%*
M	U	+ 500 kg	1,95 €	1,96 €	1,96 €	-
	U	- 5 ans	2,12 €	2,53 €	2,30 €	+0,01
	U	5 à 10 ans	2,15 €	2,49 €	2,26 €	+0,03
	U	+ 10 ans	1,99 €	2,28 €	2,09 €	+0,11
	R	- 5 ans	1,75 €	2,15 €	2,07 €	+0,01
	R	5 à 10 ans	1,88 €	2,15 €	2,05 €	+0,02
	R	+ 10 ans	1,77 €	1,93 €	1,86 €	+0,03
	U	24 à 36 mois	2,25 €	2,67 €	2,45 €	+0,05

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 03/01/2022

Bovins : 213

Broutards :	**(285 - 380 kg)**	**770 - 1040**	**2,72 - 2,89**
Broutards :	**(385 - 470 kg)**	**1030 - 1230**	**2,52 - 2,70**
Laitonnes :	**(265 - 365 kg)**	**720 - 970**	**2,55 - 2,64**
Taureaux :	**(720 - 1010 kg)**	**1250 - 1830**	**1, 74 -1,92**

Vaches légères : **740 - 1560**

Pour une meilleure organisation du marché, pensez à annoncer vos animaux avant le vendredi 17h Marché de reprise. Seulement 2 invendus dans l'ensemble des catégories à des tarifs similaires à la fin d'année.

NB : Marché limousins, croisés limousins et Aubracs le lundi 10 janvier. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une bonne organisation.
Prochains marchés :

Bovins et ovins le lundi 10 janvier 2022 aux horaires habituels. Bovins gras : 7
Vaches de viande : 4,10 à 4,32 € kg de viande.
Tarifs inchangés.

Ovins / Caprins

Marchés locaux SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 03/01/2022

Effectif global : 296
Taux de vente : 92%

Marché de reprise avec un faible effectif d'animaux Les acheteurs ont tout de même répondu présent. On retrouve comme les marchés précédents, des lots hétérogènes dans toutes catégories au niveau des finition des animaux. Les lots bien triés trouvent preneur rapidement à des cours fermes voir haussiers. Les lots maigres ou entre-deux quant à eux ont de la peine à se commercialiser.

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)						
Effectif total: 232 - Taux de vente : 90%						
	U	32 - 38 kg	3,99€	4,15€	4,05€	-0,23
	U	38 - 44 kg	3,95 €	4,40 €	4,29 €	+0,04
	U	44 - 50 kg	3,98 €	4,30 €	4,13 €	+0,04
	R	32 - 38 kg	3,26 €	3,75 €	3,64 €	-0,16
	R	38 - 44 kg	3,74 €	3,77 €	3,76 €	+0,19
OVINS DE BOUCHERIE + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)						
Effectif total: 36 - Taux de vente : 100%						
F	M	M	1,32€	1,39€	1,3€	-
F	U	> 60 kg	1,30 €	1,50€	1,36 €	-0,28
AGNEAUX MAIGRES + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)						
Effectif total: 14 - Taux de vente : 100%						
	R	25-35 kg	52€	108€	80€	-29,00

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les volumes sont modérés mais d'une qualité globalement satisfaisante. Les acheteurs sont présents même si l'activité export n'a pas encore pleinement repris. Le placement est régulier tant en mâles légers qu'en sujets lourds. Les lots valablement vaccinés sont recherchés. Les cours sont globalement reconduits voire légèrement haussiers. En femelles, l'ambiance reste très dynamique.
Gros bovins maigres : L'offre est encore insuffisante pour pleinement satisfaire les besoins. L'ambiance commerciale est bonne, l'écoulement est rapide, et les cours sont haussiers aussi bien en sujets jeunes qu'en vaches plus âgées.
Boucherie : Les effectifs sont assez modestes cette semaine et sont suffisants face à une demande prudente : la crise sanitaire s'amplifie avec des répercussions incertaines sur la restauration ; les traditionnelles promotions sur le porc pourront aussi déporter une partie de la consommation. Les cours sont donc globalement reconduits en toutes races et catégories.
Veaux : Les volumes sont importants après les congés de fin d'année. L'écoulement est toutefois régulier à des cours globalement reconduits. Les acheteurs sont prudents mais répondent présents. Les veaux inférieurs restent difficiles à placer. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce est stable également.
Ovins : En agneaux, les volumes sont plutôt réduits pour ces marchés de rentrée face à une demande plutôt active : la qualité reste hétérogène, entrainant un repli des cours. Les lots bien préparés et triés trouvent facilement preneur. Les tarifs se tiennent tout de même à un très bon niveau. En agnelets, les effectifs sont de saison et s'échangent facilement. En brebis, le commerce reste régulier.

3 JANVIER 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Peu d'offre, les animaux sont recherchés dans toutes les catégories. La demande de valorisation des animaux sur base du coût de production est à porter par les éleveurs par la contractualisation.

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits, avec un marché actif.

POLITIQUES

La France a pris, le 1er janvier, la **Présidence du Conseil de l'Union européenne**. Parmi les sujets-clé pour notre secteur, le Gouvernement devrait porter celui des mesures miroirs, permettant d'appliquer les normes de productions européennes aux produits importés.
Plus que des promesses, ce sont des actes dont les éleveurs ont besoin : l'acte délégué interdisant l'import de viandes ayant été produites avec des antibiotiques comme facteurs de croissance, doit être publié !!!

SANITAIRE

Dans le cadre de l'examen de la loi 3DS (différenciation, décentralisation et déconcentration), les députés ont adopté mi-décembre, un amendement généralisant à tout le territoire national le dispositif (créé par la loi DDADUE) autorisant les collectivités territoriales à allouer des **aides aux vétérinaires et aux étudiants vétérinaires exerçant sur les animaux d'élevage**. Si la loi est adoptée, le seul critère nécessaire pour l'ouverture de l'aide serait que le bénéficiaire exerce la médecine vétérinaire à destination des animaux d'élevage.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

2022 ouvre la cinquième année de mise en œuvre du Plan de filière de l'interprofession, qui avait définit d'atteindre ses objectifs … en 5 ans, à compter de l'adoption fin 2017**.** Force est de constater après les premières années, que la filière peine à mettre en œuvre ses propres engagements (10 objectifs dont les volumes Label rouge, des solutions pour la « voie mâle », etc …) même si de premiers efforts ont été déployés et des outils proposés aux acteurs de l'aval. Les éleveurs attendent une mobilisation amplifiée cette année !

FOCUS

Dans le cadre de la nouvelle réglementation biologique européenne**,** le **guide de lecture français de l'INAO** instaure de nouvelles précisions sur l'accès obligatoire à l'extérieur des animaux. Un courrier, co-signé par différentes fédérations (FNSEA, JA, FNB, FNO, FNEC, FNPL et FNP) a été envoyé au ministre de l'agriculture. En effet, les arbitrages ministériels présentés au mois de juin dernier sur ces sujets ne semblent pas adaptés à la réalité des exploitations biologiques.

EN REGION

Les Pouvoirs publics ont annoncé fin décembre **207 millions d'euros, dans le cadre du Plan de Relance, sur 3 appels à projets de R&D**.
Le premier concerne les légumineuses. Le second vise à faire émerger des projets territoriaux de transition agricole pour une alimentation durable et performante. Le dernier financera des pré-séries d'équipements automatisés ou intelligents dans le secteur de la robotique et des innovations technologiques en agriculture.

FAIT DE LA SEMAINE

La loi Egalim2 est désormais d'application, pour les vaches, JB et génisses de races à viande, et tous les bovins sous SIQO. Pour rappel, la loi donne la main aux éleveurs : c'est à eux de faire les « propositions initiales » de contrats à leurs acheteurs, sur base d'un indicateur de coût de production. L'acheteur doit motiver sa réponse. Dans un marché marqué par une offre inférieure à la demande, en France et en Europe, le levier fourni aux éleveurs par cette loi est d'autant plus fort.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

10.000 euros

C'est, suite au décret paru le 27 décembre, le seuil de chiffre d'affaires annuel en-dessous duquel un éleveur est **exonéré de contractualiser** avant la vente de ses animaux. Le seuil s'applique par catégorie d'animal (vaches viande, JB viande, …).
Concernant les acheteurs, ils sont exonérés de contractualiser en cas de chiffre d'affaires annuel inférieur à 100.000 euros dans la catégorie d'animaux concernée.

Matériel

Tracteur

01 - Recherche vieux moteurs boite pont Renault Peugeot Citroen Wyllis Dodge Panhard épaves pour pièces.
✆ 06 84 26 47 65

15 - A vendre tracteur Renault Super 7, 2 roues motrices,bon état, moteur Perkins. Prix à débattre.
✆ 06 44 37 27 28

38 - Vends tracteur Deutz 5505 pour pièces pompe injection neuve et démarreur.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

71 - Vends monosem 4 r NG + 3 fertilisateurs insecticide à disque, 6 r à 50 cm, herse 3m, axe horizontal.
✆ 06 86 55 49 15

89 - Vends 3 brabant 4 corps NS : - G Besson RK9, - Huard Blanc NS 470, - Duro socs carbures, 3 600 euros/unité (0102)
✆ 06 74 70 67 38

Récolte

18 - Recherche 1 moissonneuse-batteuse New Holland, 8070 ou 8060, 8080 ou éventuellement 1 Soméca M152. Prix en fonction de l'état de la machine. Je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Forestiers

01 - Vends coupes de bois - 01 Saint Germain sur Renon.
✆ 06 47 53 69 70

38 - Achète coupe de bois, Grume, billons et bois non ebranché pour production de bois énergie. Rhône-Alpes. Faire proposition
✆ 06 88 78 99 89

Divers

01 - Vends Deutz 4 51 cornadis 5m 7 pls barrières abreuvoirs Lakcho salle de traite Wesfalia pour pièces herse rotative KE303 pour pièces chaine à fumier Miro 45m.
✆ 07 88 45 32 66

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (0105)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends 4 pneus 215/60/17 neufs, - 2 pneus 480/70/24, 60 % usure, - 1 moteur rampe de curage Alpha Laval (0101)
✆ 06 17 70 86 63

26 - Vends herse 4 éléments BE, 250 euros à débattre. Compresseur taille 1988, vol. 750L, 2 enrouleurs avec tuyaux 200M env., 2 sécateurs BE, 500 euros à débattre.
✆ 06 87 51 48 38

34 - Vends broyeur Ferrand hors sol 140, très bon état, 2 500 euros, cherche benne ou tribenne de 5 tonnes pour transporter pelle et gravas, cherche rampe de 3,50 m, rampes galvanisées pour 3 tonnes.
✆ 06 15 92 31 91

38 - Vends scie ruban
✆ 06 38 52 77 11 HR

38 - Vends taureau blond 5 ans et 16mois - Cuve av pulvé - Avoine PT - Pulvé Bertoud Hyd 15m 1000l 2350 euros.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends 4 roues complètes 185 70 13 - 2 roues complètes 165 65 13 - 2 pneus 135 13 4L - 1 pneu 7.50 18 10 Agraire.
✆ 06 86 58 57 94

38 - Vends 2 pneus 420/70/R30 Kleber Super 8L 60% usure bon état.
✆ 06 43 40 73 13

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Cause retraite vend charrue Naud trisol bon état pièces d'usure neuve + foin récolte 2021 balle ronde.
✆ 06 21 91 34 23

55 - Recherche brabant 4 fers et tracteur entre 100 et 150 cv, le tout en bon état.
✆ 06 86 87 14 49

67 - Vends occas. laveuse d'asperge 6m et laveuse électronique Hermeler 16 sorties, éplucheuse Hepro - pulve cima à turbines porte 200l, ventilateur pour séchage oignon et peseuse avec bande transporteuse 1-5 kg, destoloneuses et désherbeur interrangs avec plastique et brosses rotatives pour buttes fraise, m,t neufs Heuling, griffes asperge et plant frigo fraise (sauf dép.67-68-54-57), plastique asperge N/B et transparent- poches 1,4-2-4-5 m et antibuée 1,7 m, 800 arceaux avec ancre pour tunnel plastique 5 m de large.
✆ 06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74

71 - Vends presse BR, Feraboli Externe 265, 6.500 BTS, brabant 4 corps non stop Agrolux Overum, cornadis 5 m, 8 pl., ratelier sur barrière.
✆ 06 22 60 48 30

71 - Vends bétonnière Cardan 300 E, ss-soleuse 800 E, cage contention 500 E, benne Ampirol 800 E, râtelier 150 E, livré.
✆ 06 87 37 14 14

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


Elevage

69 - Vends tank a lait sérap 2620 litres année 2010
✆ +33 06 37 87 28 53

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 9400 euros.
✆ 06 87 05 63 94

Tourisme

89 - Vends 4 roues contact 205/50/17 Michelin Alpin, 150 euros, - 2 pneus 185/65/R15 Michelin 1 000 kms, 75 euros (0107)
✆ 03 86 41 61 27

89 - Vends 4 roues contact 215/55/16 Michelin Alpin, 2 à 10%, 2 à 50%, 170 euros (0108)
✆ 06 12 95 24 97

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends piquets acacia à partir de 1m80 et plus sur commande ; bois de chauffage possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

26 - Exploitation nucicole vd noix calibré pour épicerie/ grossiste +34 3.50 euros/kg +32/34 2,8O euros/kg
✆ 06 83 04 97 70

Fourrage

01 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles et temporaires, 3 catégories : 1 regain, 2 récoltées en mai et 3 en juillet, bottes rondes 120.
✆ 04 79 87 70 20

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin balle ronde 20 bottes environ - Herse 4 compartiments 3.20 m..
✆ 04 74 26 32 89 ou 06 41 39 38 81

Propriété

26 - Vends propriété agricole irriguée 50 Ha, 1 seul tenant, nombreux bâtiments.
✆ 06 14 94 31 22

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et lapossibilité d'être forcede proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir Février2022. Envoyez CV etlettrede motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ 06 88 12 72 11

YNOVAE RECRUTE, dans le cadre d'un remplacement, un Magasinier Appro Céréales - H/F, pour ses sites situés autour de GRON, ST VALERIEN et BRIENON SUR ARMANCON (89).

VOS MISSIONS SONT LES SUIVANTES
- Accueillir les agriculteurs adhérents,
- Assurer la gestion des entrées et sorties de céréales et agrofournitures moisson/hors moisson,
- Contrôler la qualité des céréales, surveiller la conservation (relevé de températures, ventilation) et respecter les procédures liées à la traçabilité et qualité des céréales,
- Contrôler les stocks et piloter la gestion du magasin d'agrofournitures,
- Réaliser l'entretien et le nettoyage du site.

PROFIL RECHERCHÉ
Vous êtes reconnu(e) pour votre relationnel, ainsi que pour vos connaissances en productions végétales et animales.
Vous êtes rigoureux(se), faites preuve d'aisance sur les outils informatiques et souhaitez occuper un poste à responsabilités.
La formation agricole et la possession des CACES catégories 1, 3 et 9 à jour peuvent être des plus à votre candidature.
Vous souhaitez rejoindre une coopérative solide et en permanente progression, où votre sens du contact, de l'écoute, de l'organisation, vos compétences techniques et vos qualités évolutives seront les garants de votre réussite.

INFORMATIONS UTILES
- Localisation GRON, ST VALERIEN et BRIENON SUR ARMANCON (89), France - zone de déplacement : départementale.
- Localisation complémentaire Yonne.
- Contrat CDI.
- Salaire Non défini.
- Niveau de qualification BEP/CAP, Employé/Opérateur/Ouvrier Spe/Bac, Technicien/Employé Bac +2.
- Expérience - 1 an, 1 à 7 ans, + 7 ans.
- Modalités de travail temps complet.
- Secteur Agriculture.
- Télétravail : pas de télétravail.

Poste à pourvoir rapidement à temps plein en CDI.

QUI SOMMES-NOUS ?
YNOVAE est une coopérative basée dans le nord et le centre du département de l'YONNE.
YNOVAE s'inscrit dans l'innovation pour développer une agriculture durable et cultive avec ses 700 adhérents et 70 collaborateurs, le bien produire et le mieux vivre dans le cadre de démarches en filières reconnues type blé CRC ©.

21 - Exploitation céréalière dans l'Auxois recherche un profil de chauffeur et mécanicien agricole, motivé et autonome, CDI, temps partiel. Etudie toutes propositions (0103)
✆ 06 61 73 01 21

69 - Recherche salarié agricole même à temps partielen élevage et vigne sur le secteur de Sarcey, Lentilly.
✆ 06 68 69 76 00

89 - Exploitation agricole polyculture-élevage recrute salarié/e, CDD, CDI, temps plein, secteur Avallon (0104)
✆ 06 16 18 10 96

Mariage

67 - H 36ans célib renct F agri ou milieu 30/39 ans pour fonder famille et travaille sur la ferme. annonce sérieuse. Ecrire :
✆ agris67k@gmail.com

Animaux

Bovin

01 - Vends Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.
✆ 06 77 19 11 44

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2020 et janvier 2021, tous hivernés au préet aptes à la saillie (avec toute garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnableà choisir entre: 6 deMAORI (élevage Goujat 69); 4 de PLATINI (élevageFranck Melet 03) ;3 deJEFFERSON (élevage MétropDidier 71) ; 1 de POETE(élevage Pichard Hugues71) et plusieurs vélagesfaciles pour génisses.SCEA Bonnichon-Lemasson, 2Grande Rue, 18170 LeChâtelet.
✆ Jean-Marie: 06 07 91 98 08 Anthony 06 07 62 33 74 Hubert 0681 38 47 12 et 02 48 56 2149 (HR).

18 - Vends taureaux 18 mois HBC origine VF, type mixte et viande. GAEC de Lepaud, Augy sur Aubois.
✆ 06 68 68 24 94

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand

VISIONAUTE
AGRI VIDEO SYSTEM'
VOTRE EXPERT EN SURVEILLANCE AGRICOLE
DISPONIBLE SOUS 48H STOCK PERMANENT
FULL HD
GARANTIE 3 ANS
agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04


21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS (0109)
✆ 06 78 97 72 28

39 - Vends 10 belles jeunes vaches limousines pleines velâge août et 6 génisses limousines pleines velâge février-mars, le tout indemn IBR BVD poss livraison.
✆ 06 26 20 05 40

SICAFOME MOULINS ENGILBERT VENTE DE CHEPTEL
MARDI 18 JANVIER 2022 à 14h00
90 VACHES GESTANTES et SUITEES
Limousines /Charolaises et Croisées
Animaux indemnes IBR
RENSEIGNEMENTS Et CAUTION BANCAIRE AU:
03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17

42 - Vends 2 génisses PH 2 mois CL IBR BVD ok - cause retraite.
✆ 06 87 80 17 76

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans, HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (5004)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends laitonnes Limousines pour l'élevage et jeunes mâles reproducteurs HBL ou non très bonne origine et docilité
✆ 06 71 61 73 16

Caprin

26 - Vends 34 chevrettes Saanen 2 mois, sevrées, ind. CAEV, Capgènes, CL, lait 1000 TP33,TB36.
✆ 06 73 24 84 92 ou 06 52 52 68 61

Ovin

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux 15 à 50 kg- paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Vends 2 chiots border, pure race, non loof portée de 4. Parents travaillant sur troupeaux. Vermifugés et sevrés plus de 8 semaines. Males 300 euros. Siren 79031210200011. Numéro id mère 250268712338732
✆ 04 75 39 64 32

38 - Vends chiots type border collie non lof 2 mois portée de 5 chiots numéro id mère 250269606564887 Disponible de suite chiots pucer, vacciner avec certificat de bonne santé
✆ 07 50 50 03 06

58 - Vends 5 chiots Border croisés Berger des Pyrénées non Lof nés le 04/09/2021 n° ID de la mère : 250269802904469 (0106)
✆ 06 15 85 31 07

Equin

71 - Vends 2 belles pouliches de 3 ans, comtoise et auxoise, très dociles, attelées et montées.
✆ 06 88 59 16 46

Divers

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine
YouTube

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 mai 2002,Mr Armand Félix LECHAT, en son vivant retraité, demeurant à CHATILLON-SUR-SEINE (21400) 2 rue de la Forgeotte. Né à BELAN-SUR-OURCE (21570), le 29 décembre 1925.Veuf de Madame Georgette Suzanne SOURBES et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à CHATILLON-SUR-SEINE (21400) (FRANCE), le 4 mars 2021. A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON , Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 16 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE 7 Rue de l'Hôpital, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL210132227

Notaires

SCP ESPERANDIEU, MARTIN LEO et SAVIOLI, Notaires
14 rue Pasteur, B.P. 60636
21006 DIJON Cedex

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT ET AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 06/10/2021, Mme Françoise, Henriette Jeanne THEVENOT, née à DIJON (21000) le 5/12/1944, célibataire majeure, demeurant à TALANT (21240), 19, rue de la Paix, de nationalité française, décédée à TALANT, le 19/11/2021 a institué une légataire universelle
Ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture de description de testament reçu par Me MARTIN, Notaire à DIJON, le 16/12/2021. La copie authentique dudit procès-verbal et une copie figurée du testament ont été transmis au Greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON lequel en accusé réception le 17/12/2021 par la réception d'un acte de dépôt portant le n° RG 21/01986 n° portalis DBXJ-W-B7F-HO15, le tout avant l'expiration d'un mois.
Les oppositions sont à former auprès de Me MARTIN, Notaire à DIJON, 14 Rue Pasteur, en charge de la succession.
Pour insertion
Me MARTIN

AL210132260

NOMINATION

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

DOMAINES ET VILLAGES

SAS au capital de 58 180 euros
Siège social
46 rue de Chetignerot - 21200 BEAUNE
900 627 852 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 1er décembre 2021, l'associée unique a nommé la société ECA - Parc Valmy - 37 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON, en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Pour avis.

AL210132253

AVIS DE MODIFICATION

RETYS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15, Rue du Bailly
21000 DIJON
814 365 292 RCS DIJON

Suivant décision de l'associée unique du 13/12/2021, la société SERPOLLET, SAS au capital de 3 590 400 euros, siège social : 2, Chemin du Génie 69200 Vénissieux (958 506 289 RCS LYON), a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société SIBERI GROUP, démissionnaire.
POUR AVIS
La Présidente

AL210132256

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS

MATHILDE RENAUDIN ARCHITECTE, SASU au capital de 1 500 euros, Siège social : 40 rue Philippe De Girard 75018 PARIS, 839 261 534 RCS PARIS. D'une Décision de l'Associée Unique du 01/12/2021 il résulte que le siège social a été transféré au 2 rue Piron 21000 DIJON, à compter du 01/12/2021. Présidente : Mme RENAUDIN Mathilde, demeurant 2 rue Piron 21000 DIJON. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

AL210132156

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

ACTIVEAU 21

SARL au capital de 1 000 euros. Siège social : 2 rue du Pré Bourget 21800 QUETIGNY. 881 402 911 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 02/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2 rue du Pré Bourget, 21800 QUETIGNY au 7 rue Aristide Bergès 21800 SENNECEY-LES-DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL210132228

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

LE PETIT ATELIER DE SANDRINE

SAS au capital de 2 000 euros. Siège social : 91C rue de Talant, 21000 DIJON. 840 887 459 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 15/11/2021, le Président a décidé de transférer le siège social du 91C rue de Talant, 21000 DIJON au 16 rue Aristide Briand, LONGVIC 21600 à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL210132246

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE DESERTAUX-FERRAND

Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée au capital de 66 240,00 € - Siège social : 135 Grande rue - 21700 CORGOLOIN - RCS DIJON 383 213 519 - L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31/07/2021 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 441 600 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées : - capital social : ancienne mention : 66 240 € / nouvelle mention : 507 840 €. Pour avis. La Gérance

AL210132230

HOLDING CHLOE

Par Décision du 16/11/2021, l'associée unique de la société HOLDING CHLOE, SAS au capital de 156 000 euros, RCS DIJON 527 693 501, Siège social 23 rue Condorcet 21000 DIJON, a décidé de réduire le capital social de 131 000 euros pour le ramener de 156 000 euros à 25 000 euros à compter du 16/11/2021, et de transférer le siège social au 16 rue Olympe de Gouges 21000 DIJON, à compter du 17/11/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis – Le Président

AL210132235

P3LC

SARL AU CAPITAL DE 785 000 €
(ANCIENNEMENT 1 000 €)
SIEGE SOCIAL
ROUVRES EN PLAINE (21110)
1D RUE DES CENT JOURNAUX
901 813 394 RCS DIJON

Le 13/12/2021, l'AGE a décidé d'augmenter le capital de 784 000 € pour le porter à 785 000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210132236

GM DECOUPE

Par décision du 30/11/20210, l'associé unique de la société GM DECOUPE, EURL au capital de 10 000 euros, RCS DIJON 522 347 764, Siège social : 33 B Avenue du Pavé 21540 SOMBERNON, a décidé d'augmenter le capital social de 90 000 euros le portant ainsi à 100 000 euros, par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis – la Gérance

AL210132238

S.A.R.L. PRAETER ATELIER

S.A.R.L. PRAETER ATELIER Société à responsabilité limitée d'architecture au capital de 5 000 euros Siège social : 66 rue de l'Eglise - 21820 LABERGEMENT LES SEURRE 900 207 176 R.C.S. DIJON Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne - Franche-Comté sous le numéro 102S00134 et sous le numéro national S22514 Par décision du 18 Décembre 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 5 000 euros par apport en numéraire, ce qui porte le capital social à 10 000 Euros. Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210132240

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

CATTIN ASSOCIÉS & EXPERTISE

LABORATOIRE IN GRATIA HERBARUM

Société par actions simplifiée
au capital de 6 500 euros
12 Rue Jehan de Marville
21000 DIJON
828 162 297 RCS DIJON

AUGMENTATION DE CAPITAL
Suivant l'AGE du 01/06/2021, les actionnaires ont décidé d'augmenter, à compter du même jour, le capital social de 3 232 euros par apport en numéraire, capitalisation de la prime d'émission et élévation de la valeur nominale de chaque action, et en conséquence modifié les articles 7 et 8 des statuts.
Ancienne mention : le capital social est fixé à 6 500 euros
Nouvelle mention : le capital social est fixé à 9 732 euros
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL210132268

SCEA DE MENETOY

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 76 224,51 euros - Siège social : Menetoy – 21140 VIC-DE-CHASSENAY - 410 801 773 RCS DIJON - Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du /12/2021, la collectivité des associés a décidé : - d'augmenter le capital social d'une somme de 15,24 € pour le porter à 76 239,75 € par apport en numéraire et création d'une part sociale nouvelle de 15,24 €. - de réduire le capital social d'une somme de 15,24 € pour le ramener à 76 224,51 € par annulation et remboursement d'une part sociale de 15,24 €. - de réduire le capital social d'une somme de 1 224,51 € pour le ramener à 75 000,00 € par diminution de la valeur nominale de la part de 15,24 € à 15 €. - de transférer le siège social de « Menetoy – 21140 VIC-DE-CHASSENAY », à : « Ferme de la Souche – 21150 MARIGNY-LE-CAHOUET » à compter du /12/2021. - de nommer, en qualité de nouvelle Gérante, la société BMT, Société Civile, au capital de 3 265 000 euros, ayant son siège social Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY-LE-CAHOUET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 916 974 RCS DIJON, représentée par M. Michel BROT et Mme Agnès BROT en leur qualité de co-gérants, en remplacement de M. Michel BROT, démissionnaire, à compter du /12/2021 et pour une durée illimitée. Pour avis - La Gérance.

AL210132269

JMA

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 050 euros
Siège social
12 A route de Troyes - 21121 DAROIS
803 489 624 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30/12/2021 que le capital social a été augmenté de 1 000 euros par voie d'apports en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à quarante mille cinquante (40 050 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante-et-un mille cinquante euros (41 050 euros)
Pour avis La Gérance

AL210132274

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE D'AUBIGNY-EN-PLAINE

avec extension partielle sur les Communes de Brazey-en-Plaine et Magny-les-Aubigny

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole et forestier, et le programme de travaux connexes

Les propriétaires fonciers et titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune d'Aubigny-en-Plaine avec extension sur celles de Brazey-en-Plaine et Magny-les-Aubigny, ainsi que le public, sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Dijon a désigné, le 10 novembre 2021,
M. Jean-François DURAND, en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément aux dispositions des articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes d'une durée de 33 jours est ouverte du jeudi **6 janvier 2022** à 15 h 00 au lundi **7 février 2022** à 18 h 00 à la mairie d'Aubigny-en-Plaine, siège de l'enquête. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie **(les lundis et jeudis de 17 h 00 à 19 h 00)** ou pendant **les permanences** (indiquées au verso) du commissaire enquêteur et déposer leurs éventuelles observations sur le registre mis à disposition du public. Ces observations sont consultables au siège de l'enquête.
Le dossier sera également accessible sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/2801 ainsi que depuis un poste informatique à la mairie d'Aubigny-en-Plaine.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2801@registre-dematerialise.fr ou par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Aubigny-en-Plaine – Enquête aménagement foncier – 26 rue Principale – 21170 Aubigny-en-Plaine.
Le dossier d'enquête publique comprend :
· le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires (n° de compte uniquement pour la version numérique) et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime ;
· un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
· un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;
· l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et à la Commune ;
· l'étude d'impact définie à l'article R.122-5 du Code de l'environnement et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse à celui-ci ;
· une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.
Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Aubigny-en-Plaine lors de permanences (en présence du cabinet de géomètre-expert sauf le jeudi 27/01/2021) pour notamment y recevoir les observations aux dates suivantes :
· jeudi 6 janvier de 15 h 00 à 18 h 00 ;
· mercredi 12 janvier de 9 h 00 à 12 h 00 ;
· mardi 18 janvier de 14 h 00 à 17 h 00 ;
· jeudi 27 janvier de 9h00 à 12h00 ;
· lundi 7 février de 15 h 00 à 18 h00.
Le présent avis sera affiché en mairie d'Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-les-Aubigny et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-4) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie d'Aubigny-en-Plaine aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-4) pendant une durée d'un an.
A la suite de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant et, le cas échéant, aux tiers intéressés.
L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code rural et de la pêche maritime :
- les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes, privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires ;
- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater de la clôture des opérations.
Au terme des dispositions de l'article L.121-19 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté n° 2017/2 du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 20 janvier 2017 fixant les mesures conservatoires à l'intérieur du périmètre, sont soumis à autorisation du Président du Conseil Départemental, après avis de la Commission communale d'aménagement foncier : « tous les travaux de nature à modifier l'état des lieux ».

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 03/01/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DIJON: Parcelle en nature de terre à vigne sise AOP Bourgogne
Urbanisme : Zone Apv du PLUi-HD de Dijon Métropole,
9 a 55 ca
- En montre cul: DT-79
DIJON: Terre et terre à vigne
Parcelles DT78 et DT93 : Terres à vigne AOP Bourgogne Montrecul,
Urbanisme:
- parcelles DT 78 et 93 : Zone Apv du PLUi-HD de Dijon Métropole,
- parcelles DT245 et 246 : Zone U du PLUi-HD de Dijon Métropole.
2 ha 41 a 58 ca
- Doc calmette: DT-245[90]-246[89] - En montre cul: DT-78-93
MARIGNY-LE-CAHOUET:
Objectif : Maintien des exploitants
Parcelles en nature de terre, pré, landes, et bois - Urbanisme : La commune de MARIGNY-LE-CAHOUET est couverte par le Réglement Nationnal d'Urbanisme,
2 ha 70 a 78 ca
- Derriere les bisots: A-351 - En reau: E-261 - La grande montagne: B-119 - La maltiere: F-91 - Le village: G-164 - Les vignes du cloux: B-647-648 - Pre de manche: F-432 - Regne bourg: G-6 - Sur la maltiere: F-73
- Vigne tey: D-53
MELOISEY: Loué sur une partie de la surface
Ensemble de parcelles situées en nature de landes, terre et pré.
Urbanisme :
Les parcelles situées en section F sont classées en zone N du PLU
Les parcelles situées en section ZA et ZB sont classées en zone A du PLU
La parcelle située en section B est classée en zone Az du PLU
3 ha 30 a 01 ca
- Bas des tas: F-384 - En chaumon: B-261 - En la bras: ZB-87 - Les champs de pres: ZA-33-34 - Sous le bois rondot: F-429 - Sur le bois rondot: F-415(AA)-415(BA) - Vers les loges: F-447(A)
NANTOUX : Loué sur une partie de la surface
Ensemble de parcelles en nature de Landes, Terre, et Pré.
Les parcelles B 553 et 554 sises à NANTOUX, sont situées en Aire d'Appellation AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE
Urbanisme : RNU
3 ha 11 a 45 ca
- En marlot: B-553-554 - Les grosses terres: ZA-24(A)-24(B) - Sous deffend: ZA-145(*)-149-205[192]-207[194]-210[193]
BROCHON: Terre
Urbanisme : zone N du PLU
6 ha 57 a 00 ca
- Les hautes charmes: ZA-3
CHAMBOEUF: Terres
Urbanisme : zone A du PLU
15 ha 92 a 20 ca
- Le bas de la motte: ZH-9(J)-9(K) - Les jeunes rayes: ZI-6(J)-6(K)
GEVREY-CHAMBERTIN: Terres
Urbanisme : zone N du PLU.
2 ha 99 a 78 ca
- Champs des oeuillets: A-216-218-240
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/01/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210132273

En outre, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de ne pas modifier les bornes qui seront implantées pour le début de l'enquête. Si une borne est enlevée ou endommagée, il y a lieu de le signaler au géomètre-expert. Celle-ci ne doit pas être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposerait à des sanctions.
En raison de la pandémie de covid-19, la consultation du dossier d'enquête à la mairie et les rencontres avec le Commissaire enquêteur se feront dans le respect des mesures sanitaires dont les gestes barrières (distanciation, usage du gel) et le port obligatoire du masque.
Dijon, le 29 novembre 2021
Pour le Président et par délégation
L'adjoint au Directeur Agriculture, Environnement,
Partenariat local. Catherine Chevillard

AL210132044

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Gilles SERAPHIN et Edouard LAMOUR
Notaires Associés
18 Place Carnot - 21200 BEAUNE

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas SEGAUT , Notaire , le 23 décembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle.
entre :
Monsieur Gabriel Eugene Maxime Fernand ROY, retraité, et Madame Colette Geneviève Jeanne JACQUELIN, retraitée, demeurant ensemble à POMMARD (21630) 4 rue des Charmots.
Monsieur est né à SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE (21200) le 7 janvier 1938,
Madame est née à POMMARD (21630) le 5 février 1940.
Mariés à la mairie de POMMARD (21630) le 10 novembre 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL210132267

MODIFICATION DE STATUTS

ELYPS'G

EQUINAT

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 74 280 euros
Siège social
20 rue du Paquier d'Aupré
21850 ST APOLLINAIRE
830 425 542 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 14/12/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 74 280 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Nicolas OURGAUD. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Nicolas OURGAUD demeurant 20 rue Paquier d'Aupré 21850 Saint-Apollinaire.
Pour avis La Gérance

AL210132185

L'ANCIEN THEATRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 160 euros
Siège social : 21 Rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
515 720 696 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2021, l'associée unique a :
- décidé de transférer le siège social du 21 Rue Eugène Spuller - 21200 BEAUNE au 30 Rue Eugène Spuller – 21200 BEAUNE à compter du 20 décembre 2021, et de modifier les statuts en conséquence,
- nommé Monsieur Charles VAN CANNEYT, demeurant 30 Rue Eugène Spuller – 21200 BEAUNE, en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Marie-Hélène GAGEY, démissionnaire. Pour avis. La Gérance.

AL210132232

KAP VIESTE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
3 rue des Murgers,
21310 MIREBEAU SUR BEZE
818 813 958 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social à l'activité d'exploitation d'un restaurant de type rapide à consommer sur table et à emporter.
POUR AVIS, Le Président

AL210132233

SAONE ET DOUBS ENERGIES

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social
6A Rue Terreau de Lée – 21250 SEURRE
752 232 090 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 21 décembre 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Gilles BLOIS. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par: PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Gilles BLOIS demeurant 11 Rue Pierre Guidot – 21200 BEAUNE.
Pour avis.

AL210132239

S M G

Directeur général

Dénomination : S M G.

Forme : SAS.

Capital social : 150000 euros.

Siège social : 8 Rue DU PAQUIER, 21600 LONGVIC.

332388818 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 21 décembre 2021, à compter du 21 décembre 2021, l'associé unique a pris acte de la modification de la direction :

- Directeur général : Monsieur Loic Georges Hervé Pierre JADOT, demeurant 83 rue des Violettes, 45160 Olivet (nomination).

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL210132248

NOREA

SAS au capital de 5 000 €
siège social
Cour du Vieux Château,
21190 PULIGNY-MONTRACHET
809 088 552 RCS DIJON

AGE du 29/11/2021 à effet du 30/11/2021 : nomination de Mme Peggy GILLET (14 Rue du Vignery 21160 PERRIGNY LES DIJON) en remplacement de M. Bernard NONCIAUX démissionnaire, transfert du siège social au 13 Rue Nicolas de Condorcet, ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

Pour avis

AL210132249

D.A.S. AUTO 21

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 boulevard Eiffel
21600 LONGVIC
RCS 901 661 017 DIJON

Changement de président

Par PV du 23/12/2021, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Uso DAVANT de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décidé de son remplacement, pour une durée indéterminée à compter de cette même date, par Monsieur Djemal ASMANOV, demeurant 75 Avenue du Drapeau 21000 DIJON. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis et mention : Le président

AL210132251

MODIFICATIONS STATUTS

Aux termes d'une décision en date du 13/12/21, l'associée unique de la SAS ROSALIE MORIZOT PARENT, ayant son siège social Passage Sainte-Hélène - 24 Place Carnot, 21200 BEAUNE au capital de 1500€ et immatriculée au RCS de DIJON n°790 239 412, a décidé :

- de remplacer à compter du 31/12/21 la dénomination sociale ROSALIE MORIZOT PARENT par JARDIN DE L'ESTHETIQUE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social à compter du 31/12/21 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Ancienne mention : gestion titres, actions, parts sociales, valeurs mobilières, droits sociaux ; prise de participation dans toutes sociétés ; prestation administrative, comptable, financière au bénéfice de toute filiale de la société ; gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux

Nouvelle mention : salon d'esthétique, de soins corporels, de vente de tous produits de beauté et de tous articles et accessoires s'y rapportant.

POUR AVIS. Le Président.

AL210132254

FLORENCE TRIBOLET CHAGNEUX PAR SIGLE FTC

société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 €
Siège social : 2A Rue des Clématites
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
521.986.489 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associée unique en date du 01/12/2021, il a été décidé :

- de transférer le siège social au 15 Rue du Stade 21110 AISEREY à compter du 01/12/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancien siège social : 2A Rue des Clématites 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

Nouveau siège social : 15 Rue du Stade 21110 AISEREY.

- de modifier l'objet social à compter du 01/12/2021 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancien objet social : prestations de services dans le cadre de soins de beauté visage mains corps et d'esthétiques, modelages, achat et vente d'articles, accessoires, produits de beauté, parfumerie, en salon et/ou à domicile.

Nouvel objet social : coach de vie, coaching auprès des instituts de beauté et à titre accessoire, prestations de services dans le cadre de soins de beauté visage, mains, corps et d'esthétiques, modelages, achat et vente d'articles, accessoires, produits de beauté, parfumerie

RCS DIJON.

AL210132265

GAEC DOMAINE JEAN PILLOT ET FILS

Groupement agricole d'exploitation
en commun
au capital de 134 400 euros
Siège social
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
383 011 285 RCS DIJON

Suivant délibération du 17 décembre 2021, il résulte que le Groupement a été transformé en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 17 décembre 2021, sans création d'un être moral nouveau.

Le capital et la durée n'ont pas été modifiés.

NOUVELLES MENTIONS :

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole

DENOMINATION : DOMAINE JEAN-MARC PILLOT

SIEGE SOCIAL : 4 Route du Haut des Champs – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

OBJET SOCIAL :

L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ». Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

GERANCE : M. Jean-Marc PILLOT demeurant 8 Place de l'Eglise – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET et M. Antonin PILLOT demeurant 4 Route du Haut des Champs – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

AL210132276

CESSION

MB COIFF

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIETE « MB COIFF »

Par acte sous seing privé en date du 24 Novembre 2021 à DIJON, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement DIJON (21000) le 2 Décembre 2021, référence n° - 2104P012021A04928, a été cédé par :

La Société « MB COIFF » (Représentée par son Gérant, Mohamed MESSAR), Société à Responsabilité Limitée au Capital Social de 300 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000). 39, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 827.942.723.,

A :

La Société « COIFFURE TENDANCE » (Représentée par son Président, Rachid YAHIA-PACHA), Société Par Actions Simplifiée au Capital Social de 5.000 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000). 39, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 902.456.771.,

Un Fonds de Commerce de Coiffure exploité à DIJON (21000). 39, Boulevard des Martyrs de la Résistance, lui appartenant et pour laquelle la Société « MB COIFF » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 827.942.723..

La cessionnaire est propriétaire du fonds de commerce cédé à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 24 Novembre 2021.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de Treize Mille Euros (13.000 Euros), s'appliquant :

· Aux éléments incorporels, pour Dix Mille Quatre Cents Euros (10.400 Euros),

· Aux éléments corporels, pour Deux Mille Six Cents Euros (2.600 Euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi auprès de Maître Christian BIGEARD, Avocat sis à LYON (69006). 148, Rue Dugueslin.

POUR AVIS.

AL210132179

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/07/2021, enregistré au SPFE de DIJON 1, le 15/12/2021, Dossier 2021 00121740, référence 2104P01 2021 A 05082.

La société BUFFA'SALOON, SARL au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 9 rue Buffon 21200 BEAUNE, immatriculée sous le numéro 433 719 333 RCS DIJON ;

A cédé à

La société BUFFALO GRILL, SA au capital de 10 006.187 €, dont le siège social est 9 boulevard du Général de gaulle 92120 MONTROUGE, immatriculée sous le numéro 318 906 443 RCS NANTERRE,

Un fonds de commerce de Restauration représentée par un ensemble immobilier à usage de restaurant-grill sis et exploité 9 rue Buffon 21200 BEAUNE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 150 000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/07/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité, au 9 rue Buffon 21200 BEAUNE, adresse du fonds et pour la correspondance en l'Etude de Maître Boris MUGNERET, Notaire Associé, demeurant 23 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON.

AL210132237

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 01/12/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 23/12/2021, Dossier 2021 00124831, référence 2104P01 2021 A 05150, la société FLORENCE TRIBOLET CHAGNEUX, par sigle FTC, SARL au capital de 6.000 euros, dont le siège social est à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 2A Rue des Clématites, immatriculée sous le n°521.986.489 RCS DIJON, a cédé à la société CENTRE DE BEAUTE ALOES, SARL au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 2A Rue des Clématites, immatriculée sous le n°907.597.173 RCS DIJON, un fonds de commerce de prestations de services dans le cadre de soins de beauté visage mains corps et d'esthétiques, modelages, achat et vente d'articles, accessoires, produits de beauté, parfumerie, en salon et/ou à domicile, sis à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 2A Rue des Clématites, immatriculé au RCS sous le numéro 521.986.489 RCS DIJON, moyennant le prix de 98.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 78.000 euros et aux éléments corporels pour 20.000 euros. Jouissance le 01/12/2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité, et pour la correspondance chez la SAS BAROCHE ET ASSOCIES, 1 Rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE.

AL210132264

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MCDONALD'S FRANCE

Location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé du 07/12/2021, la société McDonald's France ayant son siège social situé 1 rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 722 003 936, a donné en location gérance à M. Olivier BURNIAUX, l'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant à service rapide à enseigne « McDonald's « situé 11 rue François Mitterand-21120 Is-sur-Tille, pour une durée courant du 21/12/2021 au 20/12/2041, lequel a été transféré à la même date, à la société SATURNIS ayant son siège situé 24 rue de la Redoute-21850 Saint-Apollinaire, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 901 744 664.

Pour avis

AL210132234

MPB

Par décision du 01.11.2021, les associés de la société MPB, SARL au capital de 25 000 euros, Siège social : 16 rue Paul Langevin 21240 TALANT, RCS DIJON 528 889 835, ont pris acte de la démission de Madame Marie-Pierre COUVREUR de ses fonctions de cogérante et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis – la gérance

AL210132255

EARL DE LA PETITE BORDE

société civile au capital de 379 480 euros siège social : 9 Rue de la Fontaine 21250 BONNENCONTRE 323 573 923 RCS DIJON Par une assemblée générale ordinaire en date du 21/12/2021, la collectivité ordinaire des associés a autorisé Madame LOIZON Jocelyne à démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31/12/2021. Pour avis, La gérance.

AL210132270

AMTB

Société Civile Immobilière au capital de 3 000 € - Siège social : Ferme de la Souche – 21150 MARIGNY LE CAHOUET - 851 363 382 RCS DIJON - Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire du 20/12/2021, la collectivité des associés a décidé de nommer, en qualité de nouvelle Gérante, la société BMT, Société Civile, au capital de 3 265 000 €, ayant son siège social Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY-LE -CAHOUET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 916 974 RCS DIJON, représentée par M. Michel BROT et Mme Agnès BROT en leur qualité de cogérants, en remplacement de M. Michel BROT et Mme Agnès BROT, démissionnaires, à compter du 20/12/2021 et pour une durée illimitée. Pour avis. La Gérance.

AL210132271

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLOTURE LIQUIDATION

HARLEM CONCEPT STORE
SARL en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège : 63 Rue des Godrans - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
Chez M. Thomas HERARD - 12 Rue Joliet - 21000 DIJON
848 512 075 RCS DIJON

L'A.G. réunie le 20/12//2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Thomas HERARD, demeurant 12 Rue Joliet - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL210132226

C.L. IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 500 euros
Siège social : 5B Rue Jacques de Molay
Ensemble Le Régent étage 01 Apt.2, 21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 41 Route de Verdun
Domaine de Bourgogne - Apt.A17
21200 BEAUNE
807 400 890 RCS DIJON

Selon décision du 14/12/2021 au 41 Route de Verdun Domaine de Bourgogne Apt. A17-21200 BEAUNE, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Corinne LAIRE, demeurant 41 Route de Verdun Domaine de Bourgogne Apt.A17-21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur.

AL210132231

BABY

Société civile immobilière
au capital de 166 169,43 euros
Siège social
1 Rue du Pâtis 21110 MAGNY SUR TILLE
Siège de liquidation
4B Rue de la Stéarinerie 21000 DIJON
417 574 340 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr Xavier CHETIF, demeurant 4B Rue de la Stéarinerie 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4B Rue de la Stéarinerie 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL210132242

MPB

Par AGE du 22/12/2021, les associés MPB, SARL en liquidation au capital de 25 000 euros, Siège social : 16 Rue Paul Langevin 21240 TALANT, RCS DIJON 528 889 835, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22/12/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Bruno MULLER, demeurant 16 Rue Paul Langevin 21240 TALANT, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 16 Rue Paul Langevin 21240 TALANT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis – le liquidateu

AL210132257

MPB

Par décision du 22/12/2021, les associés de la société MPB, SARL en liquidation au capital de 25 000 euros, Siège social : 16 Rue Paul Langevin 21240 TALANT, RCS DIJON 528 889 835, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur Monsieur Bruno MULLER, demeurant 156 rue des Messines 59237 VERLINGHEM et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,

AL210132258

Notaires

CHEZ COCOTTE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : ROUVRES EN PLAINE (21110),
1 Rue du Châtel
818 662 280 R.C.S. DIJON

Par AGE du 11/12/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet du même jour.

Siège de la liquidation : 4 rue du Poulain 21320 ESSEY. Liquidateur : Mme Katia THIBAUT (4 rue du Poulain 21320 ESSEY). Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

PRESIDENCE : Ancienne mention : Mme Katia THIBAUT (1 Rue du Châtel 21110 ROUVRES EN PLAINE). Nouvelle mention : Néant

Katia THIBAUT,

Liquidateu

AL210132259

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 8 décembre 2021

Dénomination sociale : MD TRANSPORT

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Capital social : 5 400 euros

Siège social : 11 Grande Rue, 21700 VILLERS LA FAYE

Objet social : Transport public routier de marchandises avec véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes, transport de petits colis en sous-traitance

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : Monsieur David MORADEL, demeurant 11 Grande Rue 21700 VILLERS LA FAYE,

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL210132211

ELYPS'S

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 2/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : Artemus Siège social : 51 bis rue Monge, 21000 DIJON Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Philippe LE GOUZ de SAINT SEINE demeurant 51 bis rue Monge 21000 Dijon Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associé, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL210132216

LES TROIS SOURCES DE L'AUXOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/12/2021 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limité

DENOMINATION : LES TROIS SOURCES DE L'AUXOIS

CAPITAL : 10.000 €

SIEGE SOCIAL : 4 Rue Pierre Bordereau 21320 POUILLY EN AUXOIS

OBJET : La Société a pour objet l'exercice de la profession de vétérinaires :

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de l'un de ses associés ayant qualité pour l'exercer. La Société peut en outre accomplir toutes les opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

GERANCE :

Thierry VIRELY – Lotissement les Ecorvées 21320 SAINTE SABINE

Françoise VIRELY – Lotissement les Ecorvées 21320 SAINTE SABINE

Stéphane BARBIER – Le Bourg 21320 ROUVRES SOUS MEILLY

Alexandre GUENOT – Place du Marronnier, Lieudit La Rèpe 21320 VANDENESSE-EN-AUXOIS

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis

AL210132241

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/11/21 il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CAP AU SUD

FORME : société en nom collectif

CAPITAL : 1.000,00 €

SIEGE :11B, Rue de METZ, 21000 DIJON

OBJET : Toutes opérations immobilières, commerciales, ou financières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE : 50 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts.

AGREMENT : toutes cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

GERANCE : nommé sans limitation de durée : MBR BOURGOGNE, SAS, RCS DIJON 424 309 787 représentée par M. Franck RENARD, et DMF INVEST, SAS, RCS ANTIBES 874 478 729, représentée par M. Dominique MOREAU

IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis,

AL210132243

SARL LGFI

Aux termes d'un ASSP en date à MEURSAULT du 21/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SARL LGFI. Siège social : 14 A rue des Ecoles – 21190 MEURSAULT. Objet social : le courtage en vins, eaux-de-vie, et spiritueux de toutes natures, de tous crus, de toutes marques, de toutes provenances, etc., ainsi que toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement ; l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles, la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 5 000 euros. Gérance : Monsieur Gaëtan LEBLEUX demeurant 14 A rue des Ecoles – 21190 MEURSAULT a été nommé pour une durée illimitée. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL210132244

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/12/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : DBS INVEST. Objet social : acquisition, propriété, gestion de toutes valeurs mobilières et de tous biens meubles ou immeubles en vue de réaliser des placements financiers pour la meilleure gestion du patrimoine de ses membres.Siège social :6 Allée des Champs Fleuris, 21121 Fontaine-lès-Dijon.Capital : 1000 eurosDurée : 99 ans. Président : Mme POUPARD Christel, demeurant 6 Allée des Champs Fleuris, 21121 Fontaine-lès-Dijon. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Clause d'agrément : Les cessions d'actions, sauf cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL210132245

TEB FRANCE

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée TEB FRANCE, au capital de 1.000 €, ayant pour objet : tous conseils, études, conception, réalisation, maintenance et distribution se rapportant à tous matériels électroniques nouveaux, matériel de vidéo surveillance, matériel de contrôle d'accès et d'anti-intrusion, matériel de transmission (son, vidéo, data), dont le siège social est à CORPEAU (21190), RD 974. Le Président unique est M. Stéphane BIDAULT demeurant 20 rue Maizières à BEAUNE (21200).
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Transmission d'actions : Si la société vient à comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour Avis,

AL210132250

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée PRYNTEC, au capital de 1.000 €, ayant pour objet tous conseils, études, conception, réalisation, et distribution de :

tous matériels électroniques nouveaux, de matériel vidéo de surveillance, de reportage, de prise de vue, de transmission, de retransmission,

tous systèmes robotisés assistés par ordinateurs avec contrôle, et gestion d'alarmes,

tous systèmes robotisés de tous matériels de contrôle, mesure de sécurité, mécanique, électrique, électromécanique, électronique, informatique,

tout le matériel de transmission (son, vidéo, data),

tout le matériel se rapportant à l'électronique, l'informatique, professionnel ou grand public, fixe ou mobile, terrestre, aérien ou spatial,

tous systèmes de traçabilité,

tous systèmes d'identification,

tous systèmes de lecture.

- toutes activités de recherche et développements, recherche fondamentale dans tous les domaines listés ci-dessus, ainsi que toutes formations et activités connexes.

Le siège social est à CORPEAU (21190), RD 974. Le Président unique est M. Stéphane BIDAULT demeurant 20 rue Maizières à BEAUNE (21200).

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Transmission d'actions : Si la société vient à

comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour Avis,

AL210132252

DIJON TERROIRS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social
1 rue Jean Monnet, ZI Excellence 2000
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
En cours de formation(ci-après la «Société»)

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 décembre 2021 à Vannes, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Dijon Terroirs
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Siège social : 1 rue Jean Monnet, ZI Excellence 2000, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
Objet social : la prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet, ainsi que la gestion de ces participations
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000 €
Président : Le Dranec Conseil (879 193 910 RCS Lorient), dont le siège social est situé zone artisanale de Kergario, 56160 Lignol
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, tout associé peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses restreignant la libre cession des titres : Tout transfert de titres est libre.

AL210132261

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 décembre 2021, à CHATILLON-SUR-SEINE.
Dénomination : BEN GHANEM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 13 rue du Maréchal LECLERC, 21400 CHATILLON-SUR-SEINE.
Objet : Activité de restauration rapide sur place et à emporter.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement cessibles avec agrément des associés à la majorité des
voix.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Imad BEN GHANEM 902 avenue ROGER SALENGO 92370 Chaville.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.
Le président

AL210132262

LD IMMO

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la Société LD IMMO, SCI au capital de 1 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 8 Rue Monument du Canon 21700 CHAUX, Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières, l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Les Gérants sont Monsieur Sylvain DUFOUR et Madame Marine LESTRADE, demeurant tous deux, 8 Rue Monument du Canon 21700 CHAUX. CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément des associés.
Pour avis – La gérance

AL210132263

SNC TABAC CHEVIGNY

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société SNC TABAC CHEVIGNY, Société en nom collectif au capital de 10 000 euros, Siège social : 17 Avenue de la République 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, Durée : 99 ans, Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de jeux de la FDJ, loterie, carterie, bimbeloterie, cadeaux, achat et vente d'articles divers et connexes aux activités ci-avant énoncées, de vente de produits d'alimentation, snacking, vente à emporter situé à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 17 avenue de la République, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local,. Gérante associée : Madame Sudan KE demeurant 105 bis avenue de Combault 94420 LE PLESSIS-TREVISE, et, associée en nom, Madame Weiya YE, demeurant 43 boulevard Ney 75018 PARIS.
Pour avis – La Gérance

AL210132266

SELARL INFIRMIERS ÉTEVAUX

En date du 27 décembre 2021, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Objet social : L'exercice de la profession d'infirmier
Capital social : 2000 euros
Siège social : 2 rue de la Cure, 21270 ÉTEVAUX
Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : Madame Cécilia ALLER demeurant 10 allée du Clos des Montagnots à Étevaux
21270 et Madame Anne-Sophie DEBLOOS demeurant 10 rue du Pont à LARMACHE SUR SAÔNNE 21760

AL210132272

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/12/2021 à MAGNIEN, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCEA de RIBAUD Siège : 17 Rue Saint Agnan – 21230 MAGNIEN Forme : Société civile Capital : 150 000 euros Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles Durée : 99 ans Apport : des biens mobiliers pour un montant de 150 000 euros Gérant : Monsieur Jacky MOUCHOUX, demeurant 17 Rue Saint Agnan – 21230 MAGNIEN La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL210132275

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

AVIS

Mme Madeleine POLLET, retraitée, veuve de Mr Bernard VADROT, demeurant à LUZY (58170) CLS 5-7 Av Hoche, née à LUZY (58) le 24/12/1927, décédée à LUZY (58) le 16/12/2021 est décédée en l'état d'un testament olographe en date du 24/02/2003, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58), suivant PV du 15/12/2021 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 17/12/2021.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580132224

Office Notarial P. JOURDIER
& J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 28 décembre 2021, suivant acte reçu par Maître Jean-Charles REROLLE notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt : Madame Elise Charlotte GROSSIER, née à SOIGNOLLES-EN-BRIE (77111), le 5 décembre 1926. Veuve de Monsieur André Georges HADJIMI KAIL, décédée à DECIZE, le 25 octobre 2021, ayant institué un légataire universel. Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL580132265

➜ CESSION DE PARTS

LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE H2C

Au capital de 1000€
Domiciliée 4 Rue du Champ Baratté
58400 La Charité sur Loire
Immatriculée au RCS de NEVERS
N°807 740 592

Aux termes d'une AGE du 27 Décembre 2021 il a été décidé de modifier les statuts suite :
- A la cession de l'intégralité des parts de Mademoiselle Clémence HESTERS , demeurant 4 rue du Champ baratte 58400 la Charité sur Loire ,pour la somme de 500 € (soit 50 parts à 10 €) , à Monsieur HESTERS Xavier ,demeurant Les Bertins 58400 Narcy , qui devient de ce fait associé à hauteur de 50% dans la SCI H2C.

Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis .La gérance

AL580132260

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

L&A
LABONNE & ACDP

36, avenue Julien,
63000 Clermont-Ferrand
www.labonne-acdp.fr

DACOR

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : Rue de Gerigny -
Zone Industrielle -
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
495 196 057 RCS NEVERS

TRANSFERT SIEGE SOCIAL
Aux termes d'une délibération en date du 9/12/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Rue de Gerigny - Zone Industrielle, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE au 56 rue des Moulins – 63200 RIOM à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND.
Pour avis La gérance

AL580132197

XAVIER POMPIDOU DEVELOPPEMENT

Transfert de siège social
Dénomination : XAVIER POMPIDOU DEVELOPPEMENT.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 8 Rue LEON ANDRIEUX, 78440 FONTENAY-SAINT-PERE.
520598202 RCS de Versailles.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2021, les associés ont décidé, à compter du 20 décembre 2021, de transférer le siège social à TECHNOPOLE PRE DE LA FONTAINE, 58470 Magny Cours.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Président : Monsieur Xavier POMPIDOU, demeurant 8 Rue Léon Andrieux, 78440 Fontenay St Pere
Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Nevers.

AL580132205

SAS GILBERTE

QUARTIER DE LA GARE
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX,
au capital de 2.000.000 euros,
RCS NEVERS : 510 317 191

Suivant délibération en date du 22 décembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 22 décembre 2021 le siège social qui était Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX à l'adresse suivante : ZI rue/Allée Clément Ader 58500 CLAMECY.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis et mention

AL580132213

CHRISTOPHE GADEA PHOTOGRAPHIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Ancien siège social :
147, Chemin de la Forêt
La Gérauderie
58320 PARIGNY LES VAUX
Nouveau siège social :
4, Avenue Arnault de Lange
58130 GUERIGNY
834 238 917 RCS NEVERS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 08/01/2021, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée, à compter rétroactivement du 01-01-2021 :
Siège social :
- Ancienne mention : 147, Chemin de la Forêt - La Gérauderie 58320 PARIGNY LES VAUX
- Nouvelle mention : 4, Avenue Arnault de Lange 58130 GUERIGNY

AL580132214

R.N.B. AUTOMOBILE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 10, Rue des Chapelleries
58000 SAINT ELOI
RCS NEVERS : 829 383 744

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Décision de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2021
Date d'effet : 20 octobre 2021
Ancienne mention : SAINT ELOI (Nièvre) - 10 rue des Chapelleries
Nouvelle mention : CHALLUY (Nièvre) - 10 rue Argougneaux
Pour avis

AL580132217

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

COSNE REPUBLIQUE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000.00 €
Siège social
5 Place du Général de Gaulle
58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
902 693 381 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 18/12/2021, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 22-24 boulevard de la République - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL580132219

Acacia legal

CLEMMAD

SCI au capital de 100 €
Siège social : 27 rue des Manadiers
13310 Saint-Martin-de-Crau
898 463 856 RCS de Tarascon

L'AG Mixte du 19/10/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 19 rue des Réservoirs «La Croix de Bois», 58440 La Celle-sur-Loire, à compter du 19/10/2021. Objet social : L'acquisition et l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et bien immobiliers. Durée : expire le 21/04/2120.Radiation au RCS de Tarascon et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL580132222

SÉBASTIEN MALOYER MARIE-ODILE GENEFORT

Société Civile Professionnelle d'Avocats
au capital de 51.000 €
Siège : 12, rue du Petit Rivage
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
519626568 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 31/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 166 Bis, Grande Rue Charles De Gaulle 94130 NOGENT SUR MARNE, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation au RCS de NEVERS et ré-immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

AL580132269

FIDACT AVOCATS
Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DETIC - LB
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu-Dit BERNIERE,
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS
897 655 080 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2021, le Président de la société par actions simplifiée DETIC - LB, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Lieu-Dit BERNIERE, 58110 CHATILLON-EN-BAZOIS au 46 Rue du Kaolin - Résidence L'ARUM à compter du 1er décembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS. Le Président

AL580132273

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Office Notarial P. JOURDIER
& J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize
CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL
Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre JOURDIER le 21 décembre 2021 Monsieur Christian LESPINASSE et Madame Brigitte VARENNES demeurant à DECIZE mariés sous le régime légal de LA COMMUNAUTE DE BIENS REDUITE AUX ACQUETS ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE. Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me PIERRE JOURDIER, notaire à DECIZE 58300, 8 rue Carnot. Pour avis et mention. Me JOURDIER, notaire.

AL580132216

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL ARTEM

Siège social : 11 rue Henri Barbusse
58600 FOURCHAMBAULT
Capital de 150 000 euros
RCS Nevers : 395 158 520

Par AGE en date du 1er décembre 2021 avec effet au 1er décembre 2021, il a été décidé :
- Cession de parts : Mr Denizot Christophe cède 300 parts sociales à Mr Chanel Loïc
Nouvelle répartition des parts : Mr Chanel Loïc détient 600 parts sur les 600 parts
Suivant l'article 14 des statuts, cette cession ne nécessite pas l'agrément des associés.
- Mr Denizot reste co-gérant
- La SARL est transformé en EURL
- Modification des articles 1, 7 et 8 des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL580132139

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

Gestion des comptes inactifs : radiation
Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 18 octobre 2021 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis. Le Président

AL580132202

ALPHA EXPERTS

TECHNI-CYCLE SERVICE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500.00 € Siège social : 15 route de Cossaye 58300 TOURY-LURCY 882 298 474 RCS NEVERS. Suivant décisions du 17 décembre 2021 l'associé unique a, à compter du même jour : - étendu l'objet social de la société aux activités suivantes : travaux d'électricité générale, diagnostic électrique et mise aux normes, dépannage, domotique, installation et dépannage de chauffage électrique, de chauffe-eau thermodynamique, de climatisation, d'alarme incendie et effraction, d'antenne TV et parabole, de borne de recharge de véhicule électrique et de VMC simple et double flux, pose de cuisines. - modifié la dénomination sociale de la façon suivante : D'HOME ELEC. En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL580132210

CLINIQUE CHIRURGICALE DU MORVAN

Société Anonyme
au capital de 53.358 €
Siège social :
49 Boulevard Jérôme Tresaguet
58000 NEVERS
315 564 443 R.C.S. Nevers

Aux termes d'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 Décembre 2021 , il a été :
Décidé d'augmenter le capital d'une somme de 906 500€ pour le porter de 53 358€ à la somme de 959 858€ par élévation de la valeur nominale de chaque action de 259€ la portant ainsi de 15,25€ à 274,25€ .
Décidé de réduire le capital d'une somme de 906 500€ pour le ramener de 959 858€ à 53 358€, de ce fait les capitaux propres se trouvent reconstitués.
Le capital est fixé à 53 358 divisé en 3500 actions de 15,25€ de valeur nominale chacune .
Décidé de proroger la durée de la société de 50 ans à compter du 10 avril 2029 soit jusqu'au 10 avril 2079
Décidé de transformer la société en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE à associé unique , cette transformation n'entraine pas la création d'une personne morale ,la durée de la société, son capital social, son objet, sa dénomination et son siège social restent inchangés.
Du fait de la transformation les fonctions du PCA & DG & Adm de Mr Paolo SILVANO et Administrateurs la société ELSAN et Mr Christian BOUTELOUP
PRESIDENT : ELSAN SAS – Siège social 58 Bis rue la Boétie – 75008 PARIS (802.798.934 RCS PARIS).
Transmissions des Actions : Conformément aux dispositions statutaires
Admission aux Assemblées : Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société.
Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.
Les articles ont été modifiés en conséquence
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL580132223

AVIS DE TRANSFORMATION

SOUDURE PAR FRICTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : La Belle Fontaine
58210 MENOU
499 415 255 RCS NEVERS

Aux termes du PV du 22/12/2021, l'AGE a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour et de nommer en qualité de président M. Michel JAILLARD demeurant La Belle Fontaine 58210 MENOU. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, même entre associés, ou au profit des ascendants, descendants ou conjoint, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant droit de vote.
Mention au RCS de NEVERS.

AL580132274

S.J.B.
Société d'Avocats

SCEA DE MONT

Réduction capital, transfert siège et changement de Gérant
SCEA DE MONT Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 24 391,84 euros Siège social : Domaine De Mont LIMANTON 58290 MOULINS ENGILBERT 338 840 390 RCS NEVERS La collectivité des associés de la Société dénommée «Société Civile d'Exploitation Agricole DE MONT» réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 novembre 2021, a décidé : - de réduire le capital actuel d'un montant de 24 391.84 euros d'une somme de 23 879.84 euros, le ramenant ainsi de 24 391,84 euros à 512 euros par réduction de la valeur nominale de la part actuellement de 15.2449 euros pour la ramener à la valeur nominale de 0.32 euros après réduction, - la nomination en qualité de gérant en remplacement de la Société Civile LA RONCELETTE, démissionnaire, pour une durée illimitée à compter du 25 novembre 2021 de Monsieur Romain MAILLAULT, demeurant Le Bourg – 58340 MONTIGNY SUR CANNE, - le transfert du siège social du Domaine De Mont – Limanton – 58290 MOULINS ENGILBERT à Les Coupes de Pouligny – 58340 MONTIGNY SUR CANNE, à effet du 25 novembre 2021.

AL580132275

➜ CESSION

CESSION

Par acte SSP en date du 02/12/2021, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS 1, le 16/12/2021, Dossier no 2021 00049818, référence 5804P01 2021 A 00815
MAUNOURY MESSINE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social 9 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY, 75016 Paris 16e Arrondissement, 879 570 018 RCS de Paris
A cédé à
INVEST HOTEL 6, Société par actions simplifiée au capital de 3000 euros, ayant son siège social 35 RUE PAULINE BORGHESE, 92200 Neuilly-sur-Seine, 892 368 515 RCS de Nanterre, un fonds de commerce de Hôtellerie., comprenant la clientèle, l'achalandage, l'usage des murs de l'établissement, les contrats d'exploitation, le personnel, les autorisations administratives liées à l'exploitation, la ligne téléphonique de l'établissement, le matériel et le mobilier, sis 10 Impasse André-Marie Ampère - Lotissement Crots des Boulaizes 58640 Varennes-Vauzelles, moyennant le prix de 100000 euros.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 02/12/2021. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Pour la validité : HOTEL F1 NEVERS NORD, 10 Impasse André-Marie Ampère - Lotissement Crots des Boulaizes 58640 Varennes-Vauzelles, Pour la correspondance : en l'étude du Notaire Participant : PARIS (17ème) 107 rue de Courcelles.

AL580132221

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocats MARTIN-LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCM DES INFIRMIERS DE LA RUE PASTEUR

Société Civile de Moyens
au capital de 600 euros
Siège social : 17 rue Pasteur
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
847 751 062 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 09 décembre 2021 a désigné Mme Marie-Lou BAYON dt 150 rue des Frères Gambon – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, en qualité de cogérante avec Mme Anne-France BOTTÉ, M. Philippe VOLKRINGER et Mme Isabelle LEBLANC déjà en fonctions.
Pour avis, la gérance

AL580132200

EARL RENIER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 9 000 Euros
Siège social
7, rue de la Mairie – 58300 CHARRIN
RCS NEVERS n°800 901 290

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2021, M. Philippe MARGELIDON a démissionné de ses fonctions de gérants, avec effet immédiat.
Pour avis. Le Gérant

AL580132268

SARL AVENIR PAYSAGE

SARL au capital de 7 622 €
Siège social : ZA des Bardebouts
58150 POUILLY SUR LOIRE
RCS NEVERS 394 123 855

L'AGE du 31/12/2021 a décidé à compter du 01/01/2022 de nommer en qualité de gérante Madame ROMMEL Anne-Marie, demeurant 14 rue du clos, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE en remplacement de Monsieur ROMMEL Philippe, pour cause de démission.
Modification au RCS NEVERS.

AL580132270

➜ NON DISSOLUTION

SAS JUST

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : Rue des Minotiers
Champ Bailly – Parc d'Activités
du Val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
832 359 160 R.C.S. NEVERS

Avis de non dissolution
Suivant délibération de l'Assemblée Géné-

rale Extraordinaire du 30 octobre 2021, la Présidente statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248, a décidé de ne pas dissoudre la société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce NEVERS. Pour avis, la Présidente.

AL580132201

SAS VEYRET

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 7 rue des Morins,
58320 POUGUES LES EAUX
878 518 091 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 27 août 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président

AL580132211

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II - 55 rue Blaise Pascal
38330 MONTBONNOT
SAINT MARTIN

NEVERS MOTORS

(Anciennement dénommée
AUTOS LA MADELEINE)
Société par Actions Simplifiée
au capital de 38.000 euros
Siège social
33 Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
753 221 092 RCS NEVERS

Décisions de l'Actionnaire unique en date du 30 juin 2021 :
Décision de non-dissolution anticipée de la Société en application des dispositions des articles
L. 225-248 et L. 227-1 du Code de commerce, suite à la constatation de la perte de la moitié du capital social.
Pour avis,
Le Président.

AL580132264

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DE LA RISLE

SCI au capital :1524.49 €.
Rue des Dames,
58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX
RCS: 330 574 575 de NEVERS

Les associés décident de la dissolution anticipée le 15/09/2021. Liquidateur: PETIT MARIE, LOUISE, gérant de la société. Siège de liq.: RUE DES DAMES, 58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX. Modification au RCS de NEVERS.

AL580132044

SOCIÉTÉ DES ARBRES AUX MEUBLES

SARL en liquidation
Au capital de 3.000 €
Siret n° 518 523 949 00015
LE BOURG 58420 TACONNAY

AVIS DE DISSOLUTION DE LA SARL
Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 décembre 2021, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité.
Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Philippe DULIEU, demeurant Le Bourg 58420 TACONNAY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au Bourg, 5842 TACONNAY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Le liquidateur.

AL580132154

PORTE DE PARIS

sarl au capital de 1000 €
siège social
18 rue des ardilliers 58000 Nevers
RCS Nevers 844 576439

L'age du 03/12/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation à l'amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Kocabey Fikri demeurant 17 rue Louis Pergaud 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation au siège social.l'age du 03/12/21 a approuvé les comptes de liquidation,donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.les comptes de clôture seront déposés au gtc Neves.radiation du rcs Nevers

AL580132166

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

SCM LE VAL
Société civile de moyens
en liquidation
Au capital de 13 720,41 euros
Siège social : 3, route de Donzy
58200 SAINT-PERE
Siège de liquidation :
3, route de Donzy 58200 SAINT-PERE
443945969 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 31/10/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1/11/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mirco BOSLAND, demeurant 18 route de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3, route de Donzy 58200 SAINT-PERE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL580132198

COSY HOLDING

SARL au capital de 40 000 euros
24 B Avenue de la Gare
RCS NEVERS 814 128 930

DISSOLUTION ANTICIPEE
Le 22/12/2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société. Madame Clémence MESSANT-MONIER demeurant 20 rue de la Vy du Loup 74600 ANNECY, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 35 T rue Emile Combe 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL580132209

RBI33

SCI en liquidation
au capital de 1000 euros,
Siège social : Quartier de la Gare
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX,
834194680 RCS de NEVERS

L'AGE du 21/12/2021, approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur M. ROUSSEAU ERIC Les Oucherons, 58420 CHEVANNES CHANGY, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 30 Novembre 2021. Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis

AL580132212

CLAUBEL

SASU au capital de 100€. Siège social : Centre d'Affaire Campus, 2, rue des minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. RCS 850 259 862 NEVERS. L'AGE du 28/02/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/03/2020, nommé liquidateur M RIZZO Claude, 44 rue Saint Symphorien 58150 SUILLY LA TOUR et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de NEVERS.

AL580132225

JEAN-PAUL RAQUIN GEOMETRE-EXPERT DPLG

SELARL en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège social
2 AVENUE SAINT JUST BP314
58000 NEVERS
530 776 731 RCS NEVERS

L'AGE du 09/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation au 30/11/2021.Dépôt au GTC de NEVERS.

AL580132266

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE L'HAUT en liquidation
Société civile au capital de 217 285,58 euros
Coulon - 58800 MOURON SUR YONNE
RCS NEVERS - N°322 866 633

Aux termes d'une délibération du 31 décembre 2021, l'associé unique de l'EARL DE L'HAUT a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2021.
M. Jean-Michel GUYARD est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DE L'HAUT en liquidation, à Coulon - 58800 MOURON SUR YONNE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur.

AL580132271

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21.12.2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière
dénommée : LES 3 MOULINS
Objet social : propriété, acquisition, jouissance, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Siège social : 43 Ter, rue des Argougneaux 58000 CHALLUY
Capital : 900 euros
Gérance : M. Clément MEUNIER demeurant 43 Ter, rue des Argougneaux 58000 CHALLUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580132199

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/12/2021 il a été constitué une SAS dénommée: NFCR
Nom commercial: NFCR
Siège social: 4 rue du rivage 58000 NEVERS
Capital: 5.000 €
Objet: Courtage en conception et réalisation de travaux, réparation, rénovation, décoration, agencement, construction, extension.
L'étude et la conception de projets.
L'accompagnement, l'assistance et le suivi de travaux.
Toute activité de négoce se rapportant directement ou indirectement à l'objet social pré-cité.
Président: la société DESIGN-BAT, SASU au capital de 5.000 €, sise 7 rue louis paris 58200 COSNE COURS SUR LOIRE N°853050318 RCS de NEVERS représentée par M. FONTAINE Nicolas
Directeur Général: la société ENDOSYS, SASU au capital de 1.000 €, sise 6 rue maurice roy 18000 BOURGES N°832951917 RCS de BOURGES représentée par M. ROMET Cyril
Transmission des actions: Les actions ne sont pas librement cessibles entre les associés. Si la société devient unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des actions est requis pour toute transmission d'actions au profit
- d'un associé
- d'un tiers
- du conjoint, d'un héritier, ascendant ou descendant d'un associé, sauf si celui-ci a déjà la qualité d'associé.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Toute action ordinaire donne droit dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente dans sa catégorie et ce dans les conditions prévues aux présents statuts.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580132203

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

ETA DE LA CREUSE

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MILLAY du 22 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ETA DE LA CREUSE
Siège : 629 Chemin de la Creuse - 58170 MILLAY
Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros
Objet : L'activité de travaux agricoles
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : En cas de pluralité d'associé, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Laurent NOIZILLIER, demeurant Paujeu, 58250 LANTY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL580132206

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp à MAGNY COURS du 22/12/2021, il a été constitué une société civile, dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : « GFA DES PETITES NOUES »
FORME : Groupement foncier agricole
CAPITAL : 2 000 € par apports en numéraire
SIEGE : MAGNY COURS (58470), « Les Noues »
OBJET : Achat, revente, propriété, administration de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, à l'exception de toute exploitation en faire valoir direct
DUREE : 99 ans
GERANT : M. Charles DESSAUNY, dmt à MAGNY COURS (58470), Les Noues
IMMATRICULATION au RCS DE NEVERS
AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Cessions libres entre membres du groupement, les autres cessions étant soumises à agrément.
Pour avis, La Gérance.

AL580132207

SISA MAISON DES PERMANENCES

Avis de constitution
Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SISA MAISON DES PERMANENCES
FORME : Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
SIEGE SOCIAL : OUROUX EN MORVAN (58230) -8 rue de la cure
OBJET : coordination thérapeutique, éducation thérapeutique, coopération entre les professionnels de santé.
DUREE : 99 années
CAPITAL : 300 euros
COGERANCE : 1/Madame SAUMET Amandine demeurant (58230) Ouroux en Morvan, 5 rue du Commerce 2/ Madame PLUMET demeurant (21000) Dijon, 14 rue Félix Vionnois,
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

AL580132208

SCI AUBETERRE

Aux termes d'un acte ssp en date du 01/12/2021 il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques ci-après :
Objet : L'Acquisition et la détention de biens immobiliers. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet défini, la Société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient par le caractère civil de la Société
Dénomination : SCI AUBETERRE
Siège social : 5 Rue Pierre Chevenard -58160 Sauvigny- les- Bois
Durée : 99 Années
Capital : 480.000€
Agrément ; Les parts sociales ne peuvent être transmises qu'avec un agrément donné dans les conditions qui suivent, y compris les cessions consenties entre associés, au conjoint d'associé ou à des ascendants ou descendants d'Associé
Par exception la procédure d'agrément ne s'appliquera pas dans les cas de Transferts Libres : cet agrément est donné dans la forme et les conditions d'une AGE
Gérants : Monsieur Jacquie DELPRAT demeurant : 5 Rue Pierre Chevenard -58160 Sauvigny- les- Bois et Monsieur Sébastien DELPRAT demeurant : 3 Rue Pierre Mille -75015 Paris
La Société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL580132215

SCP GUYARD-BLOIN
Notaires Associés
3 rue Saint Goar
58110 Châtillon-en-bazois

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me BLOIN Notaire à Châtillon-en-Bazois, le 23 décembre 2021, Enregistré à Nevers, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : Civile
- Dénomination : SCI FRANCALE
- siège social : 4 Impasse des Varennes - 58000 - SAINT ELOI.
- Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition gratuite ou par commodat au profit de tout occupant des biens appartenant à la société (y compris au profit d'un associé) et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- Durée : 99 ans
- Apports (soit numéraire soit en nature) : en numéraire pour la somme de 94.000 euros.
- Capital social : 94.000 euros divisé en (94.000) de parts de (1 euro) chacune, numérotées de 1 à 94.000 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
- Gérance : Est nommé comme gérant pour une durée illimitée : Monsieur et Madame LE - JOLLIN, demeurant à Paray Vieille Poste (91550) 100 rue Maurice Rigolet.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers
POUR AVIS. Me BLOIN, Notaire.

AL580132218

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BICHES du 24/12/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : CORAMAU
Siège : 5 Rue Le Terreau, 58110 BICHES
Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires et de mise en relation auprès de toute entreprise ou quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Pascale GUEUR, demeurant 5 Rue Le Terreau, 58110 BICHES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS. Le Président

AL580132220

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LAROCHEMILLAY (Nièvre) du 22 décembre 2021
Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : CNB ;
- Siège : LAROCHEMILLAY (58370), 3 Chemin de Plantelune ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée :

Monsieur Jean-Paul COCHET, Exploitant agricole, demeurant à LE CHAMPFOURNIER 58170 CHIDDES
ET
Madame Sandrine NOEL, Exploitante agricole, demeurant à LE CHAMPFOURNIER 58170 CHIDDES
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément de tous les associés.

POUR AVIS
La gérance

AL580132267

Acacia legal

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/12/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Re-fer France ; Objet social : Commerce de gros de tous produits et matériaux de construction destinés aux entreprises du bâtiment, des travaux publics, à l'industrie ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la construction ; Siège social :1, Route de la Marche, 58400 La Charité-sur-Loire. Capital : 10000 euros ; Durée : 99 ans ; Président : M. TIXIER Michael, demeurant 11, route des Robards, 58440 La Celle-sur-Loire ; Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi entre un associé et sa société holding. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580132272

YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 10/12/2021, le Tribunal de Commerce d'Auxerre a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 10/12/2021, modifiant le plan de cession de la **SAS THOMAS COOK** SAS 19 rue du Temple 89000 Auxerre (RCS Nanterre 572.158.905)

AL890132287

➜ DÉMISSION

ALTERNASOLUTIONS

SAS au capital de 2.000€ Siège social : 23 ter Rue de Joigny, 89300 CHAMVRES 820 742 989 RCS de SENS Le 05/12/2021, l'AGO a pris acte du départ de la directrice générale, Mme Lilia ZOUAGHI. Mention au RCS de SENS

AL890132280

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23/09/2007, M. Jacki Alain CORBIN, veuf de Mme Monique Marguerite Raymonde JOLY, dt à MEZILLES (89130) Les Brosses, né à RONCHERES (89170), le 23/05/1938, décédé à AUXERRE (89000), le 05/06/2021, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 01/12/2021, et d'un acte contrôlant la saisine du légataire universel en date du 16/12/2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, lequel a été reçu par le tribunal judiciaire d'AUXERRE le 24/12/2021.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Le notaire

AL890132288

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 6 mai 2018, Mme Nicole DÉJEAN, retraitée, épouse de M. Jean-Claude Philippe DURAND, demeurant à SAUVIGNY-LE-BOIS (89200) 26 rue de l'Euche Faix, née à AUXERRE (89000), le 8 juillet 1941, décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 11 novembre 2021, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 29 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis. Le notaire

AL890132289

➜ NOMINATION

G.M.K

SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS. SIÈGE SOCIAL : 2 avenue Lucien CORNET 89100 SENS. 899 352 447 RCS SENS. Par AGE du 22/12/2021, il a été décidé de Nommer Présidente Madame Najuriga SUTHAKARAN demeurant au 2 avenue Lucien CORNET 89100 SENS en remplacement de Madame Edna Jannet VICTOR ép KANDASAM démissionnaire. De nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Kanistan SUTHAKARAN demeurant au c/o MME Fanny ANUSIJA 32, rue du CLOS 89100 SENS à compter de ce jour. Modification au RCS de SENS.

AL890132262

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TILT FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 7 Route Nationale
89360 PERCEY
RCS TROYES 900830043

Aux termes d'une délibération en date du 3 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du 35 route de Charrey 10130 MAROLLES SOUS LIGNIERES à 7 Route Nationale, 89360 PERCEY à compter du 3 décembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL890132162

SAS NEWHOPE

SAS au Capital de 15 000 €
4 Allée de la Petite Gautellerie
89000 PERRIGNY
Siret 819 070 293 00017 – RCS AUXERRE

Transfert du siège social
Par assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2021, les associés ont adopté la décision suivante :
A compter du 1er janvier 2022 le siège social de la Société NEWHOPE est transféré du 4 Allée de la Petite Gautellerie 89000 PERRIGNY au 1 Rue des Champs aux Prêtres 89113 CHARBUY
Modification sera faite au tribunal de commerce d'Auxerre

AL890132237

TRANSPORTS DE L'YONNE

Société par actions simplifiée
au capital de 154 000 euros
Siège social
160 Avenue de Sénigallia, 89100 SENS
788 034 387 RCS SENS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE
Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 160 Avenue de Sénigallia 89100 SENS au 209 Route de Paris 89140 PONT SUR YONNE à compter du 1er janvier 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS Le Président

AL890132247

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

CENTRE D'ELEVAGE DU DOMAINE DES SOUCHES - CEDS

**SA au capital de 165.000 €,
Siège social : Domaine des Souches
(89130) MEZILLES,
307.016.477 RCS AUXERRE**

Par décisions en date du 13.12.2021, l'associée unique a :- décidé le transfert du siège social de MEZILLES (89130) - Domaine des Souches à LYON (69005) - 41 Quai Fulchiron - Immeuble «Le Rive de Saône», à compter de ce jour,- modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890132261

LEMARQ

Transfert de siège social

Dénomination : LEMARQ. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 14 Avenue GAMBETTA, 89300 JOIGNY. 514913730 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2021, les associés ont décidé, à compter du 15 décembre 2021, de transférer le siège social à 33 rue Victor Hugo, 10100 Romilly sur Seine. Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS Troyes.

AL890132270

ANTOINE AUDARD
24, rue de Paris - 89200 AVALLON

LA CREME

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
sise ST OUEN BERT SERPETTE
81 BIS ALLEE 6 MARCHE PAUL
110 RUE DES ROSIERS
93400 ST OUEN SUR SEINE
878 476 134 RCS de BOBIGNY**

Aux termes d'une délibération en date du 02/12/2021, L'associée unique a décidé de procéder aux modifications suivantes : - transférer le siège social du STAND 81BIS – ALLEE 6 – MARCHE PAUL BERT SERPETTE – 110 RUE DES ROSIERS – 93400 SAINT-OUEN au 22 ROUTE DE COUSIN – LE PONT – 89200 AVALLON à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 878 476 134 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. La société constituée pour 99 années à compter du 28/10/2019 et un capital de 5000 euros composé uniquement d'apport en numéraire. Gérante : Mme COPPE Flavie demeurant 22 ROUTE DE COUSIN – LE PONT – 89200 AVALLON. - de modifier l'objet social à compter du 01/01/2022 qui sera désormais le suivant : Concept Store avec vente de produits manufacturés au détail. Vente épicerie fine. Vente de produits d'occasion (objets de décoration et mobilier). Consulting en décoration et aménagement d'espace. Vente de produits cosmétiques au détail. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. Pour avis.La Gérance.

AL890132293

EARL DES OMBELLES

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
36 rue Camille Desmoulins
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
517 893 418 RCS SENS**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 30 Décembre 2021, l'AGE des associés de l'EARL DES OMBELLES a décidé de transférer le siège social du 36 rue Camille Desmoulins, 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE à La Rondinerie 10160 RIGNY LE FERRON à compter du 30 Décembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL890132296

LOUVE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social
1 Le Village - 89150 Courtoin
889 459 558 RCS Sens**

Par des décisions en date du 2 novembre 2020, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 1 Le Village, 89150 Courtoin au 100 rue du Bac, 75007 Paris, et ce à compter du 2 novembre 2020, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. La Société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

AL890132298

➜ **MODIFICATION DE CAPITAL**

SCI LAURENT CAMU

Dénomination : SCI LAURENT CAMU. Forme : SCI. Siège social : 13 Rue JULES PHILIPPE, 89800 CHABLIS. 402970537 RCS d'Auxerre Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 76224,51 euros à 1006,16 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL890132269

LA ROUTE DE L'AVENIR

L'AGE du 02.12.2021 de la société « LA ROUTE DE L'AVENIR » SAS au capital de 40.700 euros, siège : 89100 SENS, ZAC des Vauguillettes, 22 rue des Longues Raies RCS SENS 881.433.544, a décidé d'augmenter le capital d'une somme en numéraire de 5.900 euros par création de 59 actions nouvelles de 100 euros émises avec prime de 91,40 euros, à libérer intégralement lors de la souscription. L'augmentation définitive du capital a été constatée par le Comité de Direction du 10.12.2021 du fait de la souscription et de la libération intégrale des 59 actions créées. Le capital est désormais fixé à 46.600 euros divisé en 466 actions de 100 euros chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL890132281

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BELLEVUE

Société civile dénommée « Groupement Foncier Agricole DE BELLEVUE »

Forme juridique : Groupement Foncier Agricole.

Siège : CHABLIS (Yonne), 15, rue de Valvan

Capital de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SOIXANTE QUATORZE EUROS ET QUINZE CENTIMES (294.074,15€).

RCS d'AUXERRE sous le n° 334 537 875

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), le **13 décembre 2021** le capital social de la société civile « **Groupement Foncier Agricole DE BELLEVUE** » sus énoncée qui était de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SOIXANTE QUATORZE EUROS ET QUINZE CENTIMES (294.074,15€) a été porté à TROIS CENT DOUZE MILLE SOIXANTE TROIS EUROS ET VINGT CINQ CENTS (312.063,25€), au moyen de divers apports effectués en nature par Monsieur Alain BESSON, par la création de 118 parts sociales nouvelles.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de la manière suivante :

L'ancien paragraphe CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SOIXANTE QUATORZE EUROS ET QUINZE CENTIMES (294.074,15€)

(Le reste sans changement)

Le nouveau paragraphe CAPITAL SOCIAL

Article SEPT - Capital social

Le capital social s'élève à ce jour à TROIS CENT DOUZE MILLE SOIXANTE TROIS EUROS ET VINGT CINQ CENTS (312.063,25€)

(Le reste sans changement)

Pour avis

Maître Jean-David FONTENEAU

Notaire

AL890132300

➜ **ADDITIF**

SCI MDRL THEVENARD

Additif à l'annonce parue le 24 décembre 2021 dans Terres De Bourgogne relatif à la société SCI MDRL THEVENARD. Mention additive : Il convient d'ajouter : OBJET SOCIAL : acquisition, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers non meublés.

AL890132272

➜ **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur la commune de
SAINT-CYR-LES-COLONS**

Le public est averti qu'en exécution :

-du code de l'environnement,

-de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0511 du 26 novembre 2021,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière de roches massives calcaires située sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-les-Colons, présentée par la SAS Entreprise G. CLOUTIER, sera ouverte du lundi 03 janvier 2022 (14 h 00) au jeudi 03 février 2022 (17 h 00) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Denis GOUTTE.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 03 janvier 2022 au 03 février 2022, à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 03 janvier 2022 au 03 février 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Saint-Cyr-les-Colons, Deux-Rivières, Irancy, Préhy, Vermenton, Saint-Bris-le-Vineux, sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

-sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2787

-par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-2787@registre-dematerialise.fr

-par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, siège de l'enquête.

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ **AVIS DE LA SAFER**

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CARISEY - bois-taillis

10 a 88 ca - Les rogniots: ZD-81

zonage : RNU

CHICHEE - terre à planter et vigne en AOC Chablis - fonds occupé

1 ha 12 a 26 ca - Les champs boisons: F-1291[1254][P1]-1291[1254][P2]

zonage : RNU

EPINEAU-LES-VOVES - verger et bois-taillis

25 a 73 ca - La cotte: D-237 - Le chemin de la messe: A-272-286

zonage : RNU

FONTENOY - bois-taillis

1 ha 19 a 16 ca - Bois de solmet: ZI-187[177]-192[185]-204[200] - Les seguins: A-53 - Sur le bois de briottes: ZS-32[89]

zonage : RNU

MELISEY - terre - fonds occupé

7 ha 13 a 60 ca - Le charme: ZR-7(J)-7(K)-7(L)

7 ha 09 a 90 ca - Champ rond: ZV-19(J)-19(K)

zonage : RNU

MONTIGNY-LA-RESLE - terre et bois-taillis

71 a 20 ca - Bois de la giraude: ZA-182 - Les grandes chaumes: F-278 - Punaise: ZA-36-37

Zonage : zones A et N du PLU

SAINT-PRIVE - bois-taillis

4 ha 33 a 61 ca - La pature longue: A-196(J)-196(K)

zonage : RNU

SAINTS-EN-PUISAYE - bois-taillis

4 ha 70 a 87 ca - La baquiennerie: H-279 - Les camus: ZY-76-80-81-96-97 - Pre de la planche: H-478-481

zonage : RNU

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - bois-taillis

1 ha 78 a 60 ca - L etang de plateau: F-19 - Pres de la planche: F-381[189]

zonage : RNU

VEZINNES - bois-taillis et terre

59 a 90 ca - Endroit de trianon: C-484-485-510-511-512 - Les chefs d epees: ZH-89 - Les rouls chiens: B-1080 2 a 46 ca - Les rouls chiens: B-1449[1079]

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24 janvier 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL890132303

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au titre du cadre sanitaire lié à la COVID 19, les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre et le procès-verbal de celles-ci,

à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons les :

-lundi 03 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-mercredi 12 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-samedi 22 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-jeudi 27 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-jeudi 03 février 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Saint-Cyr-les-Colons, Deux-Rivières, Irancy, Préhy, Vermenton, Saint-Bris-le-Vineux. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. BOUHET, en charge du dossier pour la SAS Entreprise G. CLOUTIER mail : pa.bouhet@bouhetcognard.com tel : 06 28 97 73 53.

AL890132026

➜ **CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (89520) 17 rue Saint Claude, le 21/12/2021 il résulte que M. François Henri ROUAN, né le 15/06/1958 à AUBERVILLIERS (93300), et Mme Catherine Hélène Marcelle BORNET, son épse, née le 29/06/1976 à CREIL (60100), dt ensemble à TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE (89520) 16 Les Desleaux, STE COLOMBE SUR LOING, mariés à la mairie de STE COLOMBE SUR LOING (89520) le 06/04/2013 sous le régime de la communauté de biens réduite acquêts ont aménagé leur régime matrimonial en y apportant un bien propre.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (89520).

Pour insertion

Le notaire.

AL890132295

➜ **VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**Société d'avocats
Cyril GUITTEAUD
Anne-Gaëlle LECOUR
4-6 boulevard du Mail
89100 SENS
Tel : 03.86.83.00.18**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice de SENS
Mardi 8 février 2022 à 11 heures**

A la requête de la **SA BANQUE CIC IBERBANCO**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 25 143 408 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 384 122 123, dont le siège social est 8 rue d'Anjou 75008 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es qualité audit siège

Ayant pour Avocat postulant Me Anne-Gaëlle LECOUR, 4-6 boulevard du Mail à 89100 SENS

Et pour Avocat plaidant **Me Béatrice CARLO-VIGOUROUX,** 7 rue Alexandre Marie à 89000 AUXERRE

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

COMMUNE D'EGRISELLES LE BOCAGE (89500)

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, consistant en une construction légère scellée dans le sol située, Parc du Grand Bouilleret, 216 Allée des Merisiers, cadastrée section YA 116 (ancien F 1085) Etang du Grand Bouilleret pour 02 a 89 ca, comprenant :

- Entrée, couloir, cuisine aménagée et équipée, salon, 3 chambres, salle d'eau et WC

- Terrasse couverte

Ce bien forme le lot 216 de la cinquième tranche du lotissement dénommé « PRL DU GRAND BOUILLERET ».

VISITE SUR PLACE LE 3 FEVRIER 2022 à 9 heures

Mise à prix : 10.000 €

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de SENS où il peut être consulté.

Consignation pour enchérir : chèque de Banque d'un montant de 3000 € à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de SENS.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau de SENS.

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :

A Me Anne-Gaëlle LECOUR – 03.86.83.00.18

Au Greffe du Tribunal judiciaire de SENS

AL890132049

racine AVOCATS

**SELARL d'Avocats
33 rue Lamoricière
44000 NANTES
Renseignements au
02.40.48.82.64
SCP INTER BARREAUX
GUITTEAUD LECOUR – Avocats
4-6 boulevard du Mail
89100 SENS
Tél : 03.86.83.00.18**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
PALAIS DE JUSTICE de SENS (89100)
Rue du Palais de Justice
Mardi 8 février 2022 à 11 h
VILLE de SENS (89100)
86 rue Victor Guichard**

Dans un ensemble immobilier soumis à l'état descriptif de division-règlement de copropriété suivant acte reçu le 30 juin 2006, publié au service de publicité foncière de SENS le 28 juillet 2006, vol 2006 P, n° 2694, cadastré **section AM n° 119** pour 21a 29a, section **AM n° 152** pour 52a 91ca, **section AM n° 176** pour 03a 73ca, section AM n° 264 pour 04a 08ca, **section AM n° 268** pour 04a 62ca, **section AM n° 270** pour 02a 19ca, **section AM n° 272** pour 04a 50ca, **section AM n° 274** pour 39a 97ca **section AM n° 276** pour 01a 31ca et **section AM n° 278** pour 11a 61ca.

LOT 19 : APPARTEMENT de 49,7 m² au rez-de-chaussée : entrée, salon-séjour, cuisine, débarras, chambre, salle de bains, WC. Et les 67/10000° des parties communes.

LOT 225 : PARKING extérieur portant le n°45 du plan. Et les 3/10000° des parties communes.

Lesdits lots sont libres de toute occupation.

MISE A PRIX (frais outre) : 40.000,00 €

VISITE le mardi 25 janvier 2022 de 10 h à 11 h

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de SENS après dépôt entre ses mains soit d'un chèque de Banque d'un montant représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € libellé à l'ordre de la CARPA soit d'une caution bancaire irrévocable du même montant.

Le Cahier des conditions de vente N°21/00658 peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS ou au cabinet de l'Avocat poursuivant sur rendez-vous.

POUR AVIS

Me Lecou

AL890132243

➜ **MODIFICATION DE STATUTS**

SAS CHABLIS METAL

**Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social
40 route d'Auxerre - 89800 CHABLIS
839 653 102 Rcs Auxerre**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 15 novembre 2021 prenant effet le 1er novembre 2021, l'associé unique a décidé : - de transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique et de modifier les statuts en conséquence, - de modifier la dénomination de la société pour « CHABLIS METAL », - de maintenir Monsieur Nicolas BUREAU demeurant 3 rue de la Porte d'Auxerre, 89800 BEINE dans ses fonctions en nouvelle qualité de gérant. Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre. Pour avis, le gérant.

AL890132259

CFC

Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de 10 000,00 euros Siège social : Pesselières, 8 rue de la Halle – 89520 SOUGERES-EN-PUISAYE 799 147 400 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2021, l'associé unique a décidé d'ajouter à l'objet social à compter de ce même jour, les activités suivantes : - la réalisation de prestations intellectuelles et matérielles notamment en lien avec l'aéronautique et la restauration ; - la réalisation d'investissements mobiliers et immobiliers ; - l'achat, la vente et le négoce, notamment de matériels aéronautiques, de matériels de restauration ou d'équipements sportifs ; - l'achat et l'exploitation d'immeubles à des fins touristiques et accessoirement la réalisation de prestations de restauration et entretien s'y rapportant. Pour avis La Gérance

AL890132235

Notaires

**SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE**

SCI THYSSANDRE

**au capital de 1.000 euros,
dont le siège social est à PERRIGNY,
lieudit Mocquesouris,
immatriculée au registre
du commerce et des Sociétés d'Auxerre
sous le numéro 525 221 636**

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par suite du décès de Monsieur Etienne Lucas Claude Alexis LUTGEN, cogérant associé, demeurant à PERRIGNY, lieudit Mocquesouris, à VENOY le 22 septembre 2019, reste cogérant Mme Maryline Pascaline LUTGEN, née DEMOLIS.

Pour avis.

AL890132236

CMS TELECOM

**SAS au capital de 500 €
Siège social
42 Rue Rene Binet 89100 SENS
894037670 RCS de SENS**

Par AGE du 01/09/2021, il a été décidé à compter du 01/09/2021 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE DANS LE RÉSEAU TÉLÉCOM, INTERVENTION DANS LA POSE ET LA DÉPOSE DES CÂBLES SOUTERRAINS ET AÉRIENS, TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL890132241

S.J.B. Société d'Avocats

EARL GOISOT ANNE ET ARNAUD

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 280 500 euros
Siège social : 8 Rue de Gouaix
89530 ST BRIS LE VINEUX
316 016 948 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une décision en date du 21 décembre 2021, l'associée unique a décidé : - de nommer, à compter du 21 décembre 2021, Madame Anaëlle GOISOT épouse GRIVOT, demeurant 12 Rue Charles de Gaulle – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX, en remplacement de Monsieur Arnaud GOISOT, démissionnaire, - de remplacer à compter du 21 décembre 2021 la dénomination sociale «EARL GOISOT ANNE ET ARNAUD» par «EARL GRIVOT-GOISOT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - de transférer, à compter du 21 décembre 2021, le siège social du 8 Rue de Gouaix, 89530 ST BRIS LE VINEUX au 3 rue de Bougeilles – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890132248

EURL DE GROS MONT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 110 850 €
Siège social : Ferme de Gros Mont
89710 SENAN
498 934 660 RCS SENS**

Par une décision du 30 octobre 2021, l'associé unique : A modifié l'objet social de la société, celui-ci étant désormais : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, - La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. A transféré le siège social à SOMMECAISE (Yonne - 89110), 8 impasse des Bouviers.

Pour avis, la gérance.

AL890132249

LES NONNINS

Groupement Foncier Agricole au capital de 93 700,00 euros. Siège social : 86 rue Bellocier, 89100 SENS. 792 430 787 RCS SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2021, la collectivité des associés a décidé : - De transférer le siège social au 37 rue Victor Hugo, 89100 MALAY LE GRAND. - De nommer M. Pierre THÉNARD, demeurant à MALAY LE GRAND (Yonne), 37 rue Victor Hugo, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Monique THÉNARD, démissionnaire Pour avis, la gérance.

AL890132264

GAEC DE LA COUTERAUTE

**Gaec au capital de 180 255,72 euros
Siège social
La Couteraute
89420 SAVIGNY-EN TERRE-PLAINE
339 581 118 RCS AUXERRE**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021 : - A décidé de proroger la durée de la société de 50 ans, reportant son terme au 18 janvier 2071. - A pris acte de la démission de M. Michel DIOT de ses fonctions de gérant. - A décidé de transformer le GAEC, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Ces deux dernières décisions prenant effet à compter du 31 décembre 2021. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DE LA COUTERAUTE Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 180 255,72 €. Siège social : La Couteraute - 89420 SAVIGNY-EN TERRE-PLAINE. Durée : Jusqu'au 18 janvier 2071. Gérant : M. Claude DIOT demeurant à SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE (89420), 17 rue du Bel Air Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés.

AL890132271

TRANSPORTS PARET

**Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège Social
7 B Rue de la Couturière
89110 SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE
326 750 718 RCS SENS**

L'AGE en date du 20/12/2021 à 8h30, a décidé de la transformation de la société en SAS et du changement de dénomination à compter du même jour. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Dénomination :

Ancienne mention : SARL TRANSPORTS PARET

Nouvelle mention : TRANSPORTS PARET

Capital :

Ancienne mention : Le capital social et fixé à 500 000 €, il est divisé en 31 250 parts sociales de 16 € chacune.

Nouvelle mention : Le capital social et fixé à 500 000 €, il est divisé en 31 250 actions de 16 € chacune entièrement libérées.

Administration :

Ancienne mention : Gérant : M. Michel PARET – 3 Rue de la Couturière – 89110 SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE

Nouvelle mention : Président : M. Michel PARET – 3 Rue de la Couturière – 89110 SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix disposant du droit de vote.

Suite à une cession d'actions, l'associée unique en date du 20/12/2021 à 10h30, a décidé de :

- transférer le siège social du 8 Rue de la Couturière (89110) SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE,

au 7B Rue de la Couturière (89110) SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE à compter du même jour,

- nommer en qualité de Président : la société GILBERTE SAS – Quartier de la Gare – 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX (510 317 191 RCS Nevers) représentée par M. Eric ROUSSEAU en remplacement de M. Michel PARET démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL890132285

M.P.LOGISTIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège Social
Zone Industrielle –
1 Rue Marcel Brault
Aillant-sur-Tholon 89110 MONTholon
480 092 436 RCS SENS

L'AGE en date du 20/12/2021 à 9h, a décidé de la transformation de la société en SAS à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions

suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Dénomination :

Ancienne mention : M.P.LOGISTIQUE

Nouvelle mention : M.P.LOGISTIQUE

Capital :

Ancienne mention : Le capital social et fixé à 400 000 €, il est divisé en 40 000 parts sociales de 10 € chacune.

Nouvelle mention : Le capital social et fixé à 400 000 €, il est divisé en 40 000 actions de 10 € chacune entièrement libérées.

Administration :

Ancienne mention : Gérant : M. Michel PARET – 3 Rue de la Couturière – 89110 SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE

Nouvelle mention : Président : M. Michel PARET – 3 Rue de la Couturière – 89110 SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées

sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix disposant du droit de vote.

Suite à une cession d'actions, les associés en date du 20/12/2021 à 11h15, ont décidé de nommer en qualité de Président : la société GILBERTE SAS – Quartier de la Gare – 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX (510 317 191 RCS Nevers) représentée par M. Eric ROUSSEAU en remplacement de M. Michel PARET démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL890132290

SCI IN EXTENSO

SCI au capital de 100 euros
4 rue de Douaumont 89000 Auxerre
443 224 902 RCS Auxerre

L'AGE du 31/12/2021 a décidé de :

- proroger la durée de la société de 99 ans soit jusqu'au 31/12/2120 ;

- augmenter le capital à 230 euros par voie d'apports en numéraire ;

- élargir l'objet social à « toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant

directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition d'en

respecter le caractère civil » ;

- modifier corrélativement les articles 2, 5, 6 et 7 des statuts.

Mention au RCS d'Auxerre.

AL890132292

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Julie GEROMETTA, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée dénommée « GEROMETTA, NOT'R EXPERT » titulaire d'un office notarial sis à JOIGNY (Yonne), 33 avenue Gambetta, le 8 novembre 2021, enregistré au SPFE AUXERRE, le 6 décembre 2021, n°01234, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée CARLINGER, Société par actions simplifiée au capital de 7.500,00 €, dont le siège est à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 6 avenue Joséphine Normand, identifiée au SIREN sous le numéro 820186955 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

A :

La Société dénommée E.U.R.L. GEYLIEV GILBJACQ, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 6 avenue Joséphine Normand, identifiée au SIREN sous le numéro 904140753 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Un fonds de commerce de CAFE - RESTAURANT - HOTEL - TRAITEUR - PLAT A EMPORTER - BAR - CHEF A DOMICILE - VENTE DE PRODUITS REGIONAUX, VINICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES - VENTE D'ART DE LA TABLE, sis à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 6 Avenue Joséphine Normand, connu sous le nom commercial «L'AUBERGE DE LA POTERNE», et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 820186955.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 29 octobre 2021.

Prix : CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR), s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR),

- au matériel pour SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890132253

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant actes reçus par : Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON, le 23 décembre 2021

Monsieur Philippe Maurice Pierre AMAND et Madame Sonia Patricia MONNET, demeurant ensemble à AVALLON (Yonne) 55 Rue de Lyon.

Ont cédé à la Société dénommée CREP80, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social à AVALLON (Yonne) 76 grande rue identifiée sous le numéro SIREN 852 001 544 RCS AUXERRE.

Un fonds de commerce situé et exploité à AVALLON (Yonne)55 rue de Lyon.

Prix : QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 euros).

Prise de possession à compter du 1er janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL890132266

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA CORMEROIS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 1 000,00 €
Siège social
32 rue des Hirondelles – Vertilly
89260 PERCENEIGE
852 210 673 RCS SENS

L'assemblée générale du 13 décembre 2021 a : - Pris acte de la démission de M. François CORMEROIS de ses fonctions de gérant, - Nommé M. Mathieu CORMEROIS, demeurant à NOGENT SUR SEINE (Aube), 40 rue de l'Hermite, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890132240

SARL DE LA TUILERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 182 938,82 euros
Tuilerie de Vertilly – 89260 PERCENEIGE
330 542 713 RCS SENS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2021, la collectivité des associés a constaté la démission de Madame Martine BILLON de ses fonctions de cogérante prenant effet à compter du 31 décembre 2021. M. Guillaume BILLON et M. Gilles BILLON demeurent cogérants.

Pour avis, la gérance.

AL890132255

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

SCI 47 ROUTE A

L'assemblée générale des associés de la SCI 47 ROUTE A ayant son siège à MONETEAU (89470) 47 route d'Auxerre, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 478 376 569, tenue le 7 décembre 2021 a constaté la démission de Monsieur Claude GENIES de sa fonction de cogérant. Pour insertion. Le Notaire.

AL890132257

GFA BLANCHE NICOLLE

Société civile au capital de 434 700 €
Siège social :
Hameau Les Mulots
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 491 367 512

L'AGE du 02/01/2022 a décidé à compter du 02/01/2022 de nommer en qualité de co-gérante Madame ARQUER-COLLIN Florence, demeurant 33 place Saint Louis, 57000 METZ et de co-gérante Madame COLLIN Catherine, demeurant 8 rue Demesmay, 25300 PONTARLIER en remplacement de Monsieur COLLIN François, pour cause de décès.

Modification au RCS AUXERRE.

AL890132291

ARCOGEST expertise comptable · artisanat · conseil · gestion

SCI JACQUELIN

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2021, la collectivité des associés de la société SCI JACQUELIN (Société civile immobilière au capital de 100 €, sise à 21 Rue de la Croix Jacquelin – 89100 GRON, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 832.993.273) a pris acte de la démission au 18 novembre 2021 de Madame GUILLOUX (née THERET) Carine demeurant 78 rue des Charmes - Maison 16 - 89100 SENS de ses fonctions de cogérante et a décidé de ne pas le remplacer.

L'article N°18 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis.

AL890132294

SCI SARDA

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social à AUXERRE (89000)
17 Rue Fécauderie
434 347 480 RCS AUXERRE

Suite au décès de M. Hervé SARDA survenu le 15/10/2020, Mme Isabelle SARDA née PERRENES, demeurant à AUXERRE (89000) 17 rue Fécauderie, est devenue seule gérante en vertu des statuts. Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de AUXERRE.

Pour avis et mention. Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL890132304

SCI MANON/HERVE

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social à AUXERRE (89000)
4 Rue du Docteur Labosse
533 461 257 RCS AUXERRE

Suite au décès de M. Hervé SARDA survenu le 15/10/2020, Mlle Manon SARDA, demeurant à AUXERRE (89000) 4 Rue du Docteur Labosse, est devenue seule gérante en vertu des statuts. Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de AUXERRE.

Pour avis et mention. Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL890132305

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

GFA DU COURTIS ROCHEREAU

15 rte de Branches 89400 Chichery
N° RCS 428 562 425

Les associés réunis en AGE le 15-12-2021 ont décidé la prorogation du GFA à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 50 ans.

Les associés.

AL890132160

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des DUA du 01.12.2021 de la société MED-LAB, SELAS au capital de 5.529,60 €, sise 12 bis avenue de la Gare – 89700 TONNERRE, immatriculée 380 377 515 RCS AUXERRE, société absorbée, (ci-après la « Société »), il a été décidé :

1) d'approuver le projet de fusion établi le 30.06.2021 avec la société LABORATOIRE DYNALAB, SELAS au capital de 9.248,10 €, sise 15 boulevard du 1er RAM – 10000 TROYES, immatriculée 490 656 972 RCS TROYES, aux termes duquel la Société a transmis à la société LABORATOIRE DYNALAB la totalité de son patrimoine, l'évaluation du patrimoine ainsi transmis et sa rémunération.

2) que par ce seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, la Société se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.

La fusion et la dissolution de la Société sont devenues définitives le 01.12.2021, ainsi qu'il résulte de l'AGE de la société LABORATOIRE DYNALAB.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL890132234

CAPUCINE

SCI au capital de 1000 €
Siège social :
RUE DE LA TERRE AUX MOINES
HAMEAU D'ORGY
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE
D 815 267 802 815267802

Aux termes du PV d'AGE en date du 29 décembre 2021, il a été décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 29 décembre 2021 , de nommer en qualité de liquidateur Sergio DOS REIS demeurant Rue de la terre au moines 89240 Orgy-Chevannes. Le siège de liquidation est fixé au siège de la société.

AL890132238

THESEE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation
La Grande Breuille RD7
89520 SAINPUITS
500 023 494 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Xavier PARENT, LA GRANDE BREUILLE RD7 89520 SAINPUITS

Le siège de la liquidation : LA GRANDE BREUILLE RD7 89520 SAINPUITS Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890132242

EARL DES BRUYÈRES

EARL en liquidation au capital de 106 714,31 €. Siège social : 42 rue des Bruyères - Frévaux - 89600 SAINT FLORENTIN. 334 271 293 RCS AUXERRE

Liquidateur : M. Philippe GRANGE – 42 rue des Bruyères - Frévaux - 89600 SAINT FLORENTIN.

Clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890132244

SCI GOULIER

Dissolution anticipée

Dénomination : SCI GOULIER. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 150 euros. Siège social : MERRY, 89230 MONTIGNY LA RESLE. 500798749 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2021. Monsieur Damien GOULIER, demeurant 2 BIS RUE DES BUTTES 89230 Montigny la Resle a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL890132250

Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

EARL DE LINANT

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 144.399,71 euros
Siège social : TURNY (89570) Linant
R.C.S. SENS 333 786 457

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 14 décembre 2020, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné

quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS et la société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le notaire

AL890132256

S.J.B. Société d'Avocats

SCI DU CROT CHARIOT

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
3 Route de Villiers Vineux
89360 JAULGES
379 574 973 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude CHAUDY, demeurant 3 Route de Villiers Vineux – 89360 JAULGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 Route de Villiers Vineux – 89360 JAULGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890132260

EARL BOURDON JEAN-CLAUDE

EARL en liquidation au capital de 8 200 € Siège social : 8 rue des Acacias - Servins - 89140 PAILLY 481 441 780 RCS SENS Liquidateur : M. Jean-Claude BOURDON – 8 rue des Acacias – Servins - 89140 PAILLY Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890132267

GAEC DE LA SOURCE

GAEC agréée au capital de 200 000 €
Siège social
6 rue Grande - 89580 COULANGERON
422 118 604 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date. Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, Mme Chantal DUCROT épouse TOUTAIN, demeurant à COULANGERON (89580), 6 rue Grande, et M. Éric TOUTAIN, demeurant à COULANGERON (89580), 5 rue de la Fontaine Saint Charles, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 6 rue Grande, 89580 COULANGERON, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateur.

AL890132274

DIMAR

SCI au capital de 83846,96 €
Siège social
1 rue Fontaine Neuve 89200 Avallon
430 007 930 RCS d'Auxerre

L'AGE du 24/12/2021 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme Briais Maryse, demeurant 5 chemin des bousserays 21460 Courcelles-Frémoy, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Mention au RCS d'Auxerre

AL890132275

HAPPY BRUNCH

SARL au capital de 500.00€, ferme de champagne rn6, 89290 Augy, 803 567 536 RCS Auxerre. L'AGE a approuvé, le 20 décembre 2021, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme BOSCHET Laura, 42 chemin de saint bris, 89290 Vincelottes pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 20 décembre 2021. Mention au RCS de Auxerre

AL890132278

SCI CPRIOUX

Société civile immobilière au capital de 200,00 €, dont le siège est à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 26 rue Bienvenue Martin, identifiée au SIREN sous le numéro 538 688 953 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE le 21/12/2011

Aux termes d'une décision en date du 23 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mademoiselle Caroline BREUX, associée de la SCI, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 4 rue du cul d'oison 89240 LINDRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le liquidateur.

AL890132279

SPEED LUNCH

SAS au capital de 500 euros,
80-82 RUE DE PARIS, 89000 AUXERRE
900 620 360 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 30 novembre 2021, la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 novembre 2021, désigné en qualité de liquidateur Mr LOUMOUROU BRAHIM demeurant 80-82 Rue De Paris, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la société.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL890132282

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

GFA DES FOSSES BARREAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GFA DES FOSSES BARREAUX en liquidation

Au capital de 142 693,20 euros

Siège social : 1 rue de Saint Privé, 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS

352 949 226 RCS AUXERRE

Liquidateur : Mme Michèle MAUNIER, domiciliée à Saint Martin des Champs (89170) 1 rue de Saint Privé

Suivant décision collective en date du 22 octobre 2021, les associés ont procédé à la clôture de la liquidation après approbation des comptes définitifs du GFA DES FOSSES BARREAUX, groupement foncier agricole dont la dissolution a été publiée dans ce même journal le 3 juillet 2020, et ont donné quitus au liquidateur de sa gestion.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre en annexe au RCS.

Pour avis.

AL890132284

Annonces Légales TB
03 80 78 90 42

SCI LEO IMMO

SCI au capital de 510 €
Siège social
19 rue des lauriers, Plessis du Mée
89260 PERCENEIGE
525 218 129 RCS de SENS

Le 28/12/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Blandine MIGUET, 27 rue de la Croix St Loup, 89140 COURLON-SUR-YONNE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de SENS

AL890132286

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

ETS J.C. MEUNIER

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1 396 483 euros
Siège social : Route de Perrigny
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
Siège de liquidation :
4 avenue des Tilleuls
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 342 313 749

L'Assemblée Générale réunie le 14 décembre 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Stéphanie MEUNIER, 4 avenue des Tilleuls 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890132301

AUROLI

Société civile en liquidation Au capital de 2 000 euros Siège social : SAINT CLEMENT 89100 38 rue de la République Siège de liquidation : 42 rue de l'Europe 10400 NOGENT SUR SEINE 539019901 RCS SENS AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Olivier THILMANY, demeurant 42 rue de l'Europe 10400 NOGENT SUR SEINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 42 rue de l'Europe 10400 NOGENT SUR SEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateu

AL890132302

SCI DU 1 PLACE SAINT AMATRE

Clôture de liquidation

SCI DU 1 PLACE SAINT AMATRE Société civile immobilière Au capital de 1 520,00 euros Siège social : 6 Allée de Gascogne - 89000 AUXERRE SIEGE DE LA LIQUIDATION : 6 allée de Gascogne - 89000 AUXERRE 433 350 675 RCS AUXERRE Liquidateur : Madame Marie-Christine FAUCONNET demeurant 6 allée de Gascogne – 89000 AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 2 décembre 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Le liquidateur.

AL890132306

➜ AVIS DE CONSTITUTION

BRETLIM - FORTUNY
AVOCATS EN DROIT
DES SOCIETES ET FISCAL
8 Rue de Signeulx
41000 BLOIS

LFS PARTICIPATIONS

Avis est donné de la constitution de la société LFS PARTICIPATIONS, EURL, durée : 99 ans, capital : 150000€ d'apports en numéraires, siège 34 Faubourg Saint-Nicolas 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, objet : prise de participations dans toute société, favoriser leur développement, prestations de services, assistance auprès des filiales et autres sociétés, donner et consentir des cautions, avals, garanties, prêts, nantissements sur fonds de commerce au profit des filiales, propriété, administration, jouissance et exploitation de portefeuilles de valeurs mobilières, parts sociales et biens immobiliers, gérant Ludovic SPANNENT demeurant 12 Rue du Général d'ALES – MEMBROLLES 41240 BEAUCE LA ROMAINE. RCS SENS.

Parts sociales librement cessible entre associés, conjoints, ascendants et descendants.

Cession de parts sociales soumise à agrément à l'égard des tiers.
La Gérance.

AL890132177

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date 20/10/2021 il a été constitué une Société civile Immobilière-

Dénomination sociale : SCI LA COLOMBE D'OR. Siège social : 38 Grande rue 89800 COURGIS. Objet social: L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout, soit au moyen de capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre d'accessoire et exceptionnel, de toutes garanties et à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Capital : 1000 €. Durée : 99 années. Clauses relatives aux cessions de parts Toute transmission de parts à un tiers ou au profit d'associés est soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérance : Mme Annie POULAIN demeurant 38 Grande Rue 89800 COURGIS. Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE. Pour avis. La Gérance

AL890132185

IT EXPRESS SOLUTIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 1000Euros
Siège social
3 RUE DU COMMERCE BAT J – PORTE 12
89300 JOIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à JOIGNY en date du 14 DÉCEMBRE 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IT EXPRESS SOLUTIONS,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 3 RUE DU COMMERCE – BATIMENT J – PORTE 12 – 89300 JOIGNY

Objet social : CREATION DE SITE WEB, SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Président : Madame HMID AFEF, Demeurant 3 RUE DU COMMERCE – BATIMENT J – PORTE 12 – 89300 JOIGNY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL890132239

SC AGRI TP

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2021, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SC AGRI TP. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 5 route d'Auxerre – 89310 ETIVEY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Thomas PERDU, demeurant 5 route d'Auxerre - 89310 ETIVEY Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL890132246

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 30/11/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination : AU PALACE

Siège social : Avenue De L'europe Et Avenue Du 8 Mai 1945, Lieu Dit Champs Plaisants 89100 SENS

Capital : 1000 €

Activités principales : vente de sandwiches divers, pizzas, boissons sans alcool sur place et à emporter, salon de thé.

Durée : 99 ans

Président : M. HAIDI Hamoud 20 Rue De Canterbury 89100 SENS

Cession d'actions : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Immatriculation au RCS de SENS

AL890132254

LA GOUTTE D'EAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social
1 rue de Véron Cuchot 89210 VENIZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENIZY du 18 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LA GOUTTE D'EAU Siège social : 1 rue de Véron Cuchot, 89210 VENIZY Objet social : Plomberie, électricité générale, création et rénovation de salle de bain, chauffagiste Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 500 euros Gérance : Monsieur Sébastien DAMEY, demeurant 1 rue de Véron Cuchot 89210 VENIZY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis La Gérance

AL890132258

BRETLIM - FORTUNY
AVOCATS EN DROIT DES SOCIETES ET FISCAL
8 Rue de Signeulx
41000 BLOIS

LFS FONCIER

Avis est donné de la constitution de la société LFS FONCIER, SCI, durée : 99 ans, capital :50000€, d'apports en numéraires, objet : acquisition, propriété, administration et exploitation de tous immeubles, titres de participation et portefeuilles de valeurs mobilières, mise à disposition gratuite des immeubles au profit des associés, siège social : 34 Faubourg Saint-Nicolas, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, Associé : M. Ludovic SPANNENT demeurant 12 Rue du Général d'ALES – MEMBROLLES 41240 BEAUCE LA ROMAINE. Gérant associé : SARL LFS PARTICIPATIONS, au capital de 150000€, 34 Faubourg Saint-Nicolas 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 908 331 978 RCS SENS. RCS SENS.

L'assemblée générale extraordinaire des associés soumet à son agrément les cessions de parts sociales aux tiers autres que les conjoints, ascendants et descendants.

La Gérance

AL890132263

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 22/12/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : LEALCANI ; Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Siège social :93 Chemin de Bouffaut, 89000 Auxerre. Capital : 1000 euros ; Durée : 99 ans ; Gérance : Mme PETIT Caroline, demeurant 73 rue Victor Clairet, 77910 Varreddes, M. VANDEVOORDE Xavier, demeurant 73 rue Victor Clairet, 77910 Varreddes ; Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL890132265

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/12/2021, il a été constitué une SASU dénommée : MINA GABARI Siège social : 38 promenade de la Vernée, 89600 SAINT-FLORENTIN Capital : 1.000€ Objet : Coaching pour les particuliers et les professionnels, bilan de compétence, formation professionnelle et reconversion professionnelle Président : Mme Mina GABARI, 38 promenda de la Vernée, 89600 ST FLORENTIN. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890132268

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée : Dénomination sociale : DOMAINE DES HAUTS DE POILLY Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et tout particulièrement viticole. Capital social : 10 000,00 €. Siège social : 5 rue de la Luzerne - 89310 POILLY-SUR-SEREIN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Mathieu NICOLLE demeurant 5 rue de la Luzerne - 89310 POILLY-SUR-SEREIN. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL890132273

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître ANTOINE MOREL D'ARLEUX, notaire au 15 rue des Saints Pères 75006 PARIS, le 21/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LE BREUIL

Forme: SCI

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : . Lieu-Dit Les Haies du Cognot, 89150 VERNOY.

Capital : 330 000 €.

Gérance : MESAS Christelle et ZOUBA Arsène demeurant ensemble Les Haies du Cognot 89150 VERNOY;

Cession des parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL890132277

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 décembre 2021, à sens. Dénomination : CALAHARI. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 21 rue pierre larousse, 89100 Paron. Objet : opérations de recherches et développement pour des applications industrielles dans les domaines de l'informatique et de la productique. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 100000 euros divisé en 1000 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : les cessions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité simple, le cédant ne prend pas part au vote. En cas de refus d'agrément ou à défaut de réponse dans les 30 jours, la société est tenue de racheter les titres dans les 3 mois du refus de l'agrément.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur david larcheveque 2 rue Claude Bernard 89300 Joigny. La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL890132283

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 13/12/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination : OH NETTOYAGE

Siège social : 100 Rue Emile Zola 89100 SENS

Capital : 5000 €

Activités principales : nettoyage écologique de tous types de véhicules, entretien

Durée : 99 ans

Président : M. OUERGHI HEIKAL 100 Rue Emile Zola 89100 SENS

Cession d'actions : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Immatriculation au RCS de SENS

AL890132299

Terres de Bourgogne
reportages
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
démonstrations
YouTube

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 52 €
pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Distillation

L'héritage d'un savoir-faire

Florent Velluet, entrepreneur de travaux agricoles à Sombernon, se diversifie en reprenant l'activité de distillerie de Julien Froment à Boussey.



Florent Velluet, Jacky Leniept et Julien Froment, dans leur atelier près de Vitteaux.



L'eau de vie se conserve dans une bonbonne en verre. Il est fortement conseillé de la laisser reposer au moins une année *«au grenier et non dans une cave»* avant de la consommer. Contrairement au vin, toute variation de températures est la bienvenue.



Lors d'un contrôle du degré d'alcool.

Un ancien client qui devient gérant. C'est la belle histoire de Florent Velluet, qui vient de succéder à Julien Froment dans la gérance de l'atelier de distillerie de Boussey. Jacky Leniept, associé, reste dans l'affaire et épaule le Côte-d'orien de 38 ans, tout heureux de rejoindre la société : *«Je sollicitais régulièrement leurs services depuis plusieurs années pour faire de l'eau de vie avec les fruits récoltés dans mon verger. J'ai appris que Julien souhaitait passer la main et j'ai sauté sur l'occasion»*, confie celui qui est aussi gérant d'une ETA à Sombernon, spécialisée dans l'ensilage, les moissons et divers travaux paysagers.

Les clients sont plus que jamais les bienvenus avec leur bonbonne en verre, dans le très bel atelier public de Boussey équipé de quatre alambics : *«il est possible de nous amener tous types de fruits préalablement fermentés durant un ou deux mois. Nous travaillons avec des prunes, des poires, des pêches, des pommes ou encore des cerises. Nous fabriquons l'eau de vie en l'espace d'une journée ou deux, au prix de 9 euros le litre. Concernant le degré d'alcool, nous nous adaptons à toute demande, la majorité de nos produits étant à 48 degrés. L'installation permet un travail de qualité avec des équipements entièrement en cuivre et une chaudière au feu de bois. Un autre atout vient de la distillation à repasse, qui consiste à distiller en plusieurs temps»*.

Une riche histoire

Julien Froment, lui aussi ancien entrepreneur de travaux agricoles, travaillait sur le site depuis 1995: *«Un alambic, pour rappel, est un appareil qui extrait l'alcool d'un fruit en le chauffant puis en l'évaporant. Cette activité se pratique en hiver, le temps que les fruits aient le temps de fermenter après avoir été récoltés en août-septembre. Cela tombe bien : cette saison est également celle qui est la plus creuse quand on gère une ETA, ce n'est donc pas tout à fait le hasard si Florent travaille également dans ce type d'entreprise! Je me suis installé ici il y a 27 ans. Avant, nous nous déplacions avec des roulottes dans différentes communes avec les alambics. J'ai aujourd'hui 83 ans et je pratiquais cette activité depuis l'hiver 1954-1955. À l'époque, j'aidais mon père qui distillait déjà depuis plus d'une vingtaine d'années»*. L'atelier de Boussey attire environ 250 clients chaque hiver. *«Nous accueillons des Dijonnais, des visiteurs venant aussi de Châtillon, de Montbard, du Morvan et même de la limite avec la Saône-et-Loire. Les clients seront certainement un peu moins nombreux cette année avec le gel que nous avons eu au printemps, c'est dommage»*.

Florent Velluet bénéficiera encore des précieux conseils de Julien Froment et de Jacky Leniept, habitant d'Uncey-le-Franc qui reste quant à lui pleinement mobilisé.
Le nouveau gérant se dit très fier de faire perdurer cette belle activité artisanale : *«il était important de donner une suite à tout le travail réalisé par Julien depuis toutes ces années... Les distillateurs se font de moins en moins nombreux, c'est une motivation supplémentaire d'entretenir ce savoir-faire sur le territoire côte-d'orien»*.
Contact : 06 17 81 25 29, sasvelluet@gmail.com

AG